

L'apposition en langue française. Définition(s) d'une fonction polymorphe : Panorama théorique et évaluation sur corpus

Auteur : Gregov, Nicolas

Promoteur(s) : Mazziotta, Nicolas

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, à finalité approfondie

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/9391>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Université de Liège
Faculté de Philosophie et Lettres
Département de Langues et littératures romanes

L'APPOSITION EN LANGUE FRANÇAISE
Définition(s) d'une fonction polymorphe :
Panorama théorique et évaluation sur corpus

Mémoire présenté par Nicolas Gregov en vue de l'obtention du diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, à finalité approfondie, sous la direction de N. Mazziotta.

Année académique 2019 – 2020

REMERCIEMENTS

Je remercie tout d'abord mon promoteur, M. Mazziotta, pour son suivi, ses conseils et sa disponibilité. J'ai eu la chance de suivre son cours de *Syntaxe du français*, qui m'a permis de découvrir la richesse des études syntaxiques et, au détour d'un stemma, la problématique de l'apposition.

Je remercie également mes lecteurs, Mme Boutier et M. Provenzano, non seulement pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce mémoire, mais aussi (et surtout) pour avoir contribué à développer mon intérêt pour la linguistique.

Enfin, je souhaite remercier ma famille et mes amis, qui m'ont soutenu durant ces cinq années.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : APPROCHES THÉORIQUES	3
CHAPITRE 1 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE	5
1.1. Grammaire vs (morpho)syntaxe vs linguistique	5
1.2. Choix des modèles théoriques	6
1.3. Grille d'analyse	6
1.3.1. Tradition théorique	6
1.3.2. Unité maximale de référence	7
1.3.3. Relations fondamentales	7
1.3.4. Composantes linguistiques	7
1.3.5. Partie du discours vs fonction	8
CHAPITRE 2 : TRADITION GRAMMATICALE DE L'APPOSITION	11
2.1. Du XVI^e au XVII^e siècle : un héritage rhétorique	11
2.2. Le XVIII^e siècle : autonomisation de la fonction	12
2.3. Le XIX^e siècle : intégration aux grammaires scolaires	13
2.4. La première moitié du XX^e siècle : description des propriétés sémantiques	14
2.5. Synthèse	14
CHAPITRE 3 : CADRES THÉORIQUES	17
3.1. La prédication seconde	17
3.1.1. <i>Le Bon usage</i> (2011).....	18
3.1.2. <i>La Grammaire critique du français</i> (2010)	21
3.2. Le détachement	25
3.2.1. <i>La Grammaire méthodique du français</i> (2018).....	26
3.2.2. Études de Franck Neveu	28
3.2.3. Analyse macrosyntaxique de <i>Rhapsodie</i> (2019).....	32
3.3. La coordination	35
3.3.1. <i>La Syntaxe structurale</i> de Lucien Tesnière (1966).....	35
3.3.2. Analyse microsyntaxique de <i>Rhapsodie</i> (2019)	38
3.3.3. L'analyse en constituants immédiats	41
CHAPITRE 4 : DÉFINITION DE L'APPOSITION EN LINGUISTIQUE FRANÇAISE	45
4.1. Lignes de partage	45

4.1.1.	Diversité de l'apposition	45
4.1.2.	L'apposition dans l'économie générale de la théorie	47
4.1.3.	Composantes linguistiques	48
4.1.4.	Partie du discours vs fonction	49
4.1.5.	À propos de l'équivalence des théories syntaxiques	50
4.2.	Lecture personnelle de l'apposition	50
4.2.1.	La sémantique de la syntaxe (Lemaréchal 1989).....	51
4.2.2.	Approche graduelle de l'apposition	52
4.2.2.1.	<i>Le nom épithète</i>	53
4.2.2.2.	<i>Le nom ou l'adjectif détaché</i>	55
4.2.2.3.	<i>Le substantif entassé</i>	56
4.2.2.4.	<i>Synthèse</i>	57
4.2.3.	Ajustement du modèle en vue de l'analyse de corpus	57
4.2.3.1.	<i>Le nom propre</i>	58
4.2.3.2.	<i>Les prédications secondes directes</i>	59
DEUXIÈME PARTIE : APPROCHE EMPIRIQUE		61
CHAPITRE 5 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE		63
5.1.	L'étude de l'apposition à partir d'un corpus	63
5.2.	Présentation du corpus	64
5.3.	Grille d'analyse	66
CHAPITRE 6 : LE NOM ÉPITHÈTE		69
6.1.	Application de la grille d'analyse de Noailly (1990)	69
6.2.	Redéfinition sémantique des catégories	72
6.3.	Synthèse	74
CHAPITRE 7 : LE NOM OU L'ADJECTIF DÉTACHÉ		77
7.1.	Structures problématiques	77
7.1.1.	De l'apposition à la fonction substantivale.....	78
7.1.2.	De l'apposition au prédicat	79
7.1.3.	De l'apposition au circonstant	81
7.2.	Évaluation des critères descriptifs	82
7.2.1.	La paraphrase attributive	82
7.2.2.	La marque de ponctuation.....	84
7.3.	Synthèse	86

CHAPITRE 8 : LE SUBSTANTIF ENTASSÉ	87
8.1. Structures problématiques	88
8.1.1. L’apostrophe	88
8.1.2. La dislocation.....	90
8.1.3. Les noms substantifs.....	92
8.2. Évaluation des critères descriptifs	93
8.2.1. La paraphrase attributive	93
8.2.2. La marque de ponctuation.....	95
8.2.3. La contrainte linéaire	96
8.2.4. L’identité référentielle	97
8.3. Synthèse	98
CHAPITRE 9 : CE QUE LE CORPUS DIT DE L’APPOSITION.....	99
9.1. Évaluation des critères descriptifs de l’apposition	99
9.2. Retour sur les phénomènes associés à l’apposition	101
9.3. Économie du système syntaxique	102
CHAPITRE 10 : CONCLUSION	103
10.1. Bilan	103
10.2. Perspectives critiques	104
10.3. Réflexion sur la notion de <i>grammaire</i>	105
BIBLIOGRAPHIE	107

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAU 1 : Éléments subordonnés au nom selon la grammaire traditionnelle.....	21
TABLEAU 2 : Synthèse des relations fondamentales de Wilmet (2010)	23
TABLEAU 3 : Synthèse des cadres théoriques envisagés.....	46
TABLEAU 4 : Maintien de l' <i>apposition</i> dans les approches modernes.....	48
TABLEAU 5 : Approche graduelle de l'apposition	57
TABLEAU 6 : Approche graduelle de l'apposition révisée.....	100
FIGURE 1 : Stemma de la phrase (54) (à partir de Tesnière 1966).....	36
FIGURE 2 : La coordination et l'apposition chez Tesnière (1966).....	37
FIGURE 3 : Formalisation arborescente de (63) selon l'ACI.....	42
FIGURE 4 : Formalisations arborescentes concurrentes de <i>chat noir</i>	43
FIGURE 5 : L'apposition selon l'approche en constituants (à partir de Touratier 2005). 43	
FIGURE 6 : Spectre de la corrélation entre nature et fonction appliqué à l'apposition ...	49
FIGURE 7 : Formalisation dépendancielle du nom épithète	53
FIGURE 8 : Formalisation dépendancielle du nom ou de l'adjectif détaché	55
FIGURE 9 : Formalisation dépendancielle du substantif entassé.....	56
FIGURE 10 : Formalisation dépendancielle du nom propre gouverné par un substantif. 58	
FIGURE 11 : Exemple d'échange sur un forum numérique.....	65
FIGURE 12 : Proportion de noms épithètes attributifs.....	69
FIGURE 13 : Répartition des noms selon la typologie de Noailly (1990)	70
FIGURE 14 : Proportion de noms et adjectifs détachés problématiques.....	77
FIGURE 15 : Répartition des appositions détachées problématiques	78
FIGURE 16 : Proportion de noms et adjectifs détachés attributifs, attributifs avec ajout d'article et non attributifs	84
FIGURE 17 : Répartition des signes de ponctuation introduisant le nom ou l'adjectif détaché.....	85
FIGURE 18 : Proportion de substantifs entassés problématiques	87
FIGURE 19 : Répartition des substantifs entassés problématiques.....	88
FIGURE 20 : Répartition des dislocations.....	91
FIGURE 21 : Répartition des signes de ponctuation introduisant le substantif entassé ...	95

INTRODUCTION

Si l'attribut du sujet, l'objet direct ou l'épithète évoquent des constructions syntaxiques, il existe des fonctions grammaticales traditionnelles dont l'identification est moins évidente. L'apposition fait partie de celles-ci. Ainsi, dans les six énoncés ci-dessous¹, qui paraissent intuitivement proches, on peut se demander lesquels comprennent des segments apposés :

- (1) *Philippe, roi des Belges, est peu connu.*
- (2) *Philippe, le roi des Belges, est peu connu.*
- (3) *Qu'il est peu connu, ce Philippe !*
- (4) *Le roi Philippe est peu connu.*
- (5) *Philippe, royal, a énoncé un discours émouvant.*
- (6) *Les gens, ils ne le connaissent pas, Philippe.*

À travers les difficultés à repérer les appositions présentes dans des phrases, c'est le problème des critères définitionnels qui apparaît : Quelle définition donner à l'apposition ? Cette définition repose-t-elle sur des critères syntaxiques, sémantiques ou énonciatifs ? Quel rapport la fonction entretient-elle avec les parties du discours ? De quelles fonctions peut-elle être rapprochée ? En vue d'éclaircir ce flou, ce travail se propose d'étudier l'apposition en langue française d'un point de vue théorique (première partie) et d'un point de vue empirique (seconde partie).

La première partie s'intéresse aux critères permettant de définir l'apposition. Il se subdivise en quatre chapitres. Après avoir explicité notre démarche d'analyse (→1), nous présentons un bref historique de la notion, en nous focalisant sur les critères définitionnels utilisés (→2). Nous nous intéressons ensuite à l'apposition telle qu'elle s'intègre à sept cadres syntaxiques modernes (→3). L'analyse de ces différentes approches donne lieu à une comparaison qui nous permet de forger notre propre acception de l'apposition (→4). La perspective de cette première partie est avant tout théorique, puisqu'il s'agit d'évaluer de manière critique plusieurs théories grammaticales.

¹ Ces six exemples sont forgés. Sauf mention contraire, tous les exemples présents dans ce travail proviennent des sources consultées : dans la première partie, ils sont employés dans les théories présentées ; dans la seconde, ils font partie du corpus analysé. Afin de faciliter la lecture des exemples, l'apposition est systématiquement soulignée.

Dans un deuxième temps, nous souhaitons mettre concrètement à l'épreuve les résultats obtenus dans la première partie : l'objectif est d'évaluer l'applicabilité des critères définitionnels sur des productions linguistiques attestées. Contrairement aux corpus généralement utilisés pour illustrer des phénomènes grammaticaux, qui envisagent prioritairement les textes littéraires, nous avons choisi d'étudier l'apposition au sein du genre de l'écrit numérique non littéraire, et plus particulièrement de l'échange produit sur les forums numériques. Cette deuxième partie comporte cinq chapitres. Nous présentons tout d'abord le corpus et notre démarche (→5). Les trois chapitres suivants (→6, 7 et 8) sont successivement consacrés aux différentes structures désignées par l'apposition, avec un intérêt porté aux constructions problématiques. À la suite de cette étude empirique, nous dressons un bilan quant à l'applicabilité de la notion en corpus (→9). Le dernier chapitre (→10) présente les conclusions du travail.

À travers ce double parcours, nous espérons problématiser l'apposition non seulement en tant que fonction grammaticale s'inscrivant dans un système théorique, mais aussi en tant que mécanisme langagier concret soulevant divers enjeux syntaxiques en contexte. Si nous nous intéressons à l'apposition, ce travail a également pour objectif d'interroger, de manière plus générale, la description grammaticale.

PREMIÈRE PARTIE : APPROCHES THÉORIQUES

Étudier une fonction grammaticale nécessite de prendre position face à la diversité des approches syntaxiques. Schématiquement, deux perspectives peuvent être distinguées : soit la fonction est intégrée à un cadre théorique spécifique, que le grammairien s'efforce de respecter au mieux ; soit le grammairien tente de prendre en compte la diversité des théories, sans s'inscrire dans une approche particulière. Les deux démarches ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients. La première assure par exemple une terminologie fixe et une cohérence théorique alors que la seconde permet d'envisager des points de vue complémentaires. Dans cette première partie, nous adoptons la seconde perspective, ce qui se justifie à trois niveaux.

Premièrement, l'approche critique s'articule bien à la comparaison d'approches concurrentes, qui a l'avantage (a) de préciser et nuancer l'analyse, (b) d'évaluer les théories à travers l'outil de la comparaison ainsi que (c) de souligner le caractère nécessairement construit de toute réflexion sur la langue. Nous détaillons dans le premier chapitre notre démarche d'analyse.

Ensuite, la fonction étudiée, l'*apposition*, est transmise par la tradition grammaticale et, partant, est tributaire d'une longue histoire tout en étant encore employée dans différents cadres syntaxiques modernes. Adopter une perspective souple permet de rendre compte de cette complexité. Le chapitre 2 est précisément consacré à l'historique de la notion. Cet historique permet de contextualiser les théories syntaxiques, théories que nous abordons en détail dans le chapitre 3.

Enfin, nous considérons qu'analyser plusieurs modélisations syntaxiques reste compatible avec une prise de position quant à la manière dont il faut modéliser une structure grammaticale. Au contraire, c'est en tenant compte de la diversité des approches qu'une conception originale et raisonnée de la fonction syntaxique peut être forgée. Dans le chapitre 4, nous cherchons à déterminer les constantes et les différences entre les théories envisagées, dans l'objectif de proposer notre propre définition de l'apposition.

CHAPITRE 1 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE

L'analyse des acceptions du terme *apposition* dans plusieurs modèles syntaxiques modernes nécessite de délimiter un cadre méthodologique. Nous définirons tout d'abord brièvement ce que nous entendons par *grammaire* et *syntaxe* (→1.1). Ensuite, nous expliquerons les critères de sélection des modèles retenus (→1.2), pour enfin présenter la grille d'analyse utilisée (→1.3).

1.1. Grammaire vs (morpho)syntaxe vs linguistique

Si le terme est fréquemment employé, la notion de *grammaire* recouvre plusieurs réalités. À en suivre le dictionnaire de linguistique de Dubois & *alii* (2001 : 226), la grammaire désigne aussi bien (a) « la description complète de la langue », (b) « la description des seuls morphèmes grammaticaux et lexicaux, l'étude de leurs formes [...] et de leurs combinaisons » que (c) « la description des morphèmes grammaticaux [...] et la description des règles qui régissent le fonctionnement des morphèmes dans la phrase ». On constate que ces acceptions se distinguent par l'étendue plus ou moins large des faits linguistiques pris en charge. Par ailleurs, les deux dernières peuvent être exprimées par deux autres termes courants : *morphosyntaxe* et *syntaxe*. Puisque nous nous intéressons ici à une fonction grammaticale, c'est-à-dire au « rôle qu'[un mot ou groupe de mots] joue dans la structure d'ensemble de la phrase où il est employé » (Riegel & *alii* 2018 : 207), les modèles grammaticaux envisagés peuvent être qualifiés de modèles syntaxiques.

Dubois & *alii* mentionnent également une quatrième acception², à savoir (d) « la *grammaire normative* et pédagogique » (2001 : 226). Ceci permet d'introduire une opposition fréquemment utilisée dans l'étude des phénomènes grammaticaux : la grammaire vs la linguistique. Souvent associée à la *tradition* et à l'institution scolaire qui la transmet, la grammaire est alors employée en tant que « linguistique provisoire qui dure » (Neveu & Lauwers 2007 : 10), dans la mesure où il s'agit d'un cadre théorique relativement défini et stable à partir duquel les linguistes vont bâtir dans une perspective plus ou moins critique leurs propres théories grammaticales. Puisque cette première partie du travail vise à dresser un état des lieux des approches de l'apposition, la grammaire dite

² Étant donné la perspective choisie, à savoir la comparaison de modèles théoriques, l'acception concernant la linguistique générative n'a pas été reprise.

scolaire sera envisagée : d'une part, elle propose, au même titre que les théories dites linguistiques, un cadre théorique ; d'autre part, elle fournit un point de repère communément partagé par l'ensemble des locuteurs francophones.

1.2. Choix des modèles théoriques

Nous n'avons pas retenu toutes les études portant sur l'apposition en langue française. Plutôt que de présenter un panorama exhaustif (ou à visée exhaustive), nous avons opté pour un nombre de cadres grammaticaux restreints, qui peuvent dès lors être envisagés de manière plus détaillée. Le critère de sélection est la spécificité du traitement de l'apposition vis-à-vis des autres théories : l'objectif est d'analyser des modèles syntaxiques suffisamment représentatifs d'approches concurrentes. Ce choix justifie leur classement : les théories sont présentées et regroupées à partir du phénomène linguistique auquel est associée l'apposition, à savoir la *prédication seconde*, le *détachement* et la *coordination*. Un critère secondaire est le caractère suffisamment large de l'approche : nous avons écarté les études ne proposant pas de théorisation grammaticale générale au profit de modèles syntaxiques complets. Il nous semble en effet qu'une fonction grammaticale, qui fait nécessairement partie d'une structure théorique globale, doit être étudiée en regard de cette structure.

1.3. Grille d'analyse

Afin de permettre la comparaison et de décrire systématiquement les modèles théoriques, ceux-ci ont été soumis à une grille d'analyse visant à en dégager six caractéristiques. Les trois premières concernent la présentation du système syntaxique, à savoir sa tradition théorique (→1.3.1), son unité de référence (→1.3.2) et les relations fondamentales qu'il décrit (→1.3.3). Quant aux trois dernières, elles se focalisent sur l'apposition : après la définition de celle-ci, nous l'analyserons à travers les composantes linguistiques mobilisées (→1.3.4) et l'opposition entre partie du discours et fonction qu'elle met à jour (→1.3.5).

1.3.1. Tradition théorique

La tradition théorique concerne l'ancrage du modèle dans un courant linguistique particulier. Il s'agit de contextualiser historiquement et théoriquement le modèle envisagé. En plus de ce critère, nous présenterons la tradition grammaticale de

l'apposition avant les cadres théoriques (→2), ce qui permettra de situer la théorie dans un cadre historique général. En effet, les procédures et observations grammaticales ne sont jamais totalement novatrices : « [...] L'histoire de la grammaire est une succession de remaniements, disposant, selon des vecteurs différents, des concepts d'analyse et des notions remarquablement stables, tout aussi stables que le stock d'exemples de base qui les justifient. » (Chevalier 1996 : 48-49).

1.3.2. Unité maximale de référence

L'unité maximale de référence désigne l'unité qui ne peut être intégrée à une autre unité. En d'autres mots, les procédures d'analyse permises par le cadre théorique sont applicables aux unités maximales de référence et aux unités constituant celles-ci. Dans la grammaire traditionnelle, l'unité maximale de référence est par exemple la phrase. Nous pourrions aussi interroger l'unité minimale de référence, mais le caractère syntaxique (et non morphosyntaxique) des cadres théoriques se satisfait généralement du mot comme unité minimale de référence.

1.3.3. Relations fondamentales

L'architecture d'un modèle syntaxique peut être présentée à travers les relations principales qu'elle définit : si la syntaxe concerne les rapports entre les unités, ceux-ci ne sont pas toujours du même type. Par exemple, en grammaire traditionnelle, deux relations fondamentales sont la subordination, qui concerne un rapport entre deux unités de hiérarchie différente, et la coordination, qui met en lien des unités de statut identique (Grevisse & Goosse 2011 : §260, 274).

1.3.4. Composantes linguistiques

Claude Hagège a défini trois points de vue permettant d'analyser l'énoncé, c'est-à-dire la « production linguistique acceptée par les locuteurs natifs comme complète, et possédant une intonation reconnue comme liée à ce fait » (2013 : 30). Si l'objet d'analyse d'Hagège est l'énoncé, les points de vue qu'il décrit sont suffisamment généraux pour être employés afin de décrire les cadres théoriques et la manière dont la fonction appositive est définie. Ces points de vue sont associés à trois plans (Hagège 2013 : 30-34) :

- Le *plan morphosyntaxique* concerne le système linguistique entendu comme l’inventaire des classes d’unités ainsi que l’ensemble des relations et des marques formelles qui manifestent ces classes et ces relations. Ce point de vue est assez similaire à la deuxième définition (b) de la grammaire (→1.1).
- Le *plan sémantico-référentiel* concerne le sens des unités, obtenu à partir de son référent, son signifié, sa partie du discours, sa fonction et son contexte.
- Le *plan énonciatif-hiérarchique* concerne la manière dont le locuteur hiérarchise ce qui est connu (le thème) et ce qui ne l’est pas (le rhème).

Les trois plans ne sont ni ordonnés ni étanches : ils constituent plutôt différentes facettes d’un même objet en interaction.

1.3.5. Partie du discours vs fonction

L’un des fondements de la grammaire française est la distinction entre *parties du discours* et *fonction*. La partie du discours désigne « une classe de mots ou une catégorie (ou type) de mots vérifiant une ou plusieurs propriétés communes » (Riegel & alii 2018 : 226). Les critères utilisés, qui varient historiquement (Colombat 1988) et qui mobilisent différentes composantes linguistiques (Auroux 1988), ne font toutefois pas l’objet d’un consensus, ce qui explique les critiques des linguistes (voir par exemple Feuillet 1983 ou Lagarde 1988). Les grammaires d’aujourd’hui distinguent généralement le nom, l’article, le pronom, le verbe, l’adverbe, la préposition, la conjonction (de coordination ou de subordination), voire l’interjection (Riegel & alii 2018) ou l’introducteur et le mot-phrase (Grevisse & Goosse 2011).

Quant à la fonction, elle exprime « le rôle qu’[un mot ou groupe de mots] joue dans la structure d’ensemble de la phrase où il est employé » (Riegel & alii, cité en 1.1). Les critères permettant de définir les fonctions sont également multiples : la *Grammaire méthodique du français* (2018 : 207-209) mentionne par exemple des critères positionnels, morphosyntaxiques, manipulatoires et catégoriels. Une distinction est parfois réalisée entre *fonction primaire* et *fonction secondaire* selon que la fonction est considérée comme fondamentale ou moins essentielle (Riegel & alii 2018 : 2010). Parmi les fonctions primaires, on retrouve généralement les fonctions suivantes : l’attribut, le complément circonstanciel, les compléments d’objet direct et indirect, le verbe et le sujet.

Parmi les fonctions secondaires, on retrouve par contre l'apposition, le complément de l'adjectif, le complément du nom, le déterminant, et l'épithète.

Si la grammaire française est fondée sur une différenciation nette des deux concepts, certains aspects témoignent d'un lien plus étroit :

- Les natures sont associées à des fonctions, ce qui confère à la syntaxe un caractère systématique. Cette association se voit radicalisée dans le cas des fonctions secondaires, qui « portent l'empreinte des parties du discours auxquelles elles sont indissociablement liées : le *complément* est un nom, l'*épithète* un adjectif, l'*apposition* un nom » (Neveu & Lauwers 2007 : 21). À une fonction tend à correspondre une seule nature.
- La terminologie employée désigne à la fois la nature et la fonction, comme c'est le cas du *verbe* dans les programmes de l'Éducation nationale française (Plane 2017) ou du *déterminant* dans le *Bon usage* (Grevisse & Goosse 2011 : §320).

Le rapport entre nature et fonction peut donc être plus ou moins souple selon les cadres théoriques envisagés.

CHAPITRE 2 : TRADITION GRAMMATICALE DE L'APPOSITION

Pour mieux comprendre la manière dont est définie l'apposition, nous proposons un historique de la notion dans les grammaires françaises. Pour ce faire, nous résumons deux travaux de Franck Neveu, à savoir « La notion d'apposition en linguistique française : perspective historique » (1996) et « Essai de présentation historique de l'apposition » (1998 : 15-62). Si le linguiste présente les conceptions de l'apposition jusqu'à la fin du XX^e siècle, nous limitons notre exposé de la naissance du terme à la seconde moitié du XX^e siècle. En effet, on observe à ce moment-là une diversification importante des théories syntaxiques dont il est difficile de rendre compte dans le cadre d'un résumé. Cette variété des théories syntaxiques modernes est envisagée dans le chapitre 3.

Par ailleurs, il faut noter que Neveu présente l'historique du terme *apposition* ainsi que du concept qu'il recouvre actuellement en grammaire traditionnelle : la perspective est donc partiellement téléologique. Le résumé que nous proposons se focalise sur les critères mobilisés et suit l'ordre chronologique. Les XVI^e et XVII^e siècles sont d'abord envisagés (→2.1), puis le XVIII^e siècle (→2.2), le XIX^e siècle (→2.3) et le début du XX^e siècle (→2.4). Une synthèse dresse le bilan de cet historique (→2.5).

2.1. Du XVI^e au XVII^e siècle : un héritage rhétorique

Au début de son histoire, l'apposition est une figure rhétorique antique référant à un élément facultatif ornemental, désigné par le terme grec *epexegetis* (litt. 'explication ajoutée') ou les adjectifs *adjuncta*, *apposita*, *sequentia* (litt. 'ajouté', 'placé après' et 'qui suit'). Lorsque le terme est intégré au champ grammatical au XVI^e siècle, son sens se modifie. Les grammairiens de cette époque, comme Alexandre de Villedieu (*Doctrinale*, 1525) et Jean Despautère (*Syntaxis*, 1582), tentent alors de distinguer ce qui concerne la structure phrastique (plan grammatical) de l'ornementation du discours (plan rhétorique). Le terme *apposition* est utilisé pour désigner le mécanisme à travers lequel un nom peut être échangé avec le nom qui le précède (par exemple, *urbs* avec *Roma*). En plus de cette procédure, Despautère souligne que le participe *ens* (litt. 'étant') peut être sous-entendu. Les critères sont donc triples : classe du nom, distribution syntaxique identique et identité référentielle.

Les premiers ouvrages de Port-Royal n'apportent pas d'éléments véritablement novateurs quant à l'apposition. Dans *La Logique ou l'art de penser* (1662), les grammairiens restreignent l'apposition à un nom à valeur explicative suivant un nom propre, comme en (7a). L'idée défendue est que le nom n'a pas la même valeur que l'adjectif, qui posséderait toujours une valeur déterminative, même en (7b).

- (7) a. *Louis XIV, victorieux*
b. *Louis XIV, roi de France*

2.2. Le XVIII^e siècle : autonomisation de la fonction

Le XVIII^e siècle, à travers le courant intellectuel des encyclopédistes, voit naître les débuts d'une réflexion sur la fonction syntaxique. L'abbé Girard, dans ses *Vrais Principes de la langue française* (1747), définit un système fonctionnel de sept catégories, dont fait partie l'*adjonctif*. Cette classe, qui recouvre des phénomènes variés tels que l'incise, l'apposition ou l'apostrophe, est définie à partir des critères suivants : mobilité du segment, caractère non essentiel au sens de la phrase et présence d'une pause dans la chaîne phonique, comme en (8).

- (8) *Monsieur, quoique le mérite ait ordinairement un avantage solide sur la fortune ; cependant, chose étrange ! nous donnons toujours la préférence à celle-ci.*

César Chesneau Du Marsais participe de la grammatisation de l'apposition en rédigeant un article à son propos dans l'*Encyclopédie* (1751-1772). La notion est alors assez proche de celle donnée dans la *Logique* de Port-Royal : elle désigne une relation directe entre un nom propre et un nom commun qui le suit et le caractérise sémantiquement, les deux possédant une identité référentielle.

Quant à Nicolas Beauzée, son apport se situe dans trois textes. Dans l'article « génitif » de l'*Encyclopédie* (tome VII), le grammairien identifie le segment apposé dans les constructions du type *le philosophe Aristote* : puisque le nom propre apporte une précision et est facultatif, c'est lui qui est considéré comme l'apposition.

- (9) *Le philosophe Aristote*

Dans le cadre du chapitre de la *Grammaire générale* (1757) consacré à la ponctuation, Beauzée contribue également à l'étude de ce qu'il nomme *additions à valeur explicative*. Celles-ci sont illustrées au moyen d'adjectifs antéposés, comme en (10).

- (10) *Avides de plaisir, nous nous flattons d'en recevoir de tous les objets inconnus qui semblent nous en promettre.*

Enfin, dans l'article « apposition » de l'*Encyclopédie méthodique* (1782), Beauzée pose le fondement de la réflexion du siècle suivant : l'apposition est facultative, se rapporte à un nom (propre ou commun), possède une valeur sémantique d'explication et est exercée par les noms et les adjectifs.

2.3. Le XIX^e siècle : intégration aux grammaires scolaires

Les grammaires qui paraissent au tournant du XVIII^e siècle contribuent à l'extension de la fonction : Antoine-Isaac Silvestre de Sacy, dans ses *Principes de grammaire générale* (1799), considère que les appositions peuvent se rapporter à un pronom, tout en refusant à l'adjectif d'exercer cette fonction. Jean-François Marmontel, dans ses *Œuvres complètes, Grammaire et logique* (1801), reprend les critères utilisés par Beauzée et souligne la mobilité du segment apposé. Quant à Pierre Fontanier, qui classe l'apposition parmi d'autres figures rhétoriques dans ses *Figures du discours* (1821), il souligne l'unité sémantique et fonctionnelle que forment le segment apposé et l'élément auquel il se rapporte.

Les premières grammaires scolaires, à travers Noël, Chapsal, Girault-Duvivier et Bescherelle, ne renouvellent pas la notion : la terminologie utilisée est flottante et l'apposition est mentionnée pour expliquer l'accord. Quelques ouvrages de vulgarisation donnent toutefois une description de l'apposition : la *Grammaire générale* (1835) de Napoléon Landais, par exemple, dresse une compilation de l'article de Beauzée dans une visée orthographique.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, un nouvel intérêt est porté à la notion d'apposition en ce qu'elle permet d'éviter le recours à l'ellipse. La fonction est d'abord réservée aux substantifs, puis permise aux adjectifs. Les nomenclatures officielles de 1910 et 1949 témoigneront de la conception des grammaires scolaires.

2.4. La première moitié du XX^e siècle : description des propriétés sémantiques

Grâce aux travaux de plusieurs linguistes, l'apposition fait l'objet d'une description sémantique plus précise. Dans *La Pensée et la langue* (1922), Ferdinand Brunot estime que l'apposition possède une valeur de caractérisation, dite « intrinsèque » dans le cas de l'ajout d'une autre unité lexicale au sein d'un mot (11a) et « extrinsèque » lorsqu'un élément extérieur est inséré dans la phrase (11b). En outre, Brunot est le premier à proposer une analyse sémantique des appositions en début de phrase, qui permettent de justifier l'action de la phrase, comme en (12).

- (11) a. *Bâton-paysan*
b. *Son oncle, avocat réputé*
- (12) *Docteur, je bafoue la science*

Damourette et Pichon, dans leur *Essai de grammaire de la langue française* (1930), proposent, au moyen d'une terminologie qui leur est propre, une distinction entre l'apposition jouée par un substantif déterminé, qui possède une identité référentielle avec l'élément qu'il caractérise sémantiquement (13), et l'apposition adjectivale, qui possède une valeur circonstancielle.

- (13) *Mathan, ce prêtre sacrilège*

Charles Bailly, tout en maintenant une opposition similaire à celle de Brunot entre apposition explicative et apposition déterminative, souligne dans sa *Linguistique générale et linguistique française* (1932) que l'apposition explicative relève de la coordination, puisqu'elle est marquée par une pause, est facultative et établit une relation explicative. Par ailleurs, le linguiste distingue l'apposition de la segmentation, qui lie deux énoncés interdépendants sémantiquement, du type (14).

- (14) *Jacques, il part demain.*

2.5. Synthèse

Dresser une synthèse des critères utilisés dans l'histoire de l'apposition est nécessairement réducteur. Cela implique de simplifier la complexité des théories envisagées, de faire fi de l'historicité des conceptions mais aussi de mettre sur le même

plan histoire de la notion et histoire du terme. Néanmoins, certaines caractéristiques transversales peuvent être mises en évidence.

On constate tout d'abord une diversité des critères définitoires. Une série de critères, liés aux trois composantes linguistiques d'Hagège (→1.3.4), sont toutefois récurrents : la catégorie nominale et la mobilité au niveau du plan morphosyntaxique ; la valeur de caractérisation et l'identité référentielle au niveau du plan sémantico-référentiel. Le caractère facultatif, qui peut concerner les trois plans, est aussi présent dans plusieurs grammaires.

Cette pluralité de critères explique la diversité des phénomènes considérés comme appositifs. Alors que certains grammairiens utilisent le terme pour désigner une construction très spécifique, comme Port-Royal et Du Marsais qui l'appliquent au nom commun suivant directement un nom propre, d'autres l'envisagent dans le cadre d'une catégorie plus large (l'*adjectif* de l'abbé Gérard).

Corollairement, les parties du discours mobilisées sont plus ou moins nombreuses. Concernant l'élément auquel se rapporte l'apposition, la classe nominale est la plus citée. Port-Royal et Du Marsais ne prennent en considération que le nom propre, alors que Silvestre de Sacy mentionne le pronom. L'élément exerçant la fonction appositive connaît aussi une variation : si le nom est la partie du discours apposée par excellence, l'adjectif est mentionné par Beauzée et les nomenclatures officielles du XX^e siècle.

Cet historique nous informe de la diversité des critères définitoires mobilisés. Celle-ci nous amène à plusieurs questions quant à notre objectif de définition de l'apposition en langue française dans les syntaxes modernes : Comment cet héritage traditionnel est (re)mobilisé, plus ou moins explicitement, par les théories modernes ? Quels critères définitionnels sont à nouveau employés pour définir l'apposition ? À l'inverse, quelles sont les inflexions théoriques ? Quels phénomènes sont désormais pris en charge par la notion ?

CHAPITRE 3 : CADRES THÉORIQUES

Ce chapitre, qui constitue le cœur de la première partie, vise à décrire et à analyser le point de vue de plusieurs cadres syntaxiques modernes quant à la notion d'apposition. Étant donné cet objectif, nous les avons ordonnés non pas chronologiquement mais selon le phénomène linguistique auquel est associée l'apposition. Ainsi, nous présentons d'abord deux théories se fondant sur la prédication seconde (→3.1). Nous analysons ensuite trois théories mobilisant le critère du détachement (→3.2). Enfin, nous envisageons trois théories associant l'apposition à la coordination (→3.3). La tripartition proposée est en partie artificielle : la prédication seconde, le détachement et la coordination ne sont pas incompatibles et sont donc parfois employés conjointement. Concernant l'analyse, nous utilisons systématiquement les caractéristiques définies dans le cadre méthodologique (→1.3), en accordant également de l'importance à la tradition grammaticale (→2).

3.1. La prédication seconde

La définition de la prédication seconde ne fait pas l'objet d'une unanimité scientifique. À partir de l'examen des études consacrées à la notion en linguistique française, Havu & Pierrard (2008 : 8) ont montré que la notion amalgamait trois aspects distincts, comportant chacun différents traits définitionnels :

- *Syntaxe interne*. La prédication seconde instaure une relation attributive entre un thème et un prédicat (trait 1) sans forme verbale conjuguée (trait 2).
- *Syntaxe externe*. La prédication seconde dépend syntaxiquement d'une prédication (trait 3) à laquelle elle est nécessaire syntaxiquement (trait 4).
- *Caractère accessoire*. La prédication seconde occupe une position périphérique dans la structure argumentale de l'énoncé (trait 5) et est sémantiquement facultative (trait 6).

Les six traits définitionnels ne sont toutefois pas systématiquement satisfaits : « aucun tour [défini comme une prédication seconde] ne répond pleinement à l'ensemble des traits avancés pour caractériser la construction » (2008 : 11).

Bien qu'elles n'emploient pas le terme de *prédication seconde*, les grammaires envisagées dans la tradition grammaticale proposent des critères similaires : le cas le plus manifeste est Despautère (→2.1), qui estime que le participe présent du verbe *être* peut être ajouté entre les deux noms en relation d'apposition, ce qui est proche des deux premiers traits. Le caractère accessoire (traits 5 et 6) fait quant à lui partie des critères définitoires récurrents (→2.5).

Les deux cadres théoriques sélectionnés qui mobilisent prioritairement la notion de prédication seconde dans la définition de l'apposition sont le *Bon usage* (→3.1.1), grammaire traditionnelle de référence, et la *Grammaire critique du français* (→3.1.2), élaborée par le linguiste Marc Wilmet.

3.1.1. Le *Bon usage* (2011)

a) *Tradition théorique*. Le *Bon usage* constitue l'une des grammaires traditionnelles du XX^e siècle les plus reconnues dans le domaine francophone. L'ouvrage se veut être une description des règles du français, qu'elle illustre à travers des extraits d'œuvres littéraires. Publiée en 1936 par Maurice Grevisse, la grammaire est régulièrement mise à jour et augmentée. À la mort de Grevisse en 1980, c'est son gendre André Goosse qui poursuit la rédaction, sans infléchir la démarche générale. Le *Bon usage* en est actuellement à sa seizième édition, parue en 2016. Nous avons utilisé l'avant-dernière édition (2011).

b) *Unité maximale de référence*. L'unité maximale de référence du *Bon usage* est la phrase, définie comme « l'unité de communication linguistique, [...] [qui] ne peut pas être subdivisée en deux ou plusieurs suites (phoniques ou graphiques) constituant chacune un acte de communication linguistique » (Grevisse & Goosse 2011 : §211). Elle rejoint de cette manière la définition de la syntaxe donnée par Dubois & *alii* et Riegel & *alii* (→1.1) : « La syntaxe étudie les relations entre les mots dans la phrase » (Grevisse & Goosse 2011 : §4). Plus précisément, l'archétype de la phrase du *Bon usage* est la phrase verbale énonciative, qui comporte au minimum un sujet et un prédicat.

c) *Relations fondamentales*. Le *Bon usage* distingue trois relations syntaxiques, à savoir la prédication, la subordination et la coordination.

- La *prédication* désigne la relation fondatrice entre un sujet et un prédicat, qui permet de fonder la phrase prototypique.
- La *subordination* désigne « la relation qui unit, à l'intérieur de la phrase, des éléments qui ne sont pas de même niveau, qui ont des fonctions différentes, dont l'un dépend de l'autre » (Grevisse & Goosse 2011 : §274).
- La *coordination* désigne « la relation, explicite ou implicite [...], qui unit des éléments de même statut » (Grevisse & Goosse 2011 : §260).

d) *Définition de l'apposition*. Les critères définitionnels de l'apposition sont exposés au moyen d'un test. Le concept est en effet défini au moyen d'une transformation : l'apposition est un « élément nominal³ placé dans la dépendance d'un autre élément nominal et qui a avec celui-ci la relation qu'a un attribut avec son sujet, mais sans copule » (§340). Afin de repérer une apposition dans une phrase, l'analyste doit donc repérer l'élément nominal (x) dépendant d'un autre élément nominal (y) puis vérifier si ces deux éléments peuvent être intégrés à une phrase de type « y est x ».

Par *élément nominal*, la grammaire entend, en plus du nom (précédé ou non de l'article), le pronom et l'infinitif, comme l'exemplifient les énoncés (15), (16) et (17).

(15) *Paris, (la) capitale de la France, est divisé en vingt arrondissements.*

(16) *Je l'ai conduite dans le petit salon jaune, celui qu'elle aimait [...].*

(17) *Consoler, art délicat, n'est pas à la portée de tous.*

Le terme de prédication seconde n'est pas mentionné mais le trait 1 de Havu & Pierrard (2008), à savoir la relation attributive, constitue le fondement de l'apposition. Cette dernière n'est cependant pas considérée comme une prédication, mais bien comme une subordination (« dépendance »). Étant donné l'identité catégorielle, on peut se poser la question de l'orientation de cette relation dépendancielle : Quel est l'élément subordonné (et subordonnant) ? Le passage à une phrase copule, comme en (18), qui semble éliminer les noms qui ne sont pas capables d'être attributs, n'est pas pertinent :

³ Le *Bon usage* connaît pourtant la notion de *syntagme* : « La syntaxe étudie les relations entre les mots de la phrase [...]. Une phrase se divise en groupes de mots, les syntagmes, composés d'un élément principal ou *noyau* et d'un ou plusieurs éléments subordonnés » (Grevisse & Goosse 2011 : §5). La notion n'est toutefois pas mobilisée dans la définition de l'apposition.

l'exemple (19) montre qu'un article peut être ajouté à l'attribut dans le passage à la phrase copule.

- (18) a. *Paris est capitale de la France.*
b. **Capitale de la France est Paris.*
- (19) a. **Consoler est art délicat.*
b. *Consoler est un art délicat.*

Le caractère supprimable de l'apposition, qui « n'entraîne pas de changement véritable dans le contenu [sémantique] de la phrase » (§341) est plus efficace⁴ : les appositions formées de noms sans article sont éliminables, comme en (20) où la fonction sujet ne peut être exercée par un nom seul. Quant à l'ordre, il n'est pas pertinent : « elle [l'apposition] suit et parfois précède [l]e nom » (§341).

- (20) a. **Art délicat n'est pas à la portée de tous.*
b. *Consoler n'est pas à la portée de tous.*

Aucun critère permettant l'identification de l'élément subordonné (et donc de l'aposé) n'est en fait énoncé explicitement.

e) *Composantes linguistiques.* Puisque les critères définitionnels ne sont pas clairement énoncés (au moyen d'une transformation), l'identification des composantes linguistiques n'est pas évidente. On peut toutefois estimer que la transformation en une phrase copule est d'ordre morphosyntaxique, puisqu'elle mobilise une autre structure syntaxique. Quant au caractère effaçable, il se situe au niveau du plan morphosyntaxique (l'énoncé reste syntaxiquement bien formé) et du plan sémantico-référentiel (« pas de changement véritable dans le contenu », §341).

f) *Nature vs fonction.* L'apposition concerne uniquement les noms. Le *Bon usage* envisage le rapport de l'apposition avec l'attribut, qui peut quant à lui être nominal et adjectival :

⁴ On pourrait aussi évoquer les phénomènes d'accord : l'apposition étant subordonnée à un nom, c'est par rapport à ce dernier que se forment les accords. Par exemple, on voit en (15) que *divisé* est au masculin singulier (comme l'est *Paris*) et non au féminin singulier (comme l'est *capitale de la France*). Ce critère est néanmoins encore moins puissant que celui de la suppression, les phénomènes d'accord explicites n'étant pas systématiques.

On pourrait se demander pourquoi, dans le cas de l'attribut, on ne ressent pas le besoin d'avoir une désignation distincte selon que cet attribut est un nom ou un adjectif, alors que l'on sépare l'épithète de l'apposition. Certains parleraient simplement d'épithètes, soit adjectivales, soit nominales. Il nous semble pourtant que les particularités décrites plus loin justifient la distinction. (Grevisse & Goosse 2011 : §340)

Nous éprouvons toutefois des difficultés à identifier ces « particularités » propres à l'apposition nominale dans le texte du *Bon usage*.

En fait, restreindre l'apposition aux noms est cohérent avec la manière dont la grammaire traditionnelle a tendance à associer une fonction secondaire à une nature particulière (→1.3.5). Ainsi, on constate que les éléments subordonnés au nom (propositions exceptées) ont chacun une fonction particulière déterminée par leur nature.

Nature	Fonction
Déterminant	Déterminant (ou actualisateur)
Adjectif	Épithète
Nom seul	Apposition
Nom précédé d'une préposition	Complément déterminatif (ou du nom)

TABLEAU 1 : Éléments subordonnés au nom selon la grammaire traditionnelle

Seule une construction ne correspond pas à ce tableau : dans l'exemple (21a), l'apposition est suivie d'une préposition, puisque (21b) est possible. Le *Bon usage* note que « beaucoup de grammairiens proposent une autre analyse que celle qui a été donnée » (Grevisse & Goosse 2011 : §342). D'ailleurs, (21c), qui n'est pas mentionné dans la grammaire, semble aussi acceptable. À nouveau, l'absence de prise en compte des articles et de leurs valeurs est problématique.

- (21) a. *La ville de Paris*
 b. *Paris est la ville.*
 c. *La ville est Paris*

3.1.2. La Grammaire critique du français (2010)

a) *Tradition théorique.* À partir du critère de l'incidence tirée des travaux du linguistique Gustave Guillaume (voir Wilmet 1972), définie comme « la mise en rapport effective [...] d'un mot ou groupe de mots *apport* à un mot ou groupe de mots *support* »

(2010 : §348), Wilmet propose une conception originale des natures et des fonctions dans l'objectif de fournir une nouvelle assise théorique à la grammaire⁵. Cette théorie fait l'objet de la *Grammaire critique du français*, dont on trouvera une synthèse de la théorie syntaxique dans Wilmet 2011 et 2013. Nous avons utilisé la cinquième édition (2010), qui est la dernière.

b) *Unité maximale de référence*. Comme le *Bon usage*, la phrase constitue l'unité maximale de référence (Wilmet 2010 : §29). Elle est définie par Wilmet comme « la première séquence quelconque de mots née de la réunion d'une énonciation et d'un énoncé qui ne laisse en dehors d'elle que le vide ou les mots d'un autre énoncé » (2010 : §538). La définition est formalisée de la manière suivante : $P = \text{Énonciation} + \text{Énoncé}$. Pour comprendre cette dernière, il est nécessaire de déterminer ce qu'entend le linguiste par *énonciation* et *énoncé*. Le premier concept désigne l'« ancrage de l'énoncé dans une situation de communication au triple point de vue de la personne, du temps et de la modalité (assertive, interrogative ou injonctive) » alors que le second est défini comme le « contenu de la phrase dont l'énonciation est le contenant » (Wilmet 2010 : 730). Par ailleurs, l'énoncé est associé à la relation de *prédication*.

c) *Relations fondamentales*. Dans la *Grammaire critique du français*, à partir de l'incidence et des parties du discours, Wilmet distingue trois relations syntaxiques fondamentales :

- La *prédication* désigne la relation entre un *thème* (le support) et un *rhème* (l'apport) au moyen de la *copule* (Wilmet 2010 : §560, §579, §580). Ces trois éléments sont définis de manière circulaire : « dans l'acception ici retenue, le *thème* constitue ni plus ni moins le support de la prédication », la prédication est l'« affectation d'un rhème à un thème », etc. (Wilmet 2010 : §560, 732). Cette relation fonde l'énoncé. La copule peut ne pas être exprimée. Le terme de *prédictat* est utilisé par Wilmet comme un synonyme de *rhème*.
- La *détermination*. Elle désigne la relation entre un nom (le support) et ses *déterminants* (les apports).

⁵ Guillaume ne propose pas de véritable théorie syntaxique. Celle-ci est rudimentaire : le linguiste distingue l'incidence du premier degré, entre deux *parties de langue*, et l'incidence du second degré, portant sur une autre incidence (Soutet 2011 : 280-283).

— La *complémentation*. Elle désigne la relation entre un verbe, un adjectif ou une relation existant entre plusieurs mots (les supports) et leurs compléments (les apports).

Nous avons schématisé ce système théorique au moyen d'un tableau à double entrée, dans lequel l'axe horizontal indique le type de relation et l'axe vertical le statut quant à l'incidence.

	Prédication	Détermination	Complémentation		
<i>Support</i>	Thème	Nom	Verbe	Adjectif	Relation
<i>Apport</i>	Rhème	Déterminants	Complément	Complément	Complément

TABLEAU 2 : Synthèse des relations fondamentales de Wilmet (2010)

d) *Définition de l'apposition*. À la prédication constitutive de l'énoncé, peut s'adjoindre une (ou plusieurs) prédication seconde, qui « se greffe sans copule sur un ou plusieurs mots de la prédication première » (Wilmet 2011 : 31). L'élément de la prédication première constitue le thème ou l'*apposé*, alors que la prédication seconde introduit un nouveau rhème ou l'*apposition*.

De cette manière, la notion de prédication seconde de Wilmet est caractérisée par les trois premiers traits mentionnés par Havu & Pierrard (2008) : relation entre un thème et un prédicat (*rhème* ou *apposition* dans la terminologie de la *Grammaire critique*), absence de forme verbale conjuguée (*copule* dans cette terminologie) et dépendance syntaxique à une première relation de prédication. Ainsi définie, l'apposition englobe une série de phénomènes relevant traditionnellement de fonctions différentes.

- (22) *Je m'appelle Socrate*. [attribut de l'objet]
- (23) *Il se porte à merveille, gros et gras*. [épithète détachée]
- (24) *Sa nièce arrivant, c'était le feu dans la maison*. [proposition absolue]
- (25) *On entend un enfant pleurer dans la chambre voisine*. [proposition infinitive]
- (26) *Tu te souviens de ce professeur, qui ne donnait que de bonnes notes ?* [relative explicative]
- (27) *Paraissez, Navarrais, Maures et Castellans...* [apostrophe]

Afin de classer la diversité des constructions concernées par la prédication seconde, Wilmet énonce trois critères permettant la description de l'apposition, à savoir « la nature », « son caractère facultatif ou obligatoire » et « le modèle d'attache du rhème au

thème : liaison directe ou liaison indirecte [...], marquées ou non par une pause » (Wilmet 2010 : §613). Par exemple, dans l'énoncé (22), *Socrate* est une apposition nominale obligatoire directe et sans pause qui est le rhème de *me*, lui-même complément du verbe *appelle*. Dans (27), l'apostrophe de la grammaire traditionnelle est considérée comme une « APP[osition] nominale facultative à un sujet non exprimé », avec une « liaison directe avec pause » (Wilmet 2010 : §614).

De façon assez surprenante, et contrairement au deuxième critère, Wilmet souligne l'aspect facultatif de la prédication seconde, en contraste au caractère obligatoire de la prédication première : le glossaire de la *Grammaire critique du français* indique sous l'entrée PRÉDICATION que « la prédication est 1° première [...] et obligatoire ou 2° seconde et facultative » (Wilmet 2010 : 732, voir aussi Wilmet 1997 : 420, 2010 : §584, 2011 : 31). Or, il nous semble que la prédication seconde est soit facultative, soit obligatoire : les appositions des énoncés (22) et (24) ne sont pas supprimables. Il serait donc plus pertinent de considérer que la prédication n'est pas facultative *mais qu'elle l'est dans certains cas*, contrairement à la première.

e) *Composantes linguistiques*. Critiquant les fondements logiques et rhétoriques de l'apposition, le linguiste met en valeur le caractère « purement syntaxique » de sa définition (2010 : §613). Certes, l'apposition est associée à un type de relation syntaxique (la prédication) et elle dépend syntaxiquement d'une première prédication. Toutefois, les éléments thématiques (ce à propos de quoi est dit quelque chose) et rhématiques (ce qui est dit de quelque chose) constituent le fondement de la définition de l'apposition donnée par Wilmet : elle s'inscrit dans une approche plutôt énonciative-hiérarchique de la langue. Les composantes linguistiques sont donc morphosyntaxiques et énonciatives-hiérarchiques.

e) *Nature vs fonction*. La fonction appositive est accessible à plusieurs parties du discours : les énoncés (22) et (27) comprennent une apposition nominale, l'énoncé (23) une apposition adjectivale, les énoncés (24) et (25) une apposition verbale et l'énoncé (26) une apposition « sous-phrastique » (Wilmet 2010 : §617, la *sous-phrase* désignant une phrase subordonnée à une autre). Par ailleurs, si Wilmet estime que l'apposé concerne « un ou plusieurs mots » (Wilmet 2011 : 31), ceux-ci ont systématiquement une nature

nominale ou une valeur similaire : nom en (24), (25) et (26) ; pronom en (22), (23) et (27) ; phrase complète en (28).

- (28) *Spectacle attendrissant, ce sont alors les deux pères adoptifs qui s'occupent du bébé.*

3.2. Le détachement

Comme la prédication seconde, le phénomène du détachement concerne des constructions diversifiées et n'est pas toujours précisément défini, d'où le fait que la notion soit « tout à la fois surexploitée et fort peu lisible » (Neveu 2003 : 7). Henri Bonnard (1972, cité dans Neveu 2003) propose une définition du détachement suffisamment large, de sorte qu'elle recouvre la plupart des usages : d'un point de vue formel, le détachement concerne un segment syntaxique séparé graphiquement ou prosodiquement du reste de l'énoncé ; d'un point de vue sémantique, ce segment n'est pas impliqué dans la prédication principale et ne joue pas un rôle de détermination. Cette définition peut être rapprochée du troisième aspect de la prédication seconde (caractère accessoire, traits 5 et 6), ce qui explique en partie l'association fréquente des deux notions. Plusieurs exemples utilisés dans la section précédente (→3.1) répondent d'ailleurs aux critères de Bonnard (1972) :

- (29) *Paris, (la) capitale de la France, est divisé en vingt arrondissements.* [= (15)]
(30) *Je l'ai conduite dans le petit salon jaune, celui qu'elle aimait [...].* [= (16)]
(31) *Consoler, art délicat, n'est pas à la portée de tous.* [= (17)]
(32) *Il se porte à merveille, gros et gras.* [= (23)]
(33) *Tu te souviens de ce professeur, qui ne donnait que de bonnes notes ?* [= (26)]

En plus du caractère accessoire, le détachement fait écho à la tradition grammaticale de deux manières : la séparation graphique ou prosodique est soulignée par l'abbé Girard (→2.2) et Bailly (→2.4), la valeur non déterminative est mise en évidence par la plupart des grammairiens (Port-Royal, Du Marsais, Beauzée, Marmontel, Landais, Brunot, Damourette et Pichon, Bailly) (→2.5).

Nous analyserons trois cadres théoriques utilisant le critère du détachement pour définir l'apposition. Il s'agit de la *Grammaire méthodique du français* (→3.2.1), qui constitue une grammaire de référence en linguistique française, des travaux de Franck

Neveu (→3.2.2), spécialiste de l'apposition, et de l'analyse macrosyntaxique du projet Rhapsodie (→3.2.3), qui propose une approche originale de la syntaxe.

3.2.1. La *Grammaire méthodique du français* (2018)

a) *Tradition théorique*. Rédigée par trois linguistes, la *Grammaire méthodique* se veut être « une grammaire linguistique globale qui s'appuie sur les méthodes et les modèles linguistiques actuels » tout en « pren[ant] en compte les acquis de la tradition grammaticale française au sens large » (Pellat & Riegel 2012 : 17, 24). Publiée en 1994, elle connaît une mise à jour régulière : la septième et dernière édition, que nous avons consultée, date de 2018.

b) *Unité maximale de référence*. Si la *Grammaire méthodique* consacre un chapitre au « Texte et discours », l'unité maximale de référence est presque toujours la phrase : le chapitre dédié à la grammaire du texte occupe seulement une cinquantaine de pages (sur plus d'un millier) et la syntaxe est définie comme « la façon dont les mots se combinent pour former des groupes de mots et des phrases » (Riegel & alii 2018 : 39). La phrase est définie à partir de deux de ses aspects : elle « constitue l'unité de niveau supérieur d'un type de construction hiérarchique du discours, susceptible d'être décrite au moyen d'un ensemble de règles morpho-syntaxiques et rectionnelles », tout en étant la seule unité exprimant « l'attitude illocutoire du locuteur (assertion, questionnement, etc.) à l'égard du contenu » (Riegel & alii 2018 : 203-204).

c) *Relations fondamentales*. L'ouvrage ne mentionne pas explicitement de relations fondamentales structurant la grammaire, ce qui s'explique sans doute par la volonté des auteurs de ne pas s'inscrire dans un courant linguistique spécifique. On observe ainsi la coprésence du distributionnalisme, des arbres syntagmatiques, de l'analyse dépendancielle, de l'analyse traditionnelle, etc.

d) *Définition de l'apposition*. La *Grammaire méthodique* maintient le critère de la transformation en copule énoncé par le *Bon usage* (→3.1.1) : l'apposition correspond à une « proposition attributive réduite » (Riegel & alii 2018 : 354). Cependant, la conception de l'ouvrage se distingue de celle du *Bon usage* par deux aspects.

Tout d'abord, une distinction⁶ est opérée entre *nom* et *groupe nominal* (Riegel & alii 2018 : 269-270). Ce dernier est défini catégoriellement comme un ensemble composé au minimum d'un nom et d'un déterminant et syntaxiquement comme un élément pouvant jouer le rôle de sujet, de complément (du nom, circonstanciel, etc.) et d'apposition. Alors que le *Bon usage* associe l'apposition à un « élément nominal », précédé ou non d'un déterminant, la *Grammaire méthodique* restreint l'apposition au groupe nominal. Néanmoins, cette opposition théorique doit être relativisée par le fait que la *Grammaire méthodique* évoque « une absence facultative du déterminant [...] étendue pour les appositions » (Riegel & alii 2018 : 354-355). Cette absence facultative n'est pas expliquée, ce qui ne contribue pas à la cohérence de la théorie.

La *Grammaire méthodique* considère également que l'apposition est par définition en position détachée (Riegel & alii 2018 : 354). Le détachement est défini par le caractère facultatif (sémantique ou syntaxique ?), la position subordonnée et la présence d'une virgule (ou pause à l'oral). Ainsi, les critères du détachement de Bonnard (1972) sont tous présents dans la définition de l'apposition de la *Grammaire méthodique*. Ceci a pour conséquence d'évacuer du champ de l'apposition les constructions du type (34a).

- (34) a. *Une justice escargot*
 b. *Une justice lente*

La grammaire attribue à ces structures non détachées la fonction d'épithète, justifiant ce choix par des critères distributionnel (commutation possible entre l'adjectif et le nom, qui suit nécessairement le nom auquel il se rapporte) et sémantique (« même rôle déterminatif », Riegel & alii 2018 : 345). Les exemples en (34) illustrent cette similitude. Riegel & alii (2018 : 345-346) appuient leur analyse sur le travail de Noailly (1990), qui démontre, à partir de données concrètes, que le nom suivant directement un autre nom (que la linguiste appelle *substantif épithète*) exerce différentes valeurs sémantiques similaires à celles exprimées par l'adjectif.

e) *Composantes linguistiques*. Le plan morphosyntaxique est la composante linguistique principalement mobilisée, à travers les notions de relation attributive, de parties du discours et de dépendance syntaxique. Les marques de la virgule à l'écrit et de

⁶ Cette distinction est proche de l'opposition entre *nom nu* et *nom actualisé*, de celle entre *nom* et *substantif* (Lemaréchal 1989 : 45) et de celle entre *nom* et *syntagme nominal* (Touratier 2005 : 116).

la pause à l'oral peuvent également être considérées comme morphosyntaxiques en ce qu'elles « matérialis[ent] le détachement » (Riegel & alii 2018 : 353), à la manière d'une marque formelle manifestant une relation. Par ailleurs, le rôle non déterminatif de l'apposition se situe au niveau du plan sémantico-référentiel.

f) *Nature vs fonction*. Contrairement au *Bon usage*, la *Grammaire méthodique* considère que le nom peut exercer la fonction d'épithète. De cette manière, la corrélation entre nature et fonction est assouplie, mais le lien reste tout de même étroit dans le cadre d'autres fonctions : elle maintient ainsi la notion d'*épithète détachée* pour qualifier les groupes adjectivaux en position détachée. Les linguistes justifient ce choix en regard du « désordre terminologique » que susciterait « l'application de la notion d'apposition à l'adjectif qualificatif détaché » (Riegel & alii 2018 : 355). L'élargissement de la fonction apposition à d'autres parties de discours nous semblerait pourtant cohérente avec la mention de noms épithètes, d'autant plus que les différences entre la fonction d'*épithète détachée* et celle de *nom apposé* ne sont pas exposées.

3.2.2. Études de Franck Neveu

a) *Tradition théorique*. Comme Wilmet, Neveu redéfinit l'apposition à partir d'un fondement guillaumien. La notion d'*incidence* est à nouveau convoquée, définie comme « [un] apport de signification en référence à un support [...], la relation de dépendance syntacticosémantique unilatérale d'un segment (le segment [apport]) à l'égard d'un autre (le segment support) » (1998 : 67). Si Neveu décrit le fonctionnement du phénomène appositif de différents points de vue, de la sémantique à la structure informationnelle, nous nous focaliserons sur la définition syntaxique qu'il propose.

b) *Unité maximale de référence*. Les analyses proposées s'inscrivent dans le cadre d'une grammaire du discours, à partir d'un corpus textuel, et non de la phrase. Puisque l'unité maximale de référence se situe au-delà de la phrase, les relations syntaxiques peuvent exister entre deux éléments appartenant à deux phrases différentes : dans (35), *décédé* est par exemple l'apposition de *René*, alors que les deux mots ne font pas partie de la même phrase.

(35) *C'est son père, René, qui avait pris en main et développé la station en profitant du boom des années 70. Décédé subitement d'un accident de la route en 1986, on craignait le pire pour la suite.*

Si Neveu fait parfois référence aux premiers travaux de macrosyntaxe (notamment Berrendonner 1990), il ne s'inscrit pas strictement dans ce courant de pensée. Ceci explique que nous ne détaillerons la macrosyntaxe qu'au point suivant (→3.2.3), qui lui est consacré.

c) Relations fondamentales. Contrairement aux autres cadres théoriques envisagés, l'objectif de Neveu n'est pas de proposer un système grammatical global : il se focalise sur le phénomène appositif, ce qui lui permet de théoriser les phénomènes liés à celui de l'apposition. Hormis la notion d'incidence, il n'y donc a pas de véritables relations fondamentales structurant la grammaire chez Neveu. On peut noter que l'incidence constitue une manière de concevoir les relations syntaxiques en lien étroit avec les relations sémantiques (« apport de signification »). L'absence de cadre syntaxique global plus détaillé est selon nous doublement problématique. Nous éprouvons d'une part des difficultés à déterminer les critères généraux permettant de définir les différentes relations étudiées par Neveu : À partir de quand est-on face à une « relation de dépendance syntacticosémantique » ? D'autre part, le point de vue de Neveu est partiellement incompatible avec le nôtre, à savoir une comparaison de modèles syntaxiques (→1.2). Cependant, Neveu est l'un des spécialistes des questions relatives à l'apposition (et au détachement) : ne pas tenir compte de sa réflexion aurait été inconcevable.

d) Définition de l'apposition. L'apposition est définie comme un *détachement par caractérisation actancielle* (2013 : 229). Analytiquement, le segment apposé se caractérise par un détachement, un support actanciel et une prédication seconde.

— Le détachement concerne les segments ne jouant aucune *fonction argumentale*, l'argument désignant chez Neveu « un constituant nominal d'une relation prédicative saturant une des positions syntaxiques définies par la structure du verbe » (2013 : 226). Le détachement est marqué à l'oral par une pause et à l'écrit par divers signes de ponctuation (Neveu 1998 : 67-68).

— Le support⁷ de l'incidence appositive est un *actant*, entendu comme un « participant du procès » (2013 : 226). La distinction⁸ qu'opère Neveu entre plan syntaxique (*argument*) et plan sémantique (*actant*) lui permet de tenir compte des « constructions asymétriques » (2013 : 231) dans lesquelles le support actanciel est à situer dans l'« environnement contextuel » (2013 : 231), est implicite ou est exprimé par des « morphèmes actanciels » (1998 : 67). Les trois cas sont illustrés respectivement par (35), (36) et (37).

(36) Mort, au contraire, sa figure s'achève et se précise [...].

(37) Joueur impénitent, les casinos l'attirent irrésistiblement.

— L'apposition concerne une *prédication seconde*, définie en tant que prédication « soumise à l'existence d'une prédication de rang supérieur (prédication première) » (1998 : 67) dans laquelle le segment apposé « prédique des propriétés [...] [du] référent actanciel » (2013 : 229), d'où la notion de *caractérisation*.

À nouveau, les critères syntaxiques et sémantiques de Bonnard (1972) sont remplis. Par ailleurs, deux traits de la prédication seconde telle qu'elle est définie par Havu & Pierrard (2008) sont présents, à savoir la dépendance syntaxique à une prédication (trait 3) et la position argumentale périphérique (trait 5).

Neveu refuse de considérer parmi les appositions les phénomènes de *dislocation* (reprise d'un constituant détaché par un pronom), comme en (38), et d'*apostrophe*, comme en (39).

(38) a. *Les pièces de Jean Giraudoux, Louis Jovet les a créées.*

b. *Louis Jovet les a créées, les pièces de Jean Giraudoux.*

⁷ Dans un premier temps (Neveu 1998), le linguiste estimait que les incidentes à la phrase, présentes par exemple dans *Chose frappante, aucune question ne fut faite*, étaient des appositions. À partir de son article de 2000, Neveu rejette ces constructions en raison d'un fonctionnement différent : (a) elles ne peuvent être en position de foyer d'une clivée, (b) elles n'entrent pas dans la portée de la négation du verbe de la phrase principale, (c) leur modalité est uniquement assertive, (d) elles n'ont pas « le comportement thématique du point d'ancrage informationnel ouvert sur le contexte verbal antécédent, car [elles] ne véhiculent aucune information donnée » (Neveu 2000b : 111, 2013 : 235-236).

⁸ Cette distinction ne fait pas l'objet d'un consensus parmi les linguistes. D'autres syntacticiens, comme Lazard (1994) ou Mel'čuk (2009), utilisent la notion d'*actant* dans une acception syntaxique. Le problème provient du fait que la notion est empruntée à Tesnière (1966), qui mélange les deux plans.

(39) *Monsieur, monsieur, vous oubliez votre cheval.*

En effet, ces segments détachés ne caractérisent pas leurs supports, mais constituent plutôt un « redoublement actanciel » (2013 : 227) : à l'inverse, le segment apposé « borne sa participation, quelle que soit la nature morphologique de sa tête, à une expansion du rôle actanciel, il n'a donc pas de vocation *stricto sensu* à jouer lui-même un rôle actanciel » (Neveu 2013 : 229). De plus, le rôle fondamental des éléments disloqués et des apostrophes est de fournir une désignation référentielle ou, selon les termes de Neveu, une « instanciation du référent actanciel » (voir Neveu 2013 : 227-229). Ces propriétés permettent de distinguer la dislocation et l'apostrophe de l'apposition, qui, quant à elle, « ne jouit d'aucune forme d'autonomie syntacticosémantique ou référentielle » (Neveu 2013 : 229).

e) *Composantes linguistiques.* La définition donnée par Neveu articule la composante morphosyntaxique (détachement, absence de fonction argumentale) et sémantico-référentielle (caractérisation d'un actant, absence de désignation référentielle). Quant au plan énonciatif-hiérarchique, il est explicitement écarté : contrairement à « l'idée communément admise d'une valeur essentiellement rhématique (rhème secondaire) » (1995 : 23), le linguiste souligne que le segment apposé peut relever d'un degré informationnel plus élevé que son support, comme en (40) ou en (41).

(40) *Né provençal, il s'était facilement familiarisé avec tous les patois du midi.*

(41) *Lui, il prenait le sentier qui abrège : l'évangile.*

f) *Nature vs fonction.* Le support de l'apposition peut revêtir différentes formes. Si le cas prototypique est un élément exerçant une position argumentale (typiquement, un nom ou un pronom), le support peut être également implicite : en (36), il est la catégorie de la personne exprimée par le déterminant possessif *sa*. Quant à la fonction d'apposition, elle peut être exercée par différentes parties du discours, à savoir des noms précédés ou non d'un article et des syntagmes adjectivaux :

(42) *Gordon, l'avocat marron, vient d'être mis en examen.*

(43) *Nelly, directrice de L'Echo septentrional, s'intéressait à l'affaire du Royal Palace, etc.*

(44) *Fix, traversant la rue avec insouciance, à coup sûr ne verrait pas venir le danger.*

3.2.3. Analyse macrosyntaxique de Rhapsodie (2019)

La conception de la syntaxe du groupe Rhapsodie postule qu'il existe deux niveaux d'analyse : l'analyse microsyntaxique, que nous présenterons dans le cadre de la coordination (→3.3.2), et l'analyse macrosyntaxique, qui fait l'objet de cette section. Le choix de séparer ainsi les deux niveaux est critiquable en ce que ceux-ci livrent des analyses complémentaires (et non opposées) d'une même structure syntaxique. Toutefois, nous avons choisi de ne pas envisager les niveaux conjointement, puisqu'ils répondent de deux logiques différentes dans leur traitement de l'apposition. Partant, nous soulignons leur complémentarité. Cette distinction des deux niveaux est également possible en raison du fait, comme nous le verrons, que les unités ne sont pas définies de la même manière et que les niveaux sont donc analysables de manière autonome.

Par ailleurs, on pourrait s'étonner du fait que le groupe Rhapsodie n'emploie pas le terme d'*apposition*. Néanmoins, la spécificité du traitement de ce qui est traditionnellement considéré comme apposition justifie pleinement la prise en compte de ce modèle théorique.

a) Tradition théorique. Les théories macrosyntaxiques, qui ont émergé dans les années 1990, désignent une série de cadres syntaxiques cherchant à rendre compte de la syntaxe de l'oral. Pour ce faire, ces théories accordent une importance aux données concrètes, ce qui se traduit par l'analyse de corpus de langue orale et la volonté d'analyser tous les phénomènes présents dans ces corpus (aucune donnée n'est considérée comme fautive ou malformée).

Le modèle macrosyntaxique ici présenté est celui utilisé dans le projet *Rhapsodie*, qui s'inscrit dans la continuité des travaux aixois menés par Claire Blanche-Benveniste et ses collègues (1990, 1997). Dirigé par Anne Lacheret-Dujour, il a consisté en l'annotation syntaxique et prosodique d'un vaste corpus de français parlé (33 000 mots) par un collectif de linguistes. Si le projet a été financé par l'Agence Nationale de la Recherche française entre 2008-2012, le résultat des recherches a donné lieu à un ouvrage de synthèse paru sept ans plus tard (Lacheret-Dujour & *alii* 2019). Nous nous focaliserons uniquement sur la dimension syntaxique, qui a été étudiée indépendamment de la prosodie.

b) *Unité maximale de référence*. Les approches macrosyntaxiques écartent la notion de phrase, inadaptée à leurs corpus de langue orale. Traditionnellement associée à une unité de sens (sémantique), à un ensemble de relations dépendanciennes du même type (syntaxe) et à une cohésion prosodique⁹, la phrase est inopérante pour les énoncés (45) et (46), dont les structures sont pourtant particulièrement fréquentes dans le langage oral (Lacheret-Dujour & alii 2019 : 44-46).

(45) *alors là la psychiatrie c'est autre chose*

(46) *ça c'est le problème de Paris ... je pense*

À partir de ce constat, les théories macrosyntaxiques fournissent de nouvelles unités grammaticales de référence.

Dans le cas de l'analyse macrosyntaxique de Rhapsodie, l'unité maximale de référence est l'*unité illocutoire* (Lacheret-Dujour & alii 2019 : 97-125), qui se définit par un *noyau*. Celui-ci porte la force illocutoire de l'unité illocutoire : c'est sur lui que repose la valeur assertive, exclamative, injonctive ou interrogative de l'unité illocutoire. On retrouve ici la notion d'*énonciation* de Wilmet (→3.1.2) ainsi que la deuxième composante de la phrase selon la *Grammaire méthodique du français* (→3.2.1). Néanmoins, à l'opposé de ces deux cadres théoriques, la valeur illocutoire est ici un critère suffisant à la définition de l'unité maximale de référence.

La force illocutoire du noyau se traduit par le fait qu'il peut être soumis à différents tests. L'exemple (47), dans lequel *est-ce que c'est efficace* constitue le noyau, illustre ces propriétés : il peut constituer un énoncé à lui seul tout en gardant sa valeur illocutoire interrogative (47b) ; il peut se situer sous la portée d'adverbes d'énonciation (47c) ; il peut être précédé du prédicat *je dis* (47d) ; il peut avoir sa force illocutoire modifiée (47e).

(47) a. *et au niveau de des odeurs est-ce que c'est efficace ?*

b. *est-ce que c'est efficace ?*

c. *franchement, est-ce que c'est efficace ?*

d. *je dis : est-ce que c'est efficace ?*

e. *qu'est-ce que c'est efficace !*

⁹ Avanzi (2007 : 40-41) souligne également le critère typographique de la majuscule et du point, forcément non pertinent dans l'analyse de l'oral.

c) *Relations fondamentales.* Les relations fondamentales sont articulées autour du *noyau*, qui fonde l'unité illocutoire. En contraste aux unités occupant la fonction de noyau, les unités qui ne possèdent pas les propriétés mentionnées ci-dessus sont appelées *adnoyaux*. Les membres de Rhapsodie classent ce deuxième type d'unités selon la place qu'elles occupent dans l'ordre linéaire par rapport au noyau : *pré-noyaux* si elles le précèdent, *post-noyaux* si elles le suivent et *in-noyaux* si elles se situent au milieu. Ainsi, dans (47a), on peut identifier un adnoyau, *au niveau de des odeurs* (pré-noyau). L'unité illocutoire (48) peut être décomposée en quatre unités : deux prénoyaux (*nous, dans le quartier*), un noyau (*on n'a on n'a pas de lycée*) et un postnoyau (*déjà*).

(48) *nous dans le quartier on n'a on n'a pas de lycée déjà*

d) *Définition de l'apposition.* Les cas généralement associés au détachement sont analysés ici comme des adnoyaux : ils occupent en effet un segment en position périphérique et facultatif à l'unité illocutoire. Voici une liste d'exemples permettant d'illustrer cette analyse (les adnoyaux sont soulignés) :

(49) *moi j'ai eu aucun problème pour mes enfants*

(50) *les chaises il faut me les donner*

(51) *François Giroud vous occupez un poste d'observation que de gens haut placés vous envient*

(52) *ça a duré dix ans le silence autour de moi*

(53) *non mais j'reviens sur cette euh ce problème qui est un problème*

e) *Composantes linguistiques.* Le statut (macro)syntaxique des unités est déterminé à partir de critères énonciatifs : capacité à constituer un énoncé, être soumis à la portée d'adverbes dénonciation, avoir sa force illocutoire modifiable, etc. Si des critères morphosyntaxiques sont présents (adverbe, prédicat *je dis*, etc.), ceux-ci sont subordonnés au plan énonciatif-hiérarchique, qui est donc le plan dans lequel se situe l'analyse.

f) *Nature vs fonction.* Les concepts traditionnels des parties du discours sont peu pertinents dans le cadre de l'analyse macrosyntaxique, qui mobilise des unités articulées autour du concept de *noyau*.

3.3. La coordination

En syntaxe, on emploie généralement le terme *coordination* pour caractériser la relation unissant deux unités de même statut. Des trois phénomènes linguistiques associés à l'apposition en syntaxe moderne, la coordination est le moins présent dans l'historique de la notion. Il faut toutefois noter que Bailly juge que l'apposition explicative concerne la coordination. De plus, l'identité référentielle, qui est l'un des critères transversaux de la tradition, peut être rapprochée de l'équivalence qu'implique la coordination.

Nous avons choisi trois cadres syntaxiques associant l'apposition à la coordination : la syntaxe structurale de Lucien Tesnière (→3.3.1), qui fait office de référence dans le domaine de la dépendance, l'analyse microsyntaxique de Rhapsodie (→3.3.2) et l'analyse en constituants immédiats (→3.3.3), qui propose une approche opposée à la tradition grammaticale française.

3.3.1. La *Syntaxe structurale* de Lucien Tesnière (1966)

a) *Tradition théorique*. L'œuvre majeure de Tesnière, les *Éléments de syntaxe structurale*, paraissent de manière posthume en 1959. Le linguiste propose une conception de la grammaire basée sur la syntaxe, qu'il oppose aux études morphologiques de l'époque (1966 : ch. 15). Tesnière est aujourd'hui considéré comme l'un des fondateurs des syntaxes dépendanciennes (Kahane & Osborne 2015).

b) *Unité maximale de référence*. La phrase est l'unité maximale de référence. Elle correspond au verbe (Tesnière 1966 : ch. 48).

c) *Relations fondamentales*. Tesnière opère une distinction entre *mots vides* et *mots pleins*. Les premiers sont « de simples outils grammaticaux dont le rôle est uniquement d'indiquer, de préciser, ou de transformer la catégorie des mots pleins et de régler leurs rapports entre eux » (Tesnière 1966 : ch. 28) : les mots vides ont donc un statut inférieur aux mots pleins. De leur côté, les mots pleins sont les mots capables d'assumer une fonction structurale (\approx syntaxique ; Tesnière 1966 : ch. 29). Les mots pleins constituent les *espèces de mots*, qui correspondent aux parties du discours traditionnelles, et sont de quatre types : le verbe, le substantif, l'adjectif et l'adverbe.

Les relations fondamentales organisant la syntaxe de Tesnière sont au nombre de trois. Elles font chacune l'objet d'une représentation graphique particulière (voir Mazziotta 2014 pour une étude approfondie de celles-ci).

- *La connexion*. Correspondant à la relation de dépendance, elle concerne le rapport entre un terme, le *régissant*, et un terme qui lui est hiérarchiquement inférieur, le *subordonné*. La connexion est déterminée par les parties du discours : le substantif peut dépendre uniquement d'un verbe, l'adjectif peut dépendre uniquement du substantif et l'adverbe peut dépendre du verbe, de l'adjectif et de l'adverbe. Graphiquement, elle est représentée par un trait vertical ou diagonal.
- *La jonction*. Correspondant à la relation de coordination, elle concerne un rapport d'équivalence hiérarchique. Graphiquement, elle est représentée par un trait horizontal.
- *La translation*. Elle désigne le mécanisme à travers lequel un terme change de partie du discours, ce qui lui permet d'exercer les fonctions de celle-ci. Graphiquement, elle est représentée par un <T> stylisé dans lequel le *translatif* (mot vide permettant la translation) et le *transfèrende* (mot plein subissant la translation) sont placés de part et d'autre du trait vertical. Une lettre au-dessus de la barre horizontale indique la catégorie d'arrivée.

De cette manière, Tesnière représente graphiquement la phrase au moyen d'une structure arborescente, qu'il nomme *stemma*. Par exemple, la phrase forgée (54), que nous utilisons pour des raisons de simplicité, serait formalisée par la figure 1. Le symbole <A> indique l'appartenance à la classe adjectivale.

(54) *Lucien et Marc renouvellent le champ de la grammaire.*

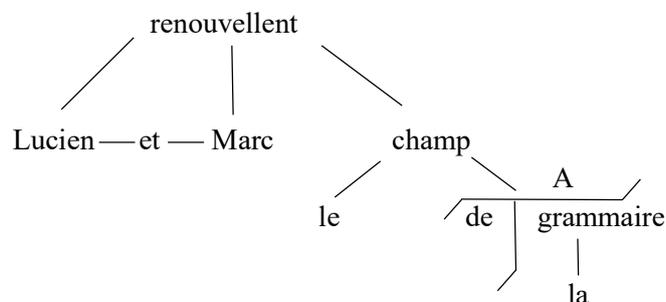


FIGURE 1 : Stemma de la phrase (54) (à partir de Tesnière 1966)

d) *Définition de l'apposition.* L'apposition est définie comme « un substantif qui fait partie du nœud substantival » (Tesnière 1966 : ch. 69). En d'autres mots, il s'agit d'un dépendant du substantif. Or, les connexions ne permettent pas au substantif de dépendre d'un autre substantif : seul l'adjectif, défini comme « exprimant les attributs abstraits des substances [exprimées par les substantifs] » (Tesnière 1966 : ch. 32), a la capacité d'être régi par cette partie du discours. Le linguiste n'utilise cependant pas la translation pour traiter de l'apposition : celle-ci constitue dans les *Éléments* une relation autonome, à mi-chemin entre la connexion et la jonction. La *connexion* est en effet le terme utilisé, mais Tesnière juge que « cette connexion n'est pas verticale [...] ». [Dans *Louis XIV, roi de France*,] on sent que *roi* est sur le même plan que *Louis*. Aussi bien est-ce un substantif comme lui et ne saurait-il par conséquent se placer à un autre niveau » (1966 : ch. 69).

De cette manière, la représentation graphique de l'apposition est similaire à la jonction : un trait horizontal unit les deux noms, contrairement au trait vertical de la connexion. La figure 2 montre la différence de formalisation¹⁰.

- (55) a. *Louis et Pierre mangent.*
 b. *Louis, roi de France, mange.*

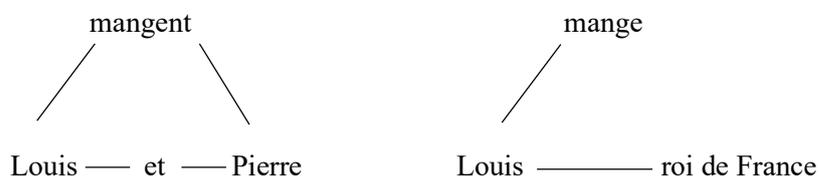


FIGURE 2 : La coordination et l'apposition chez Tesnière (1966)

On constate toutefois que la coordination se distingue de l'apposition en ce que les termes coordonnés, en plus d'être en relation de jonction, sont subordonnés à un autre terme (deux traits de connexion dans le stemma de gauche) alors que le terme apposé est uniquement en relation avec le nom dont il dépend (Tesnière évoque une « connexion horizontale », 1966 : ch. 69). Il y a donc une forme de hiérarchisation dans l'apposition : elle dépend du verbe de manière indirecte, à travers un autre nom.

Hormis cette définition par le biais des parties du discours, Tesnière ne donne que peu d'informations concernant l'apposition : il n'explique pas pourquoi la translation

¹⁰ Le statut de la conjonction de coordination (ici *et*) est problématique chez Tesnière. Puisque ce n'est pas notre objet d'étude, nous nous permettons de ne pas en tenir compte.

n'est pas mobilisée et indique uniquement que l'apposition « tend volontiers [...] à prendre une légère nuance de circonstance » (1966 : ch. 69). Cette analyse sémantique est justifiée par le fait que le substantif n'est pas un actant (il ne dépend pas d'un verbe, rôle naturel du substantif) et par le possible ajout d'une conjonction de subordination, comme en (56).

- (56) a. *Orateur remarquable*, Atticus était un écrivain médiocre.
b. *Quoique orateur remarquable*, Atticus était un écrivain médiocre.

e) *Composantes linguistiques*. Tesnière fonde sa définition de l'apposition à partir des relations possibles entre les parties du discours : elle est donc morphosyntaxique. Puisque ces natures sont définies dans les *Éléments* à travers leurs relations potentielles mais également leur sens (voir la définition de l'adjectif ci-dessus) et que la valeur circonstancielle de l'apposition est soulignée, la composante sémantico-référentielle est également mobilisée.

f) *Nature vs fonction*. La notion d'apposition permet à Tesnière de rendre compte de la présence de deux substantifs en relation de connexion, ce qui n'est normalement pas possible en raison des fonctions associées aux espèces de mots : seul un adjectif peut être régi directement par un substantif. Le substantif est l'unique nature à pouvoir exercer la fonction d'apposition, mais la translation permet à d'autres natures d'accéder à celle-ci de manière indirecte. Le chapitre 70 est d'ailleurs consacré à l'« adjectif en apposition », qui « tient alors lieu de substantif » (Tesnière 1966 : ch. 70).

3.3.2. Analyse microsyntaxique de Rhapsodie (2019)

a) *Tradition théorique*. La tradition théorique dans laquelle s'inscrit Rhapsodie a déjà été présentée (→3.2.3).

b) *Unité maximale de référence*. L'unité microsyntaxique maximale est appelée *unité rectionnelle* (Lacheret-Dujour & alii 2019 : 49-68). Celle-ci ne dépend d'aucune autre unité, contrairement aux éléments régis. La rection se manifeste par différentes contraintes déterminées par l'élément hiérarchiquement supérieur (ou *tête*) : partie du discours, marques morphosyntaxiques (notamment la pronominalisation) et place dans l'ordre linéaire. À travers différents tests, les régissants et dépendants sont identifiés. Par exemple, dans (57a), *ces années d'écoles* ne peut être mis en évidence par une structure

- (61) *alors ((j'ã*
 |*j'avais) beaucoup*
 |*j'avais beaucoup) trop peur de m'installer comme ça seule*

La notation utilisée est propre au projet Rhapsodie¹¹. Les entassements, qu'entourent les symboles <(> et < > sont constitués d'au moins deux *couches*, séparées par le symbole <|. Les *conjoint*s sont les syntagmes ayant la capacité d'occuper à eux seuls la place syntaxique de l'entassement : par exemple, *cagoulés* dans (59).

d) *Définition de l'apposition*. Dans la typologie des entassements proposée par Kahane et Pietrandrea (2012), l'apposition est mentionnée comme point de comparaison. Plus précisément, celle-ci concerne les *entassements de dicto*, c'est-à-dire les cas où « le locuteur entasse du matériel linguistique dans la même position syntaxique pour dénoter un seul et même référent » (Kahane & Pietrandrea 2012 : 1818). Par exemple, dans (62), *l'avocat des parties civiles* est entassé, en tant que conjoint, à *Philippe Lemaire* :

- (62) *pour (Philippe Lemaire*
 |*l'avocat des parties civiles) (c'est d~*
 |*ce sont des) procédés terroristes*

Les deux linguistes précisent que toutes les appositions traditionnelles ne sont pas interprétées comme des entassements : « Dans une apposition 'sans article' [...] comme *Philippe Lemaire, avocat des parties civiles*, le deuxième conjoint ne remplit pas toutes les conditions morphologiques pour commuter avec le premier [...]. » (Kahane & Pietrandrea 2012 : 1827). Dès lors, *avocat des parties civiles* dépend syntaxiquement de *Philippe Lemaire* : il s'agit d'une rection et non d'un entassement.

e) *Composantes linguistiques*. L'analyse microsyntaxique, qui repose entièrement sur les faits de rection et d'entassement (lui-même lié à la rection), mobilise uniquement la composante morphosyntaxique. Par ailleurs, comme cela vient d'être mentionné, le groupe Rhapsodie catégorise les différents entassements selon leurs valeurs sémantico-référentielle et plus particulièrement la dénotation exprimée par les conjoints (Kahane & Pietrandrea 2012, Lacheret-Dujour & alii 2019 : 85-92). Ceci est surprenant dans la mesure où cela s'éloigne de l'objectif de Rhapsodie, à savoir l'annotation syntaxique et

¹¹ Nous avons corrigé l'exemple (59), tiré de Lacheret-Dujour & alii 2019 : 69, qui ne comportait pas le signe <|> avant le deuxième *et*.

prosodique d'un corpus de langue française orale. Puisque ces éléments sémantiques contribuent à l'identification des sous-catégories du *conjoint* et non à sa définition, nous estimons que la composante sémantique n'est pas mobilisée.

f) Nature vs fonction. Les conjoints ne sont limités à aucune nature particulière, pour autant que ceux-ci occupent la même fonction microsyntaxique. Par exemple, dans les exemples précités analysés en grille, on observe en position de conjoint des adjectifs (*cagoulés* et *armés* dans (59)), des participés passés (*pillé* et *brûlé* dans (59)), des syntagmes nominaux (*la Seine* et *la Bastille* dans (60)), voire des structures plus larges (*j'avais beaucoup entassé* dans (61)).

3.3.3. L'analyse en constituants immédiats

a) Tradition théorique. L'analyse en constituants immédiats, abrégée ACI, s'est développée à partir du début du XX^e siècle dans le cadre du distributionnalisme américain. Le fondateur de ce cadre théorique est Leonard Bloomfield, qui l'expose dans le chapitre 12 de *Language* (1933). L'objectif était alors d'analyser les structures linguistiques méthodiquement en refusant les explications mentalistes (Touratier 2005 : 31). La logique de l'analyse en constituants immédiats se fonde sur les relations du type partie-tout. En cela, elle s'oppose aux autres cadres théoriques envisagés, qui s'inscrivent plutôt dans une approche dépendancielle, se fondant sur les relations gouverneur-dépendant (Kahane & Mazziotta 2015 : 153-154).

b) Unité maximale de référence. L'unité maximale de référence est la phrase. Le recours à l'introspection comme outil d'analyse et réservoir d'énoncés est sans doute lié aux exemples prototypiques (phrastiques) utilisés.

c) Relations fondamentales. La relation fondamentale de l'analyse en constituants immédiats est l'inclusion. Les unités sont en effet incluses dans des unités abstraites d'un rang supérieur : elles constituent leurs constituants immédiats. Par exemple, dans (63), qui est un exemple forgé, *une* et *souris* forment ensemble un syntagme nominal (= SN). De la même manière, *chat* forme avec *noir* un groupe nominal (= GN). L'unité abstraite constituée peut elle-même être incluse dans une unité de rang supérieur. Ainsi, le groupe nominal *chat noir* se combine avec *le* pour former un syntagme nominal, alors que le

syntagme *une souris* forme avec *mange* le syntagme verbal (= SV). Les deux syntagmes obtenus forment ensemble une phrase (= P).

(63) *Le chat noir mange une souris.*

Les décompositions peuvent être formalisées de plusieurs façons. La figure 3 propose une formalisation arborescente de (63).

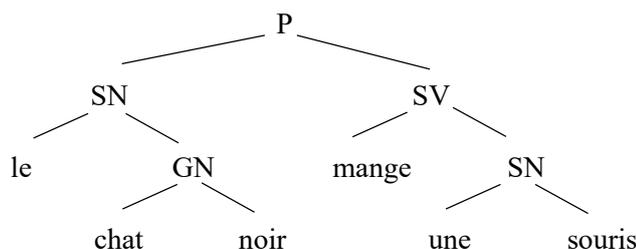


FIGURE 3 : Formalisation arborescente de (63) selon l'ACI

L'un des critères utilisés pour déterminer les inclusions successives est celui de la commutation : dans (63), *une souris* commute avec *cela* sans que la phrase soit mal formée, ce qui indique une forte cohésion. De la même manière, *chat noir* est remplaçable par *chat* et *mange une souris* par *mange*.

À la suite de Bloomfield (1933 : ch. 12), une distinction est réalisée entre *construction endocentrique* et *construction exocentrique*. La première catégorie désigne chez le linguiste une unité abstraite dans laquelle l'ensemble possède le même fonctionnement, c'est-à-dire les mêmes propriétés distributionnelles, qu'un des éléments de l'ensemble (appelé *tête*). A contrario, la seconde ne possède pas cette propriété. Par exemple, le groupe nominal formé de *chat* et *noir* est une construction endocentrique dont la tête est *chat* alors que le syntagme nominal *le chat noir* est exocentrique¹². La phrase, dont les constituants immédiats sont le syntagme nominal et le syntagme verbal, est l'exemple prototypique de l'exocentricité.

d) *Définition de l'apposition*. Il peut paraître inadéquat de traiter de la fonction appositive dans le cadre d'une approche en constituants, au sein de laquelle l'opposition

¹² Nous nous en tenons ici à une lecture stricte de Bloomfield (1933), qui postule que l'endocentricité désigne le fait qu'au moins un des constituants immédiats appartient à la même classe syntaxique et possède le même potentiel distributionnel que l'ensemble. Les syntaxes modernes font aujourd'hui un usage plus large de l'endocentricité, désignant par là une structure dans laquelle un élément détermine le plus la distribution de l'ensemble.

entre nature et fonction n'est pas pertinente. La fonction appositive suppose en effet une relation spécifique entre deux unités concrètes : x est l'apposition de y . Or, l'analyse en constituants immédiats postule, d'une part, un seul type de relation, la cointégration, et, d'autre part, un rapport entre les unités médiées par une unité abstraite. Ces deux aspects sont plus facilement perceptibles au travers de la formalisation arborescente. La figure 4 compare l'approche en dépendance, qui a été celle des cadres théoriques précédents, à l'approche en constituants, à partir de l'analyse de *chat noir*.

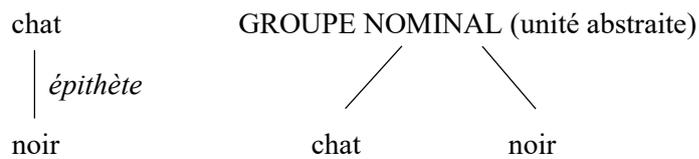


FIGURE 4 : Formalisations arborescentes concurrentes de *chat noir*

Le terme d'*apposition* peut toutefois être utilisé comme un terme commode désignant une construction dont on peut étudier le traitement en constituants : « chaque fonction syntaxique va [...] pouvoir être définie comme une sous-configuration donnée de l'arbre qui correspond à l'analyse en constituants immédiats de la phrase où elle est réalisée » (Touratier 2005 : 175). Pour ce faire, nous avons utilisé l'ouvrage de Touratier (2005), qui propose une analyse distributionnelle du français. Définissant l'apposition comme un terme qui « attribue une qualité supplémentaire à un ensemble d'individus parfaitement identifiés [...] [à travers] une expansion du SN [syntagme nominal] » (2005 : 149), l'apposition est considérée comme un constituant immédiat formant avec un syntagme nominal un syntagme nominal d'un rang hiérarchiquement supérieur. La figure 5 représente de manière schématique cette construction (*Paris* est considéré comme un syntagme nominal, de même que *la capitale de la France*).

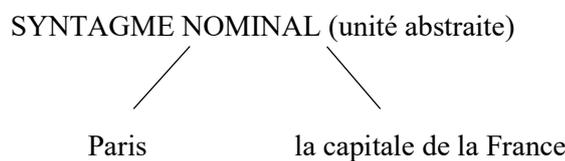


FIGURE 5 : L'apposition selon l'approche en constituants (à partir de Touratier 2005)

Comme le souligne Touratier (2005 : 290, cité dans Mazziotta 2011 : 35), l'analyse en constituants immédiats traite de la même manière le syntagme nominal apposé à un syntagme nominal et la coordination de deux syntagmes nominaux :

Au point de vue syntaxique, il n'y a donc aucune différence entre un SN juxtaposé à un autre SN et un SN qui serait apposé à un autre SN. Dans les deux cas, la construction formée sera un SN dont les deux constituants immédiats sont des SN [...]. La différence entre ces deux tours se situe au niveau sémantique. Si les deux SN désignent la même réalité extralinguistique comme *Paris* et *la capitale de la France*, le second SN est apposé au premier.

Concernant l'endocentricité de cette structure, dont les deux constituants immédiats (SN) ont tous les deux les mêmes propriétés distributionnelles que l'ensemble (SN), il faut considérer qu'il y a une double tête. Ce cas est traité par Bloomfield¹³, qui l'illustre par une coordination :

Endocentric constructions are of two kinds, *co-ordinative* (or *serial*) and *subordinative* (or *attributive*). In the former type the resultant phrase [= syntagme] belongs to the same form-class as two or more of the constituents. Thus, the phrase *boys and girls* belongs to the same form-class as the constituents, *boys, girls* [...]. (Bloomfield 1933 : 195)

e) *Composantes linguistiques*. L'analyse en constituants immédiats se focalise sur les propriétés distributionnelles des unités : seule la composante morphosyntaxique, et plus précisément syntaxique, est mobilisée.

f) *Nature vs fonction*. Selon Touratier (2005), l'apposition peut concerner le nom, l'adjectif ou le syntagme nominal. Cependant, la distinction entre nature et fonction n'est pas complètement pertinente dans une approche non dépendancielle. En effet, le distributionnalisme américain définit des classes par rapport à leur environnement syntaxique. Si deux unités ont la même *distribution*, soit la somme des différents environnements dans lesquels se retrouve l'unité analysée, elles font alors partie de la même classe. La nature n'est pas distinguée de la fonction, ce qui explique que seule la terminologie des parties du discours est utilisée pour catégoriser les unités.

¹³ Notons que ceci est problématique dans les modèles en constituants dont les syntagmes doivent comporter une tête unique, comme c'est le cas de la syntaxe X-barre (Carston & Blakemore 2005, Laenzlinger 2003 : 37).

CHAPITRE 4 : DÉFINITION DE L'APPOSITION EN LINGUISTIQUE FRANÇAISE

Après avoir résumé l'histoire de l'apposition et analysé huit approches différentes de la notion, nous souhaitons prendre un peu de recul : l'objectif du chapitre est de dresser un bilan quant à la définition de l'apposition en linguistique française moderne. Pour ce faire, nous nous intéressons dans un premier temps à ce qui différencie les approches (→4.1), en nous servant de la grille d'analyse élaborée. Dans un deuxième temps (→4.2), nous exposons un cadre théorique général, la sémantique de la syntaxe d'Alain Lemaréchal, ce qui nous permet d'élaborer notre propre conception de l'apposition. Celle-ci est construite à partir de ce qui unit les différents cadres syntaxiques envisagés.

4.1. Lignes de partage

Nous présentons les lignes de partages majeures à partir de cinq axes. Le premier axe, le plus évident, concerne la diversité de l'apposition (→4.1.1). Nous questionnons ensuite l'insertion de l'apposition dans l'architecture générale du modèle syntaxique (→4.1.2). Le troisième et le quatrième axe proviennent directement de la grille d'analyse : il s'agit des composantes linguistiques mobilisées (→4.1.3) et du rapport entre nature et fonction (→4.1.4). Enfin, nous interrogeons l'équivalence des théories syntaxiques (→4.1.5). Le tableau 3, qui occupe l'entièreté de la page suivante, présente un récapitulatif des modèles syntaxiques à l'aune de la grille d'analyse.

4.1.1. Diversité de l'apposition

Nous avons présenté les cadres théoriques selon le type de phénomène auquel est associée l'apposition, à savoir la prédication, le détachement et la coordination. Cette tripartition manifeste déjà la diversité de traitement de l'apposition. De plus, il est remarquable qu'une fonction soit associée aux trois relations fondamentales de la grammaire traditionnelle (→3.1.1), qui sont successivement convoquées :

- la *prédication* est mentionnée par la *Grammaire critique* et Neveu, implicitement par le *Bon usage* et la *Grammaire méthodique* (notion de *relation attributive*) ;
- la *subordination* est mentionnée par la plupart des théories, à savoir le *Bon usage*, la *Grammaire critique*, la *Grammaire méthodique*, Neveu, Tesnière, l'analyse microsyntaxique de Rhapsodie ;

	Bon usage (2011)	Grammaire critique du français (2010)	Grammaire méthodique du français (2018)	Études de Neveu	Analyse macrosynt. de Rhapsodie (2019)	Syntaxe structurale de Tesnière (1966)	Analyse microsynt. de Rhapsodie (2019)	Analyse en constituants immédiats (ACI)
<i>Tradition théorique</i>	Grammaire traditionnelle	Guillaume	Tradition grammaticale et linguistique	Guillaume	Macrosyntaxe, Blanche-Benveniste	Syntaxe dépendancielle	Macrosyntaxe, Blanche-Benveniste	Distributionnalisme américain
<i>Unité maximale de référence</i>	Phrase	Phrase	Phrase	Texte	Unité illocutoire	Phrase	Unité réactionnelle	Phrase
<i>Relations fondamentales</i>	Prédication, subordination, coordination	Prédication, détermination, complémentation	/	Incidence	Noyau, adnoyau	Connexion, jonction, translation	Rection, entassement	Inclusion (endocentrique ou exocentrique)
<i>Définition de l'apposition</i>	Transformation attributive	Prédication seconde	Transformation attributive + détachement	Caractérisation actancielle + détachement	Adnoyau	Connexion entre deux noms	Conjoint	Constituant immédiat d'un SN avec un autre SN
<i>Phénomène associé</i>	Prédication	Prédication	Détachement	Détachement	Détachement	Coordination	Coordination	Coordination
<i>Composantes linguistiques</i>	Morphosynt., sémantico-réf.	Morphosynt., énonciative-hiér.	Morphosynt., sémantico-réf.	Morphosynt., sémantico-réf.	Énonciative-hiér.	Morphosynt., sémantico-réf.	Morphosynt.	Morphosynt.
<i>Nature de l'apposition</i>	Nom	Nom, adjectif, verbe, sous-phrase	Nom	Nom, adjectif	/	Nom	Identique au gouverneur	Nom, adjectif, syntagme nominal
<i>Nature du gouverneur</i>	Nom	Nom	Nom	Nom	/	Nom	Identique à l'apposition	Syntagme nominal

TABLEAU 3 : Synthèse des cadres théoriques envisagés

— la *coordination* est mentionnée par l'analyse microsyntaxique de Rhapsodie et l'analyse en constituants immédiats, implicitement par Tesnière (formalisation horizontale).

Ces approches définitionnelles concurrentes expliquent sans doute partiellement le flou existant autour de la fonction. Un autre facteur explicatif est la tradition grammaticale, qui ne parvient pas non plus, comme nous l'avons observé (→2.5), à délimiter la fonction au moyen de critères stables. Ceux-ci sont pourtant remobilisés, moyennant divers ajustements, par les théories modernes. Le constat de Neveu & Lauwers (2007 : 18) est confirmé :

L'historicisation est [...] la condition de lisibilité des notions dont l'archive a permis, par la tradition grammaticale, de pérenniser l'usage au fil des siècles. Si la rétrospection ne peut seule pourvoir à l'opérativité des concepts grammaticaux, la perspective achronique n'en reste pas moins un obstacle épistémologique majeur, en ce qu'elle maintient et accroît l'opacité des termes affectés à leur dénomination.

4.1.2. L'apposition dans l'économie générale de la théorie

Selon les cadres théoriques, l'apposition occupe une place plus ou moins centrale dans l'économie générale du système linguistique. Il nous semble que les approches peuvent être réparties en trois catégories. Premièrement, le *Bon usage*, la *Grammaire méthodique*, la *Syntaxe structurale* et les études Neveu considèrent que la notion est une fonction précise dépendant du nom. L'approche de Touratier, qui intègre l'apposition dans un modèle en constituants immédiats, peut être associée à cette première catégorie : la notion désigne pour lui un nom, un adjectif ou un syntagme nominal formant avec un syntagme nominal un autre syntagme nominal, de niveau hiérarchique plus élevé. La deuxième catégorie concerne uniquement la *Grammaire critique*, qui associe l'apposition à une relation fondamentale de l'architecture théorique : elle désigne l'apport d'une prédication subordonnée à une prédication première. Enfin, les approches micro- et macrosyntaxiques de Rhapsodie forment une troisième catégorie. Les deux modèles syntaxiques ne mobilisent plus le terme d'*apposition*, alors que la réalité linguistique désignée par ce dernier est désormais prise en charge, plus ou moins totalement, par une relation fondamentale. Ainsi, l'apposition est rapprochée de la notion de *conjoint* dans l'approche microsyntaxique et de celle d'*adnoyau* dans l'approche macrosyntaxique.

Nous pouvons également interpréter cette tripartition à partir du rapport à la grammaire traditionnelle et à la manière dont celle-ci emploie le terme d'*apposition* (dans le *Bon usage*, par exemple). La première catégorie s'inscrit dans la continuité de la tradition, en concevant l'apposition comme une relation de dépendance particulière. Le terme est maintenu alors que le concept se voit précisé théoriquement. Chez Wilmet (deuxième catégorie), si le mot est utilisé, la notion désigne désormais une relation fondamentale, possédant dès lors un sens beaucoup plus large que celui proposé par la grammaire traditionnelle. Ceci explique l'intégration de la proposition infinitive, de la construction absolue et de l'apostrophe dans le champ de l'apposition. Quant à la troisième catégorie, elle se distingue encore plus de la tradition puisqu'elle n'utilise plus le terme d'*apposition*. Le tableau 4 schématise ces différences.

	Première catégorie	Deuxième catégorie	Troisième catégorie
<i>Maintien du terme</i>	Oui	Oui	Non
<i>Maintien de la notion</i>	Oui	Non	Non
<i>Attitude générale</i>	Précision du sens	Changement de sens	Suppression

TABLEAU 4 : Maintien de l'*apposition* dans les approches modernes

4.1.3. Composantes linguistiques

À partir des trois plans définis par Hagège (→1.3.4), nous avons tenté de mettre en évidence les composantes linguistiques présentes dans la définition de l'apposition. Les trois points de vue sont mobilisés à des échelles diverses.

- Le *point de vue morphosyntaxique* est quasi systématiquement mobilisé. Le recours fréquent aux parties du discours (tous les cadres sauf l'analyse macrosyntaxique de Rhapsodie) explique cette prédominance de la composante morphosyntaxique. Les marques de la pause et de la virgule, que l'on peut associer à ce point de vue, sont à nuancer : la variation que connaît l'orthographe n'est pas toujours mentionnée, l'écrit est perçu comme la transposition exacte de l'oral (et réciproquement) et la pause n'est pas définie.
- Le *point de vue sémantico-référentiel* est surtout mobilisé par Neveu et Tesnière. Le premier l'emploie à travers les notions d'*actant* et de *caractérisation*, alors que le second l'utilise lorsqu'il définit sémantiquement les parties du discours et associe l'apposition à une valeur de *circonstance*.

— Le *point de vue énonciatif-hiérarchique* est mobilisé dans la *Grammaire critique*, qui fonde la prédication sur l’opposition entre *thème* et *rhème*, et dans l’analyse macrosyntaxique de *Rhapsodie*, dont l’unité maximale de référence est l’*unité illocutoire*.

Ces observations appellent deux remarques. D’une part, l’autonomie de la syntaxe se voit questionnée : afin de définir une fonction syntaxique, la plupart des cadres théoriques mobilisent d’autres composantes que la syntaxe à proprement parler. D’autre part et corollairement, l’hypothèse de trois plans en interaction défendue par Hagège s’articule plutôt bien à ce qui a été observé de l’apposition : la fonction chevauche les différents plans.

4.1.4. Partie du discours vs fonction

Si les conjoints de l’analyse microsyntaxique de *Rhapsodie* peuvent être potentiellement de n’importe quelle nature, les autres modèles limitent l’apposition à un nombre plus ou moins élevé de parties du discours. Celles-ci sont toujours des mots lexicaux (ou *mots pleins* chez Tesnière) : le nom dans le *Bon usage*, dans la *Grammaire méthodique* et dans la *Syntaxe structurale* ; le nom et l’adjectif dans les études de Neveu ; le nom, l’adjectif, le verbe et la « sous-phrase » dans la *Grammaire critique*. Quant à l’analyse en constituants immédiats, l’opposition entre nature et fonction n’est pas pertinente (→3.3.3) : les deux concepts se recouvrent. L’analyse macrosyntaxique de *Rhapsodie* n’a également pas recours à cette opposition. Schématiquement, nous avons représenté le lien entre *nature* et *fonction* au moyen d’une ligne continue dont l’extrémité gauche indique une distinction nette entre les deux concepts et l’extrémité droite une identité (figure 6).

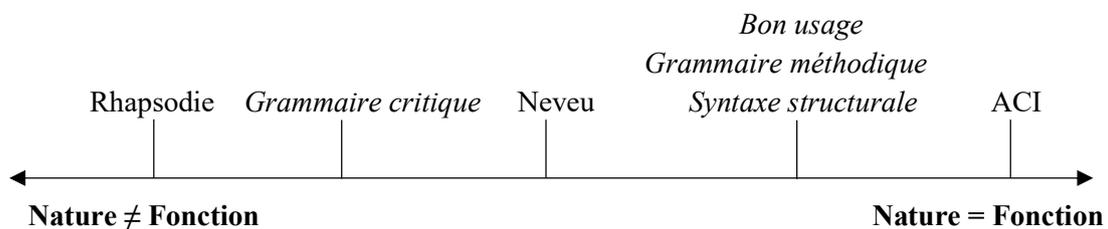


FIGURE 6 : Spectre de la corrélation entre nature et fonction appliqué à l’apposition

Le nom est la partie du discours la plus couramment convoquée, puisqu’elle est la seule à apparaître dans tous les cadres syntaxiques se basant sur l’opposition entre partie

du discours et fonction. Cependant, certains cadres théoriques opèrent une distinction entre nom nu et nom actualisé : Kahane & Pietrandrea (2012) soulignent que l'apposition traditionnelle doit être précédée d'un article pour être un entassement (→3.3.2) alors que la *Grammaire méthodique* juge que seul un *groupe nominal* peut exercer la fonction d'apposition, malgré une absence facultative du déterminant (→3.2.1). Les autres modèles syntaxiques considèrent par contre que l'apposition peut être exercée par un nom seul ou précédé d'un article.

4.1.5. À propos de l'équivalence des théories syntaxiques

L'étude théorique de l'apposition a nécessité d'analyser et de comparer plusieurs modèles syntaxiques. Si la diversité des critères définitionnels atteste des différences entre les modèles théoriques, celles-ci se manifestent également à travers les relations fondamentales et l'unité maximale de référence, qui varient considérablement selon les approches. Ainsi, le *Bon usage*, la *Grammaire critique*, la *Grammaire méthodique*, Tesnière et l'analyse en constituants immédiats s'intéressent aux dynamiques internes à la *phrase* alors que Neveu analyse le *texte* et Rhapsodie les *unités illocutoires et rectionnelles*. On peut observer que les théories s'inscrivant dans un cadre phrastique ne mobilisent pas l'analyse de corpus, ce qui tend à conforter la critique du courant macrosyntaxique quant à l'inadéquation pratique de la phrase (→3.2.3). Les syntaxes ne sont donc pas équivalentes : il paraît dès lors nécessaire de les critiquer et de les comparer, afin de mettre à jour leurs différences, leurs intérêts et leurs limites respectives.

4.2. Lecture personnelle de l'apposition

Nous souhaitons ici prendre position face aux différents cadres théoriques et aux définitions de l'apposition qui y sont associées, en envisageant l'apposition à partir d'un cadre théorique général, la sémantique de la syntaxe (→4.2.1). L'objectif n'est pas de s'opposer radicalement aux modèles syntaxiques analysés ci-dessus : au contraire, nous souhaitons proposer une conception unifiée de l'apposition (→4.2.2), entendue comme une structure polymorphe. En dernier lieu, nous ajustons le modèle en vue de l'analyse de corpus, qui constitue la deuxième partie du travail (→4.2.3).

4.2.1. La sémantique de la syntaxe (Lemaréchal 1989)

Si les différents plans d'Hagège sont en interaction, il nous faut les hiérarchiser afin de proposer une description structurée et cohérente. Puisque l'objet d'étude est un phénomène syntaxique, le niveau morphosyntaxique est celui qui constitue la base de notre réflexion. Plus particulièrement, nous partirons des parties du discours et des relations que celles-ci entretiennent entre elles : le nom est en effet convoqué comme gouverneur ou régissant dans la plupart des acceptions de l'apposition. Cet intérêt porté aux parties du discours et aux fonctions, qui correspond à la tradition grammaticale française, correspond plutôt à une approche (micro)syntaxique dépendancielle classique et non en constituants¹⁴ (→3.3.3). Concernant la définition de la dépendance syntaxique, nous renvoyons à Mel'čuk 2009, qui propose une définition rigoureuse du concept.

À la suite d'Hagège (1985 : 288), Lemaréchal (1989) s'inscrit dans ce qu'il nomme la *sémantique de la syntaxe*. Pour Lemaréchal, sémantique et syntaxe sont en lien étroit, mais ne se situent pas sur le même plan :

L'analyse linguistique doit partir, si elle ne veut pas s'égarer, des phénomènes syntaxiques : le linguiste se trouve sans cesse confronté au danger de projeter sur les langues des oppositions qu'elles ne possèdent pas ; il devra toujours partir d'analyses morphosyntaxiques. Mais, inversement, l'encodage par le locuteur part des catégorisations [du réel] opérées, entre autres, par la syntaxe, car c'est le réel que le locuteur doit analyser dans la perspective des structures et possibilités que lui offre la langue où il va s'exprimer. Aussi la « sémantique de la syntaxe » fournit-elle, en dernier ressort, la seule possibilité d'interprétation de l'organisation des énoncés. (1989 : 14)

C'est donc à travers le point de vue morphosyntaxique que l'analyste peut étudier certains mécanismes du plan sémantico-référentiel.

Cette perspective s'articule à l'objet d'étude de Lemaréchal, qui sont des langues structurellement fort différentes des langues indoeuropéennes (le tagalog, le palau, etc.) : le linguiste cherche à éviter de transposer la manière dont est catégorisé le réel par les langues connues à celles qu'il étudie. Toutefois, il nous semble que la *sémantique de la*

¹⁴ Mais l'opposition entre les deux principaux paradigmes syntaxiques est relative : certains cadres sont hybrides, comme le projet de Touratier (2005) (→3.3.3), et on peut obtenir, moyennant certaines conditions, une formalisation dépendancielle à partir d'une formalisation en constituants et réciproquement (Kahane & Mazzotta 2015).

syntaxe fournit un cadre théorique adapté à notre étude de l'apposition. D'une part, Lemaréchal accorde un intérêt particulier aux parties du discours, à partir desquelles nous souhaitons baser notre définition de l'apposition. D'autre part, la sémantique de la syntaxe étudie les effets de sens établis par différentes structures morphosyntaxiques, ce qui nous semble intéressant en regard de la diversité des structures dites appositives.

4.2.2. Approche graduelle de l'apposition

Si les différences entre les cadres théoriques sont nombreuses, la plupart des modèles syntaxiques analysés se rejoignent sur trois aspects au moins. En ce qui concerne les parties du discours, l'apposition (a) se rapporte toujours à un élément nominal et (b) peut être exercée au moins par un élément nominal. Par ailleurs, la fonction (c) revêt toujours, quel que soit le phénomène auquel elle est associée, un caractère secondaire : la prédication seconde implique une prédication première, le détachement concerne des unités occupant une position périphérique, la coordination suppose que l'apposition occupe une position déjà exercée par un autre élément.

Ces points communs constituent le point de départ de notre définition de l'apposition : il nous semble que le terme d'*apposition* recouvre trois structures syntaxiques unies par le fait qu'elles dépendent plus ou moins étroitement d'un élément nominal. Nous pouvons dès lors proposer une approche graduelle de l'apposition, qui serait balisée par trois constructions prototypiques : le *nom épithète* (→4.2.2.1), l'*adjectif ou le nom détaché* (→4.2.2.2) et le *substantif entassé* (→4.2.2.3). Sur la base de l'analyse des cadres théoriques que nous avons analysés, ces trois relations syntaxiques peuvent être décrites à partir des parties du discours mobilisées, de l'autonomie du dépendant, des marques manifestant la relation et de l'effet de sens créé. Nous terminons cette première partie par une synthèse (→4.2.2.4).

Avant de présenter les trois relations prototypiques, il faut nous positionner par rapport à la distinction entre nom nu et nom actualisé, qui n'est pas toujours présente dans les modèles étudiés (→4.1.4). Puisque le modèle repose sur les parties du discours, il nous semble essentiel de faire la distinction entre les deux constructions. Celle-ci est d'ailleurs soulignée par Lemaréchal dans son analyse :

[...] et pourtant, *chien* et *un/le chien* n'ont pratiquement aucun emploi en commun : *chien* ne commute guère avec *un/le chien* que dans *un poil de chien/d'un/du chien* ; *chien* n'est jamais actant (ni, pratiquement, circonstant), fonction considérée (à tort) comme caractéristique des noms. (Lemaréchal 1989 : 45)

Pour distinguer nettement les deux constructions, nous utilisons, à la suite de Lemaréchal (1989), deux termes différents : le *nom* et le *substantif*, le second désignant une unité ayant la capacité à jouer une fonction argumentale. Le *substantif* est donc similaire au *nom actualisé*, au *groupe nominal* et au *syntagme nominal*.

4.2.2.1. Le nom épithète

Le *nom épithète* désigne un nom régi par un autre nom (figure 7). Il est considéré comme une apposition dans le *Bon usage* (→3.1.1). Il s'agit de la construction dans laquelle l'apposition a le moins d'autonomie, ce dont témoigne la contrainte de l'ordre linéaire : les noms se suivent directement. Le rôle sémantique est la détermination : il restreint l'extension désignée par le nom qui le précède. Par exemple, dans (64), emprunté à Lemaréchal (1989 : 45), le terme *cadeau* permet de désigner un type particulier de *livre*.

(64) Le livre cadeau

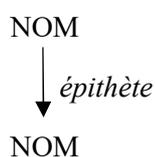


FIGURE 7 : Formalisation dépendancielle du nom épithète

Le fonctionnement est similaire à l'adjectif épithète : en raison de cette proximité, nous dénommons cette apposition *nom épithète*, comme le fait la *Grammaire méthodique* (→3.2.1).

À la suite de Noailly 1990, sur lequel s'appuie la *Grammaire méthodique*, on peut distinguer différentes valeurs sémantiques, à savoir la *qualification*, la *coordination*, la *complémentation* et l'*identification*. Pour les définir, Noailly a recours à des structures syntaxiques sous-jacentes :

- La *qualification* unit deux noms dont le premier possède les propriétés exprimées par le second (Noailly 1990 : 36). Une proposition relative attributive, dans laquelle N₂ est l'attribut peut être sous-entendue, comme en (65).

- (65) a. *Un livre événement*
 b. *Un livre qui est un événement*

- La *coordination*¹⁵ est définie comme la relation unissant des éléments « compris d'égale importance » (1990 : 65). En tant que coordination, elle se caractérise par la sérialité : les noms peuvent s'accumuler et être intervertis sans changement de sens, comme en (66).

- (66) a. *La matière-espace-temps*
 b. *L'espace-temps-matière*

- La *complémentation* désigne la construction unissant deux noms à la manière du complément du nom (Noailly 1990 : 94). L'idée est que ces noms épithètes correspondent à des compléments du nom prépositionnels, comme en (67).

- (67) a. *La stratégie Mitterrand*
 b. *La stratégie de Mitterrand*

- *L'identification* unit deux noms dont le deuxième fait partie de la classe sémantique désignée par le premier (Noailly 1990 : 135). De ce fait, comme la qualification, une proposition relative attributive peut être sous-entendue. Toutefois, c'est désormais le premier nom qui est l'attribut, comme en (68).

- (68) a. *L'institution opéra*
 b. *L'opéra, qui est une institution*

¹⁵ Il nous semble que le terme n'est pas assez précis, dans la mesure où il peut y avoir une coordination de noms épithètes ne faisant pas partie de cette catégorie : voir par exemple *Néerlandais lecture et écrit* [23] et *sections éco et droit* [193] (tirés de notre corpus). La notion de *coordination asyndétique*, mentionnée dans l'exposé (Noailly 1990 : 74), permettrait d'éviter la confusion des deux formes de coordination.

La définition de l'apposition selon le *Bon usage* recoupe en partie les tests de Noailly : en effet, la structure attributive est mobilisée par la linguiste deux fois, dans le cas de la qualification et de l'identification. On peut observer que selon le *Bon usage*, dans (68a), c'est *institution* qui serait l'apposition, et non *opéra*.

4.2.2.2. Le nom ou l'adjectif détaché

Le *nom ou l'adjectif détaché* désigne un nom ou un adjectif régi par un substantif (figure 8). Il est considéré comme une apposition dans le *Bon usage* (→3.1.1), dans la *Grammaire critique* (→3.1.2), dans la *Grammaire méthodique* (→3.2.1), chez Neveu (→3.2.2) et dans la *Syntaxe structurale* (→3.3.1). Il s'agit de la construction dans laquelle l'apposition a plus ou moins d'autonomie : sa place n'est pas nécessairement derrière le nom et elle est détachée. Cette construction possède une courbe intonative différente du nom épithète, qui peut se manifester à l'écrit par différents signes de ponctuation. Le rôle sémantique est la caractérisation du substantif. Par exemple, dans (69), *roi des Belges* ne contribue pas restreindre l'extension désignée par *Philippe* : le référent est déjà déterminé, l'apposition ajoutant ici une information quant à ce référent. Puisqu'elle répond du phénomène du détachement, nous dénommons cette apposition *nom ou adjectif détaché*.

(69) *Philippe, roi des Belges, est peu connu.* [= (1)]

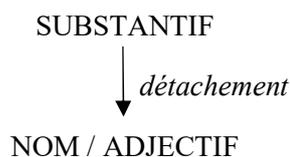


FIGURE 8 : Formalisation dépendancielle du nom ou de l'adjectif détaché

On pourrait s'étonner que la définition donnée du détachement ne s'applique qu'aux parties du discours nominales et adjectivales : dans une perspective plus large, certaines constructions prépositionnelles ou relatives peuvent être considérées comme détachées. L'exemple forgé (70) illustre la similitude :

- (70) a. *Le roi des Belges, peu connu, s'appelle Philippe.*
b. *Le roi des Belges, qui est peu connu, s'appelle Philippe.*

Le choix de ne considérer que les noms et adjectifs, mais également les participes (entendus comme formes adjectivales du verbe), se justifie pour deux raisons. D'une part,

les noms et adjectifs sont les catégories considérées comme prototypiques en ce qu'elles ne nécessitent pas de morphèmes grammaticaux particuliers (prépositions, conjonctions ou pronoms relatifs) : elles dépendent directement d'un substantif. D'autre part, la première acception de l'apposition s'inscrit dans une vision étroite des parties du discours : nous avons considéré uniquement le nom épithète. Par souci de cohérence, nous nous sommes donc restreint au nom et à l'adjectif.

4.2.2.3. Le substantif entassé

Le *substantif entassé* désigne un substantif régi par un substantif (figure 9). Il est considéré comme une apposition dans le *Bon usage* (→3.1.1), dans la *Grammaire critique* (→3.1.2), dans la *Grammaire méthodique* (→3.2.1), chez Neveu (→3.2.2) et dans la *Syntaxe structurale* (→3.3.1). Si le substantif dépendant suit directement son gouverneur, il s'agit de la construction dans laquelle l'apposition a le plus d'autonomie : le dépendant possède la capacité d'occuper la fonction de son régissant. Par exemple, dans (71), *le roi des Belges* peut jouer la fonction exercée par son gouverneur (à savoir sujet). Comme pour le nom ou l'adjectif détaché, la courbe intonative est différente du nom épithète, ce qui peut se manifester à l'écrit par différents signes de ponctuation. Le rôle sémantique est celui de la caractérisation : les deux substantifs désignant le même référent, le second contribue à son identification. En référence à l'analyse microsyntaxique de Rhapsodie, cette apposition est dénommée *substantif entassé*¹⁶. L'identité catégorielle et référentielle explique que cette relation soit associée à la coordination (→3.3).

(71) Philippe, le roi des Belges, est peu connu. [= (2)]

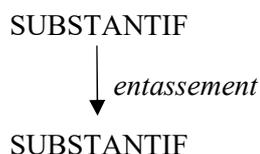


FIGURE 9 : Formalisation dépendancielle du substantif entassé

¹⁶ Comme l'indique la définition du substantif entassé, nous concevons ici l'entassement comme un type particulier de dépendance.

4.2.2.4. Synthèse

APPOSITIONS			
	Nom épithète	Nom/adjectif détaché	Substantif entassé
<i>Parties du discours</i>	Nom → Nom	Substantif → Nom/adjectif	Substantif → Substantif
<i>Autonomie syntaxique</i>	Faible	Relative	Forte
			Capacité à exercer la fonction du régissant
<i>Marques</i>	Contrainte linéaire	Position détachée (ordre moins contraint)	Contrainte linéaire
		Mise en évidence prosodique et graphique	Mise en évidence prosodique et graphique
<i>Valeur sémantique</i>	Détermination	Caractérisation	Caractérisation
			Identité référentielle
<i>Exemple type</i>	<i>Livre cadeau</i>	<i>Philippe, roi des Belges</i>	<i>Philippe, le roi des Belges</i>

TABLEAU 5 : Approche graduelle de l'apposition

4.2.3. Ajustement du modèle en vue de l'analyse de corpus

Ainsi définie, l'apposition est à même de rendre compte des six énoncés de l'introduction. Le premier exemple, qui équivaut à (69), est d'ailleurs l'exemple type du nom ou de l'adjectif détaché, alors que le second, qui correspond à (71), est l'exemple type du substantif entassé (→4.2.2.4). Les quatre autres exemples de l'introduction peuvent également être catégorisés dans l'une des trois catégories : les énoncés (72) et (75) comportent des substantifs entassés, l'énoncé (73) comporte un nom épithète et l'énoncé (74) comporte un adjectif détaché.

- (72) *Qu'il est peu connu, ce Philippe ! [= (3)]*
 (73) *Le roi Philippe est peu connu. [= (4)]*
 (74) *Philippe, royal, a énoncé un discours émouvant. [= (5)]*
 (75) *Les gens, ils ne le connaissent pas, Philippe. [= (6)]*

Dans l'objectif d'analyser un corpus, il nous faut toutefois préciser notre point de vue quant à deux aspects de l'apposition, à savoir le nom propre (→4.2.3.1) et les prédications secondes directes (→4.2.3.2).

4.2.3.1. Le nom propre

Le nom propre possède un statut intermédiaire. En effet, s'il est classé avec les noms communs au sein de la partie du discours nominale, le nom propre ne nécessite pas de déterminant pour occuper une fonction argumentale. Il a donc fonctionnellement le statut de substantif. Ceci montre l'une des limites du postulat traditionnel sur lequel est basé l'analyse, à savoir l'opposition entre parties du discours et fonctions : la nature *nom* ne fonctionne pas de manière uniforme, ce qui amène à relativiser ce concept.

Deux cas peuvent être distingués : celui où le nom propre est un gouverneur et celui où il est dépendant. La première possibilité n'est pas vraiment problématique : puisque les noms propres « désignent directement leur porteur, indépendamment des variations qu'il peut subir et des situations où il se trouve engagé » (Riegel & alii 2018 : 336-337), il ne saurait y avoir théoriquement de nom épithète dépendant d'un nom propre. Autrement dit, l'extension du nom propre est déjà complètement définie. Le nom propre gouverneur sera donc toujours considéré comme un substantif.

La seconde possibilité est plus délicate. Les cas où le nom propre restreint l'extension d'un autre nom, comme en (73), peuvent également être résolus sans difficulté : ils fonctionnent comme des noms épithètes et n'ont donc pas de valeur substantivale. Par contre, le statut des noms propres à valeur de caractérisation (formalisée par la figure 10) est plus complexe : Faut-il considérer, dans (76), que le nom propre est avant tout un nom et que la structure est associée au détachement, ou bien qu'il s'agit d'un substantif et que la structure est du type « substantif entassé » ?

(76) *Le roi des Belges, Philippe, est peu connu* [= variante de (2)]

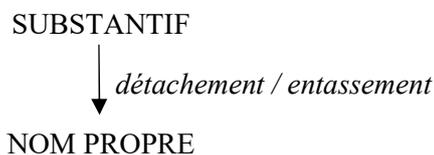


FIGURE 10 : Formalisation dépendancielle du nom propre gouverné par un substantif

C'est cette deuxième possibilité qui a été adoptée, en raison du fait que le nom propre répond aux critères plus nombreux du substantif entassé (capacité à exercer la fonction du régissant, identité référentielle, voir tableau 5).

4.2.3.2. *Les prédications secondes directes*

Les « prédications secondes directes » (Wilmet, →3.1.2) telles que les attributs de l'objet, les propositions infinitives ou les propositions absolues sont problématiques : Wilmet les considère comme des appositions alors que la tradition grammaticale considère que ces constructions doivent être traitées de manière distincte. La position traditionnelle se voit confortée par le fait que le nom et l'adjectif possèdent des contraintes spécifiques : infinitif (qui a une valeur substantivale) dans la proposition infinitive, participe présent dans la proposition absolue, verbe introducteur spécifique dans les propositions avec infinitif ou attribut de l'objet.

Si nous ne mettons pas en doute l'existence de similitudes entre les prédications secondes directes et les prédications secondes indirectes, nous rejetons les premières de notre définition de l'apposition. En effet, elles se distinguent à deux niveaux. D'une part, les prédications directes ne subissent pas de détachement et sont nécessaires à la bonne formation de la phrase : leur suppression rend l'énoncé incorrect grammaticalement, contrairement aux noms et adjectifs détachés. D'autre part, concernant les attributs de l'objet et les propositions absolues, l'ordre est contraint. L'orientation de la dépendance syntaxique est également problématique : Est-ce le rhème (au sens de Wilmet) qui gouverne le thème, ou le contraire ? Face à ces différentes morphologiques et syntaxiques, nous avons décidé de ne pas tenir compte de ces structures, qui auraient nécessité des développements théoriques plus importants.

DEUXIÈME PARTIE : APPROCHE EMPIRIQUE

Dans la première partie, nous avons étudié l'apposition dans une approche strictement théorique : en nous focalisant sur les critères définitoires de l'apposition, nous avons tenté de mettre en lumière les récurrences, les différences et les limites des différents cadres syntaxiques. Cependant, les théories syntaxiques n'ont de sens que si elles parviennent à rendre compte de faits linguistiques concrets. C'est là la visée de cette deuxième partie : nous souhaitons contribuer à la critique des modèles syntaxiques en évaluant leur applicabilité.

Nous partirons de ce que nous avons appelé l'*approche graduelle de l'apposition* (→4.2.2) et des trois structures qui y sont associées. Cette définition a l'avantage de concerner plusieurs structures syntaxiques : à partir de cette définition, nous pouvons étudier plusieurs approches théoriques analysées dans la première partie. Les objectifs de cette partie sont multiples : à partir d'un corpus, (a) évaluer la validité de la définition que nous donnons de l'apposition, ce qui permet également (b) d'évaluer la validité des critères définitoires d'autres approches théoriques et (c) d'identifier les structures qui résistent à cette définition.

Nous avons subdivisé cette partie en cinq chapitres. Le premier (chapitre 5) dresse le cadre méthodologique. Le choix du corpus, les études antérieures sur corpus et la grille d'analyse y sont présentés. Ensuite, nous envisageons successivement les trois structures prototypiques : le chapitre 6 est consacré au *nom épithète*, le chapitre 7 au *nom ou adjectif détaché* et le chapitre 8 au *substantif entassé*. En dernier lieu (chapitre 9), nous présentons un bilan de ce que l'analyse de corpus révèle de l'apposition.

CHAPITRE 5 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Trois sous-parties composent le cadre méthodologique. Nous dressons tout d'abord un bref état de l'art de l'étude de l'apposition à partir de corpus, ce qui permet de justifier le type de corpus choisi (→5.1). Ensuite, nous détaillons le fonctionnement et les spécificités de ce corpus (→5.2). Enfin, nous exposons la grille d'analyse (→5.3).

5.1. L'étude de l'apposition à partir d'un corpus

L'apposition a déjà été étudiée dans le cadre d'analyses exhaustives de corpus. À ce sujet, trois travaux majeurs doivent être mentionnés. Tout d'abord, dans un article intitulé « Apposition adnominale : déterminants et ordre des constituants », Mats Forsgren (1988) a dressé une typologie morphosyntaxique de l'apposition. La notion recouvre ce que nous appelons *nom/adjectif détaché* et *substantif entassé*. Le linguiste se base sur « une large gamme de textes : journalistique, littéraire, scientifique », dont « le nombre total des relevés [...] est de 4000 » (1988 : 138). Ensuite, sous le terme de *substantif épithète*, Michèle Noailly (1990) a étudié les propriétés syntaxiques et sémantiques de ce que nous appelons *noms épithètes* (voir la typologie qu'elle propose, →4.2.2.1). Son corpus est constitué de journaux, d'œuvres littéraires (surtout de Victor Hugo) et de séquences radiophoniques. Enfin, Franck Neveu (1998) a étudié les propriétés syntaxiques, sémantiques et énonciatives de ce que nous appelons *nom/adjectif détaché* et *substantif entassé* (voir la conception de Neveu, →3.2.2). Le corpus de Neveu est constitué d'œuvres biographiques et autobiographiques de Jean-Paul Sartre.

Hormis ces travaux, la plupart des études concernant l'apposition utilisent les corpus à des fins d'exemplification ou ont recours à des exemples forgés : le corpus est secondaire et n'est donc pas complètement exploité. Par ailleurs, l'objectif récurrent de ces études est de dresser une typologie syntaxique et sémantique des structures appositives.

Face à ce constat, nous souhaitons proposer une étude concrète de l'apposition, qui se singularise à trois niveaux :

— *Étude exhaustive de corpus*. L'analyse repose sur un corpus, permettant ainsi la description de constructions attestées, en opposition aux énoncés artificiels que

fournit l'introspection. Ces structures peuvent aussi être dénombrées (arguments cités dans Noailly 1990 : 30).

- *Étude conjointe des trois structures appositives*. Contrairement aux études de l'apposition qui décident, à partir d'un critère définitoire, de se focaliser sur une structure appositive particulière, nous souhaitons décrire les phénomènes appositifs dans leur diversité, en partant des trois relations prototypiques (→4.2.2). L'objectif poursuivi n'est pas de dresser une typologie sémantique ou syntaxique, mais de rendre compte des difficultés rencontrées dans le relevé des attestations et d'évaluer des critères descriptifs.
- *Choix d'un genre non littéraire*. Le corpus choisi est constitué d'échanges numériques produits par des internautes sur un forum en ligne. Ce type de corpus, qui n'a, selon nos recherches, pas encore été exploité dans le cadre de l'apposition, permet d'analyser d'autres types d'usages linguistiques que ceux présents dans la littérature ou les écrits journalistiques. Ces deux genres ont en effet tendance à suivre la norme de l'écrit légitime, alors qu'on peut émettre l'hypothèse que celle-ci est moins respectée sur les forums numériques. Le point suivant concerne les caractéristiques de ce corpus.

5.2. Présentation du corpus

Les énoncés analysés proviennent du site <http://www.jeuxvideo.com/>, consacré, comme l'indique son nom, à l'actualité des jeux vidéo. Il héberge différents forums, dans lesquels les internautes peuvent dialoguer. Ces lieux d'échanges peuvent être dédiés à n'importe quel sujet, y compris éloigné du jeu vidéo, et sont en libre accès : tout internaute inscrit sur le site a la possibilité de créer un forum et d'y participer. Les internautes qui ne sont pas inscrits sur le site peuvent aussi consulter les forums. Les échanges, ou *posts*, sont ordonnés verticalement de haut en bas, les uns à la suite des autres. Le contenu des messages est composé des signes typographiques utilisés à l'écrit, mais également d'autres signes : on retrouve des petites images, parfois animées, telles que les émoticônes (visages symbolisant une émotion), et des liens hypertextuels (vers un autre post ou vers un site internet). La date et l'heure auxquelles le message a été posté sont systématiquement indiquées. Il faut également noter que les participants du forum

recourent aux pseudonymes. La figure 11, qui provient de notre corpus, illustre le fonctionnement des échanges sur les forums en ligne.



FIGURE 11 : Exemple d'échange sur un forum numérique

Le forum choisi, intitulé « Topic du Blocus... », a été créé par Khodorkovsky (URL : <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-1000020-57922-1-0-1-0-0.htm>). Nous nous sommes restreint aux 1500 premiers messages postés. Le corpus peut être décrit à travers les cinq grands axes de la variation linguistique : le temps, l'espace, le contexte de communication, la société et l'opposition entre écrit et oral.

- *Axe diachronique.* Le premier message de notre corpus, écrit par Khodorkovsky, date du 28 mai 2008 et le dernier message, écrit par Dgsbsf, date du 9 janvier 2012.
- *Axe diatopique.* Le forum est situé dans la section « Belgique ». Cela laisse supposer que la plupart des participants proviennent de ce pays, même si le forum est accessible à tous les utilisateurs et qu'aucun contrôle n'est effectué.
- *Axe diaphasique.* Le contexte de communication est celui d'un échange informel entre internautes ne se connaissant pas physiquement et dialoguant au moyen d'une interface numérique. Le titre du forum, « Topic du Blocus », correspond à son contenu : il s'agit d'une discussion entre étudiants au sujet de leurs cours, de leurs examens et de la manière de les préparer. Nous avons choisi le forum en raison de ce paramètre : étant nous-même étudiant, nous parvenons à comprendre la terminologie utilisée dans les messages, ce qui n'est pas toujours le cas des autres forums.

- *Axe diastratique*. La plupart des participants du forum sont en train de suivre des études supérieures. Il s’agit vraisemblablement de jeunes adultes appartenant à une classe sociale plutôt favorisée, qui possède un certain niveau d’éducation et qui maîtrise probablement assez bien la norme linguistique.
- *Axe diamésique*. Schématiquement, nous pouvons estimer que les messages du corpus relèvent du code écrit tout en adoptant une série de caractéristiques du code oral : (a) ils ne respectent pas les codes de l’écrit standard (les règles de typographie ne sont pas toujours appliquées), (b) ils sont grammaticalement proches de l’oral (voir la figure 11 et l’absence de la particule négative *ne*), (c) ils ont une forme de spontanéité (les messages sont parfois très courts et sont peu modérés), (d) l’interface mime le processus conversationnel (chaque message se suit l’un après l’autre avec l’indication de son énonciateur), etc.

Les posts comprenant une apposition sont rassemblés en annexe, répartis selon la structure appositive prototypique et accompagnés d’un lexique. Concernant la reproduction des messages, nous avons choisi de les modifier le moins possible afin de rendre compte de la spécificité du corpus, qui ne répond pas aux normes de l’écrit scolaire ou littéraire. L’orthographe n’est donc pas corrigée. Le numéro entre crochets suivant chaque exemple indique l’ordre d’apparition du message sur le forum. De plus, la présence d’émoticônes, de liens hypertextuels ou d’un symbole (flèche rouge) est indiquée entre crochets. Par exemple, l’énoncé (77) correspond au premier post (visible dans la figure 11, ci-dessus).

(77) *J'en ai marre!! Enfermé à faire semblant d'étudier, c'est horrible... surtout que je suis chez moi pour avoir quand même un minimum de discipline... [émoticône]*

*D'autres sont dans le cas? Des rituels spéciaux pour passer cette étape difficile?
En plus, c'est Roland Garros, et j'ose même pas imaginer quand ce sera l'EURO... [émoticône] [1]*

5.3. Grille d’analyse

L’objectif de cette deuxième partie est de rendre compte des structures appositives présentes dans le genre spécifique du forum en ligne ainsi que de préciser les difficultés

rencontrées dans cette entreprise. Nous avons restreint notre analyse aux unités linguistiques : les émoticônes ou les liens hypertextuels ne font pas l'objet de notre étude.

Chaque structure prototypique est analysée de manière similaire. En début de chaque chapitre, nous rappelons brièvement la définition de la relation syntaxique et la manière dont cette relation est traitée par les autres cadres syntaxiques envisagés. Ensuite, nous effectuons un relevé quantitatif¹⁷ de la structure dans le corpus, en distinguant les cas problématiques des autres cas. S'il y en a, nous étudions également la validité des critères descriptifs. Nous terminons chaque chapitre par une synthèse des résultats. On trouvera en annexe un récapitulatif des différents comptages effectués.

¹⁷ En cas de coordination, chaque membre de la coordination est comptabilisé comme une occurrence.

CHAPITRE 6 : LE NOM ÉPITHÈTE

Le nom épithète désigne un nom gouverné par un autre nom (→4.2.2.1). Il contribue à restreindre l'extension du nom constituant le noyau du substantif. Son fonctionnement est donc assez similaire à l'adjectif, qui possède la capacité d'exercer le même rôle syntaxique. L'unique cadre syntaxique associant cette structure à l'apposition est le *Bon usage* (→3.1.1), qui juge qu'une relation attributive peut être sous-entendue : l'apposition est un « élément nominal placé dans la dépendance d'un autre élément nominal et qui a avec celui-ci la relation qu'a un attribut avec son sujet, mais sans copule » (§340).

D'après notre relevé, 106 noms sont susceptibles d'être qualifiés de *noms épithètes*. Cependant, parmi le relevé, seuls 29 noms répondent positivement à la définition du *Bon usage*.

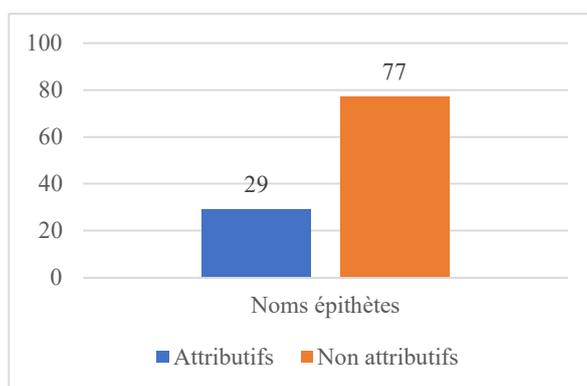


FIGURE 12 : Proportion de noms épithètes attributifs

Nous avons précédemment observé que la *Grammaire méthodique* (→3.2.1) s'appuie sur Noailly (1990), qui propose une grille d'analyse sémantique propre aux noms épithètes. Afin d'évaluer la validité de cette grille, nous l'appliquerons aux données récoltées (→6.1). Les cas problématiques nous amèneront ensuite à proposer une nouvelle définition des catégories de Noailly (→6.2). En dernier, lieu nous dresserons un bilan du nom épithète (→6.3).

6.1. Application de la grille d'analyse de Noailly (1990)

La typologie de Noailly est constituée de quatre catégories, à savoir la *qualification*, la *coordination*, la *complémentation* et l'*identification* (→4.2.2.1). Elle permet de rendre

compte de la plupart des occurrences : 89 des 106 noms relevés dans le corpus sont catégorisables.

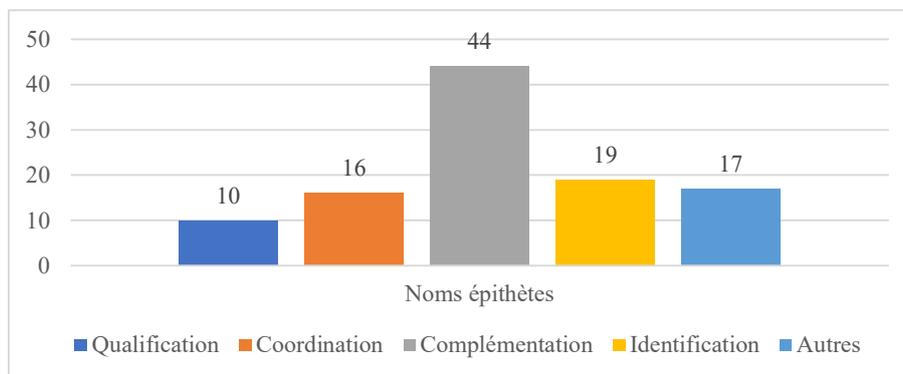


FIGURE 13 : Répartition des noms selon la typologie de Noailly (1990)

Nous présentons ci-dessous les occurrences des diverses catégories. Nous associons à chaque catégorie une formule algébrique permettant de résumer le type de relation sémantique.

Qualification [$N_1 = N_1$]. Dix noms épithètes correspondent à la qualification. Il s'agit des cas suivants : *des points limites* [14], *les éléments clés* [17], *un élève modèle* [321, 326], *année passerelle* [435], *la « Convention-cadre* [672], *les 2 points bonus* [901], *un des rares cours vraiment bétons* [926], *les cours phares* [1212], *un syllabus pirate* [1284].

Coordination [$N_1 + N_2$]. Le rapport de coordination est présent dans seize constructions, à savoir *golden power - ritaline* [16], *Gestion-Comptabilité* [40], *150 Vrai/Faux* [68], *un costaud vari/faux* [sic] [68], *Espagne-Russie* [85], *info-com* [298], *les examens de mai-juin* [811], *Solvay-Sciences-Médecines* [873], *8-19/20* [894], *particule matière* [928], *un 11,70-11,80* [1060], *français-chimie* [1103], *un 17, 18/20* [1124], *Liège-verviers* [1152], *alcool/thiol* [1168], *deuxième-troisième* [1303].

Complémentation [$N_1 \rightarrow N_2$]. La complémentation constitue la catégorie la plus volumineuse. Nous avons dénombré 44 cas : *un costume cravate* [31], *l'AR Visé* [40], *l'isic Mons* [47], *genre début mai* [105], *début mai* [105], *niveaux transports en commun* [113], *costard-cravate* [134], *chaines TV* [230], *mes 3h/semaine* [238], *niveau volume de matière* [290], *moitié vacances* [335], *moitié étude* [335], *au niveau emploi du temps* [364], *ingé indus chimie* [479], *un projet matlab* [479], *droit privé spécialisation droit de l'entreprise* [641], *niveau point de vue théorique* [728], *boulot étudiant* [761], *genre cours à options* [816], *TP zoologie* [894], *job étudiant* [895], *la déprime pré-blocus* [905],

l'exam post-prépa [914], *niveau quantique* [926], *interaction particule matière* [928], *un côté « physique avec les mains »* [929], *BAC 3 UCL* [1036], *au niveau cours* [1058], *niveau informatique* [1058], *les labos bio* [1078], *la liste PS* [1097], *la version PC* [1113], *méca flotte* [1120], *Tec Liège-verviers* [1152], *les propriétés alcool/thiol* [1168], *genre nitruration de je sais plus quoi* [1168], *question transport* [1255], *ma vignette ULB* [1268], *ingé gestion* [1339], *le forum Belgique* [1420], *au niveau ingé civil* [1436], *quelques séances bibli* [1453], *3 à 5 jours/semaine* [1470], *niveau théorie* [1480].

Identification [$N_1 \supset N_2$]. 19 cas correspondent à l'identification : *les cocktails golden power - ritaline* [16], *cercle Agro* [151], *le TD Océade* [189], *sections éco et droit* [193], *section informatique* [435], *section info* [435], *spécialisation droit de l'entreprise* [641], *option « sciences-po »* [720], *option « crimino »* [720], *la phase déprime* [891], *un programme P* [1048], *un programme P'* [1048], *son style "haute-école"* [1273], *langage java* [1312], *option sciences-po* [1318], *programmation java* [1346], *option son* [1372], *spe electromeca* [1393].

Cas problématiques [$N_1 ? N_2$]. La plupart des cas problématiques se ramènent à trois constructions.

— « *Cours + type d'évaluation* ». Six exemples : *Néerlandais lecture et écrit* [23], *Anglais oral* [23], *Néerlandais audition* [23], *Mécanique des fluides oral* [534], *chimie écrit* [545]. La structure sous-jacente semble être la complémentation (78a) ou l'identification (78b).

- (78) a. *L'oral d'anglais* [oral \rightarrow anglais]
 b. *Anglais, qui est un oral* [oral \supset anglais]

— « *Cycle d'études + matière* ». Six exemples : *bac histoire* [53], *Bac compta* [236], *2ème bac droit* [251], *2^e année informatique* [569], *3^{em} Bac droit* [704], *BAC3 droit* [1138]. L'hésitation se situe entre la complémentation (79a) et l'identification (79b).

- (79) a. *Bachelier en histoire* [bachelier \rightarrow histoire]
 b. *L'histoire, qui est un bachelier* [bachelier \supset histoire]

— « *La Moto GP* ». Trois exemples similaires : *la moto gp* [228], *la Moto GP* [230], *moto gp* [233]. Si l'épithète semble jouer un rôle de qualification en raison de sa commutation avec d'autres types de compétitions de motos (*Moto 2*, *Moto 3* et *Moto E*), l'énoncé 80 ne paraît pas acceptable.

(80) **La Moto est GP.*

Deux autres épithètes sont problématiques : *au beach volley solvay* [187], *le fils Uyttendaele* [1093]. Doivent-ils être considérés comme des complémentations (81) ou des identifications (82) ?

(81) a. *au beach volley à solvay* [beach volley → solvay]

b. *le fils d'Uyttendaele* [fils → Uyttendaele]

(82) a. *à solvay, qui est un beach volley* [beach volley ⊃ solvay]

b. *Uyttendaele, qui est un fils* [fils ⊃ Uyttendaele]

6.2. Redéfinition sémantique des catégories

Si nous ne mettons pas en doute l'existence des quatre catégories, le recours à une structure syntaxique sous-jacente n'est pas toujours facilement applicable¹⁸. D'une part, comme l'illustrent les paraphrases (81) et (82), certaines constructions syntaxiques du français sont ambiguës. À ce propos, on peut critiquer l'utilisation du verbe *être* par Noailly, qui est utilisé pour la qualification, l'identification, mais aussi pour les compléments d'origine (1990 : 106, note 17) :

(83) *ce foie gras est de Dordogne*

D'autre part, toutes les constructions épithétiques ne se rapportent pas à d'autres relations syntaxiques : l'exemple (80) montre que ni la coordination, ni les phrases à verbe *être*, ni les prépositions ne sont pertinentes.

¹⁸ Pourtant, Noailly explique elle-même dans son chapitre introductif qu'elle souhaite, en opposition aux grammaires génératives, s'en tenir « à une typologie plus schématique, regroupant le plus possible les cas, et visant moins à chaque fois la paraphrase, que la définition abstraite d'un modèle de relation logique » (1990 : 34). Il reste que ces paraphrases sont présentées par Noailly comme le moyen d'identifier les différentes structures.

Ces difficultés nous invitent à tenter de redéfinir les quatre catégories identifiées à partir d'autres critères, de sorte que l'ensemble des cas relevés dans le corpus puisse trouver une place dans la typologie. La sémantique de la syntaxe peut servir d'outil d'analyse (→4.2.1) : à travers les paraphrases syntaxiques sous-jacentes qu'utilise Noailly, des rapports sémantiques spécifiques peuvent être mis en évidence. Nous mettons donc ici l'accent sur le niveau sémantique, et plus particulièrement sur les rapports entre le nom gouverneur (N_1) et le nom épithète (N_2) vis-à-vis des champs sémantiques qu'ils désignent :

- Dans la *qualification* [$N_1 = N_2$], le nom gouverneur fait déjà partie du champ sémantique délimité par l'épithète. Par exemple, *un livre évènement* implique qu'il existe d'autres types d'évènements. Ceci explique que ce nom épithète peut généralement être l'attribut de son gouverneur.
- Dans la *coordination* [$N_1 + N_2$], les deux noms font partie d'un champ sémantique commun sans que l'un ne soit une sous-catégorie sémantique de l'autre. Par exemple, dans *les dommages-intérêts*, les deux noms font partie du champ sémantique de la compensation financière. Ceci explique la notion de coordination sous-jacente.
- Dans la *complémentation* [$N_1 \rightarrow N_2$], le nom épithète ne fait pas partie du champ sémantique de son gouverneur. Par exemple, dans *la stratégie Mitterrand*, aucun des deux noms ne constitue une sous-catégorie sémantique des référents désignés par l'autre nom. Ceci explique que ce nom épithète ne peut être modélisé à travers une paraphrase attributive ou coordinative.
- Dans l'*identification* [$N_1 \supset N_2$], le nom épithète fait partie du champ sémantique délimité par son gouverneur. Par exemple, *l'institution opéra* implique que l'opéra est une institution. Ceci explique que ce nom épithète peut généralement être le sujet d'une phrase attributive dont l'attribut est le gouverneur.

Cette nouvelle définition des catégories de Noailly, élaborée sur une base sémantique, permet de rendre compte des cas ambigus. Par exemple, *anglais oral* pourra être analysé de deux manières, selon le rapport sémantique entre les deux noms : soit le type d'évaluation est une classe sémantique englobant tous les cours (la matière *anglais* étant un type d'examen oral), soit les deux noms n'ont pas rapport sémantique d'inclusion (la matière *anglais* n'étant pas en rapport sémantique d'inclusion avec l'examen oral). De la même manière, on peut analyser *la moto GP* comme un rapport d'identification (*GP*

indiquant une sous-classe de courses de moto), même si une transformation attributive n'est pas possible.

Il est important de ne pas confondre la définition sémantique des catégories de Noailly avec le fonctionnement sémantico-référentiel du nom épithète, à savoir la détermination : le référent désigné par le syntagme nominal est toujours défini par le nom gouverneur, qui réfère à une série d'objets, puis par le nom épithète, qui vient restreindre cette extension.

Ainsi, dans le cas de l'identification, le rapport sémantique est un rapport d'inclusion (il y a des *institutions* qui sont des *opéras*) qui s'articule bien avec la restriction d'étendue : le nom épithète *opéras* délimite une zone parmi tous les référents *institutions*. Si la qualification se situe dans un rapport d'inclusion inverse (*le livre événement* est un type d'*événement*), le processus de restriction de l'étendue est toujours applicable : parmi les *livres*, on sélectionne ceux qui respectent le trait [+événement] (ce qui implique qu'il existe au moins deux types de *livres*, *les livres événements* et *les livres* qui n'en sont pas). Quant à l'identification, malgré l'absence de rapport d'inclusion sémantique (*stratégie* et *Mitterrand* ne font pas partie de la même classe sémantique), le nom épithète contribue à restreindre l'extension : *la stratégie Mitterrand* désigne un type particulier de *stratégie*.

Le rapport de coordination semble par contre s'articuler difficilement au fonctionnement sémantico-référentiel du nom épithète, ce qui nous invite à interroger le statut de cette catégorie. Alors que les cas relevant de la qualification, de la complémentation et de l'identification confirment la valeur sémantique de détermination, la coordination semble plus délicate à traiter : Peut-on estimer que dans *espace-matière-temps*, les épithètes contribuent à restreindre l'extension d'*espace* ? La question du statut syntaxique et sémantique de cette catégorie nous semble intéressante mais nécessite d'autres cadres théoriques, ce pourquoi nous la laissons en suspens.

6.3. Synthèse

Notre analyse est partie du constat que le relevé effectué (106 cas) ne correspondait pas au critère définitionnel du *Bon usage* (29 cas) : la paraphrase attributive se révèle être un critère peu satisfaisant. Nous avons ensuite appliqué la grille d'analyse de Noailly (1990), qui propose d'associer les noms épithètes à quatre relations : la qualification, la

coordination, la complémentation et l'identification. Ce cadre théorique s'est montré plus efficace : 89 des 106 cas sont catégorisables. Afin de traiter les 17 cas problématiques, nous avons proposé une nouvelle définition des catégories, basée non plus sur une structure syntaxique sous-jacente, mais sur les champs sémantiques. L'ensemble des noms épithètes peut ainsi être analysé.

CHAPITRE 7 : LE NOM OU L'ADJECTIF DÉTACHÉ

Le nom ou l'adjectif détaché désigne un nom ou un adjectif gouverné par un substantif (→4.2.2.2). Il ne restreint pas l'extension du nom constituant le noyau du substantif : son rôle sémantique est la caractérisation. La structure que nous nommons *nom ou adjectif détaché* est considérée par la plupart des cadres syntaxiques envisagés comme une apposition, à savoir le *Bon usage*, la *Grammaire critique*, la *Grammaire méthodique*, les études de Neveu et la *Syntaxe structurale*.

Malgré cette forme d'unanimité théorique, l'identification des noms et adjectifs détachés n'est pas toujours évidente. En effet, sur les 132 noms ou adjectifs susceptibles d'être détachés, nous éprouvons des difficultés à analyser 75 noms ou adjectifs.

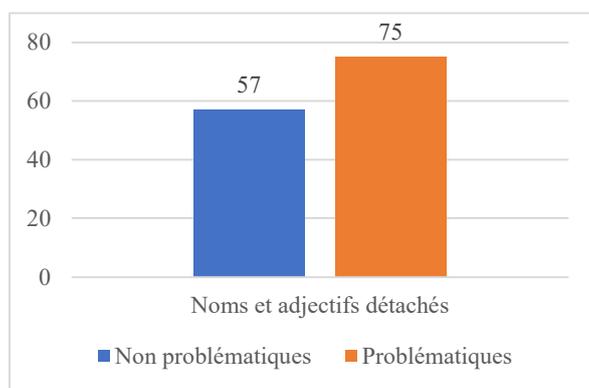


FIGURE 14 : Proportion de noms et adjectifs détachés problématiques

Ces structures incertaines, qui peuvent être classées, seront envisagées en premier lieu (→7.1). Dans un second temps, nous évaluerons la validité de deux critères descriptifs : le caractère attributif et la marque graphique (→7.2). Une synthèse clôt le chapitre (→7.3).

7.1. Structures problématiques

Les 75 cas problématiques peuvent se réduire à trois hésitations : entre le nom ou l'adjectif et le substantif (→7.1.1), entre l'apposition et le prédicat (→7.1.2) ainsi qu'entre l'apposition et le circonstant (→7.1.3). Nous ne cherchons pas à déterminer un critère permettant de choisir entre l'une et l'autre catégorie. Au contraire, l'objectif est de mettre à jour les difficultés posées par ces structures. Ces structures n'ont donc pas été prises en compte dans les considérations liées aux deux critères descriptifs (→7.2). Il faut noter

que ces problèmes ne s'excluent pas mutuellement : un exemple peut apparaître dans plusieurs catégories. La figure 15 illustre la répartition des cas problématiques, à savoir 38 cas dans la première catégorie, 55 dans la seconde et 9 dans la troisième.

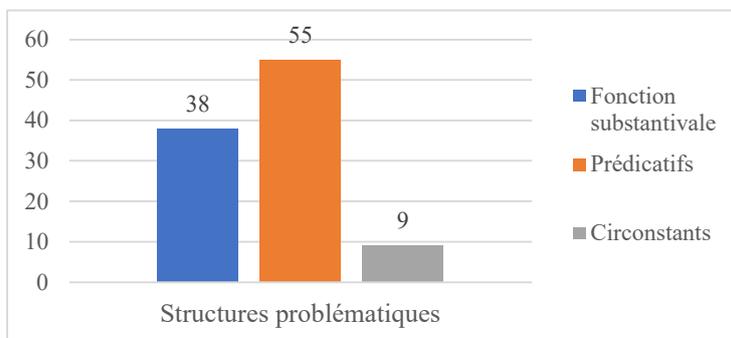


FIGURE 15 : Répartition des appositions détachées problématiques

7.1.1. De l'apposition à la fonction substantivale

Certains noms ou adjectifs, alors qu'ils ne sont pas accompagnés d'un article ou d'une préposition qui leur permettraient d'accéder au statut de substantif, semblent occuper une fonction substantivale. Ainsi, dans les énoncés (84) et (85), *jeune Padawan* et *petit rigolo* occupent une position d'apostrophe :

- (84) *Apprends vite, tu fais, jeune Padawan* [141]
 (85) [...] *Tu serais pas plutôt à l'UCL petit rigolo* [...] [1030]

D'autres énoncés comportent des exemples comportant des dislocations ou des citations, ce qui implique nécessairement (malgré l'absence d'article) une fonction substantivale :

- (86) *Oui c'est ce que j'ai dit : moitié vacances/moitié étude...* [...] [335]
 (87) *"Pas catastrophique" c'est une remarque positive pour un jury?* [1119]

Ces exemples seront traités dans le cadre du substantif entassé (→8.2).

À côté de ces cas de substantivation, il faut noter la présence d'un grand nombre de noms détachés désignant des cours (38 cas). Si celle-ci s'explique facilement par la thématique du forum (→5.2), ces noms n'en demeurent pas moins problématiques, puisqu'ils apparaissent parfois en position d'actant (syntaxique) :

- (88) *Pour ma part j'ai bientôt fini de bosser compta!! J'en ai vraiment marre...hâte d'être vendredi...* [793]

Étant donné que le détachement peut s'appliquer autant au nom qu'au substantif, la distinction des deux structures se révèle délicate : Faut-il considérer que ces noms de cours fonctionnent systématiquement comme des substantifs ou qu'ils sont tantôt nominaux, tantôt substantivaux ? Des énoncés comme (89) ou (90) illustrent le problème.

(89) [...] *Premier vrai exam passé aujourd'hui (TP zoologie), c'est passé crème, un bon départ !* [894]

(90) *J'en ai raté 2. Gouvernance européenne, évidemment, et droit commercial.* [...] [1279]

7.1.2. De l'apposition au prédicat

À en suivre la grammaire traditionnelle et la *Grammaire méthodique*, tout énoncé est composé d'au moins une relation de prédication dont le noyau est le prédicat¹⁹. Si le verbe (fini) constitue la partie du discours prototypique cette fonction, celle-ci peut être exercée par d'autres catégories, y compris en français. Martin (2014 : 54) donne l'exemple de la « phrase nominale » (91), qui se suffit à elle-même et qui possède une « prédication d'existence implicite ».

(91) *Un avion !*

Étant donné la nature du corpus étudié, à savoir la succession d'échanges sémiotiquement délimités (à travers la disposition spatiale, la date et l'auteur du post), notre postulat de base est que chaque post constitue un énoncé. Dès lors, le post est notre unité maximale d'analyse²⁰. Si nous souhaitons analyser toutes les données recueillies, ce postulat implique de considérer comme prédicatives les séquences de mots suivantes, qui constituent à elles seules des énoncés. On peut observer que d'autres parties du discours que le verbe exercent la fonction de prédicat.

(92) *A cheval entre 1er et 2ème master de droit à Leuven.* [163]

(93) *crédits anticipés* [émoticône] [164]

(94) *Plus que 5 jours* [émoticône] [165]

¹⁹ Nous nous inscrivons ici dans une approche traditionnelle de l'énoncé, entendu comme un tour de parole (« suite de phrases prononcées par un même locuteur », Grevisse & Goosse 2011 : §211). La notion n'est pas à amalgamer à celle d'unité illocutoire du projet Rhapsodie, qui s'articule différemment avec le niveau microsyntaxique (Lacheret-Dujour & alii 2019 : 57-58).

²⁰ Nous ne tenons pas compte des quelques cas d'imbrication d'énoncés (voir [179] par exemple).

Par ailleurs, il faut noter que plusieurs prédicats, ici des verbes finis, peuvent faire partie du même énoncé :

(95) *Désolé, j'avais pas vu ton message* [émoticône]

La session ne s'est pas bien passée globalement... En plus, je suis tombé malade et j'ai passé un examen avec 38,5° de fièvre donc bon [émoticône] [...] [1254]

Sur cette base théorique, une série d'énoncés (au nombre de 55) sont difficilement analysables : Doit-on considérer les noms ou adjectifs en tant que prédicatifs, appositions ou autre ? À titre d'exemple, on peut tenter d'analyser l'énoncé (96a), qui est composé d'au moins deux prédicats.

(96) a. *Premier exam demain: droit chinois!*

Ca devrait aller! [582]

b. *Mon premier examen, qui est demain, est l'examen de droit chinois !*

c. *Mon premier examen est demain. C'est l'examen de droit chinois !*

d. *Mon premier examen, qui est l'examen de droit chinois, est demain.*

Focalisons-nous sur les cinq premiers mots de (96a), qui forment une phrase graphique. Il nous semble que trois analyses sont possibles :

- *Prédicat unique.* Le syntagme *droit chinois* constitue le prédicat de la phrase. Une paraphrase possédant une structure syntaxique similaire est donnée en (96b).
- *Double prédicat.* La phrase comporte deux prédicats, à savoir *demain* et *droit chinois*. Une paraphrase possédant une structure syntaxique similaire est donnée en (96c).
- *Prédicat second.* Le mot *demain* constitue le prédicat de la phrase. Le syntagme *droit chinois* est une apposition de *premier examen*. Une paraphrase possédant une structure syntaxique similaire est donnée en (96d).

Comment expliquer cette difficulté ? Il nous semble que l'on peut dégager deux raisons. D'un côté, les relations grammaticales ne sont pas toutes explicites, comme en témoigne le caractère condensé des énoncés susmentionnés (à mettre en lien avec la nature du corpus). L'interprétation à donner à la ponctuation, qui n'est pas toujours présente, est aussi problématique. De l'autre, le caractère prédicatif de l'apposition, souligné dans la première partie (→3.1), rend l'analyse délicate. Dès qu'un verbe fini est

absent, se pose la question du niveau de prédication du nom ou de l'adjectif : Est-elle seconde ou première ?

7.1.3. De l'apposition au circonstant

Comme cela a été exposé précédemment (→3.3.1), Tesnière estime que l'apposition peut « prendre une légère nuance de circonstance » (1966 : §69). En effet, le nom et l'adjectif détachés sont parfois sémantiquement proches du circonstant, fonction exercée de manière prototypique par l'adverbe. Les appositions présentes en (97) et (98) expriment par exemple une valeur causale.

(97) [...] *Moi heureusement je suis en vac demain je compatis [émoticône] (enfin bon en vac demain car j'ai pas mal de dispense ,ayant doublé, mais même 2semaines d'examen à solvay, ça tue :p)* [1034]

(98) [...] *Un peu merdé sur la question principale "que se passe-t-il si on met du carbonate de sodium dans l'eau" voulant bien faire j'ai fait toutes réactions possibles mais c'est un piège il se passe... rien [...]* [1109]

En plus de cette similitude sémantique, deux cas rapprochent la structure appositive de la structure circonstancielle, à savoir les « incidentes à la phrase entière » (Van Den Bussche 1988 : 118, cf. note 7) et les « constructions asymétriques » (Neveu 2013 : 231). La première structure désigne un nom ou syntagme nominal caractérisant toute la phrase (voir la note 4), comme en (99).

(99) [...] *Mais je n'imprime jamais les slides (trop cher pour la relative période de temps qu'ils vont me servir) [...]* [1459]

Puisque le gouverneur n'est pas un substantif, elle peut être écartée de notre réflexion.

La seconde structure concerne les cas où le gouverneur du nom ou de l'adjectif est implicite, exprimé par des morphèmes grammaticaux ou à rechercher au-delà de la phrase. Neuf constructions asymétriques ont été dénombrées dans le corpus, parmi lesquelles (100), (101) et (102).

(100) *Rassurez-moi, est-ce que vous aussi plus les jours passent et plus votre productivité diminue; et seulement arrivé au jour de la veille de l'examen elle remonte en flèche?* [émoticône] [747]

- (101) *J'aurai mes résultats le 30 seulement mais j'en ai déjà d'office 3 à repasser : [...]*
 – *Méthode de conception de programme (L'intitulé est très joli mais en gros c'est des maths mêlées à un peu d'informatique)(Malade lors de l'examen)* [1254]
- (102) *Levé à 8h00, se dire qu'on va commencer à travailler à 9h00, regarder la fin d'un épisode de dexter, puis un autre, puis un autre et finalement il est 11h00 et j'ai encore rien foutu... [...]* [1473]

Neveu (→3.2.2) propose de considérer les constructions asymétriques parmi les appositions. Cette conception s'articule à la définition syntactico-sémantique qu'il propose : l'apposition a pour gouverneur l'*actant*, entendu comme « un participant du procès » (2013 : 226). Toutefois, faut-il considérer qu'il s'agit là d'une relation de dépendance *syntaxique* ? Ceci est d'autant plus problématique (a) que cela implique de reconsidérer les limites syntaxiques des phrases, (b) que l'étendue de l'environnement contextuel n'est pas déterminée et que (c) les *actants* (tels que les entend Neveu) ne sont parfois pas exprimés.

7.2. Évaluation des critères descriptifs

Les deux critères descriptifs sont la paraphrase attributive et la marque de ponctuation. Ceux-ci ont été convoqués par plusieurs cadres syntaxiques de la première partie : le caractère attributif est le critère définitoire du *Bon usage* (→3.1.1) et de la *Grammaire méthodique* (→3.2.1), la ponctuation est mentionnée par la *Grammaire critique* (→3.1.2), la *Grammaire méthodique* (→3.2.1) et Neveu (→3.2.2).

7.2.1. La paraphrase attributive

Tout comme le *Bon usage*, la *Grammaire méthodique* estime que « le GN [groupe nominal] apposé correspond à l'attribut d'une phrase à verbe *être* » (Riegel & alii 2018 : 354). Nous retrouvons ici une problématique déjà évoquée dans le cadre du *nom épithète* (→6) : Tous les cas non problématiques relevés (au nombre de 57) peuvent-ils devenir attributs ? Les deux grammaires indiquent, sans le justifier explicitement, qu'un article peut apparaître dans le passage à la phrase attributive. Pour cette raison, nous avons distingué trois catégories : les appositions correspondant à des attributs sans ajout d'article, celles qui y correspondent avec ajout d'article et celles qui n'y parviennent pas.

Concernant le référencement, nous faisons directement précéder l'apposition de son gouverneur. En cas de coordination, les substantifs coordonnés sont rassemblés²¹.

Les noms et adjectifs pouvant être attribués sont au nombre de 19, à savoir *exam oral* [134], *le plus facile droit civil* [398], *un examen droit judiciaire* [441], *premier exam chimie écrit* [545], *les même cours Histoire politique belge* [720], *d'autres pas nécessairement amusants* [732], *7 répartis sur 4 jours* [775], *je arrivé le dernier jour* [779], *un oral* [820], *deux oral et écrit* [820], *un cours de physique poussé* [914], *l'oral facultatif accessible si on a fait entre 10 et 14* [933], *douze en physique complètement inespéré* [1185], *mot de passe changé régulièrement* [1277], *un cours bidon* [1284], *la grande dis' pas difficile à l'EHPEC* [1286], *des stages non rémunérés* [1307], *la Gouvernance Européenne tout aussi chiant* [1318].

La deuxième catégorie, qui comprend les noms et adjectifs correspondant à des attributs avec ajout d'un article sont au nombre de 17. Il s'agit de : *le plus dur de la session OCM avec 6 possibilites de reponse par question* [118], *plouf nom qu'on donne aux éducateurs physiques de mon école* [202], *maior option principale* [494], *la KULAK filiale de la KUL à Courtrai* [497], *au CAV Centre Audio-Visuel* [523], *le 21 date officielle de la fin de la session* [664], *nous glandouilleurs de psycho* [687], *les même cours cours de droit* [732], *les exams de mardi et mercredi vrai ou faux* [759], *acces réduit sur mon pc juste acces a internet* [859], *métrologie nucléaire interaction particule matière* [928], *3 autres côtes labo* [1109], *3 autres côtes écrit juin* [1109], *genie chimique mélange de méca flotte, thermo et chimie* [1120], *psychologie du crime et de la délinquance balance* [1279], *approche sociologique des doctrines politiques balance* [1279], *HD Technologie grosse boîte de sonorisation sur Mouscron* [1306].

Enfin, 21 appositions ne peuvent pas être attribués : *l'ICHEC Bruxelles* [74], *au café grand écran* [90], *au café 33cl à 1,5€* [90], *ichec gestion d'entreprise* [300], *epehec commerce extérieur* [300], *section informatique année passerelle* [435], *certain trucs simplexe* [435], *certain trucs dual simplexe* [435], *ingé indus chimie 1er master* [479],

²¹ Ce qui permet d'éviter les problèmes de pluriel. Par exemple, à partir de la phrase forgée *il ne me reste que mardi et jeudi, deux jours d'examen* (variante de [84]), la transformation en phrase attributive n'est possible que lorsque les deux coordonnés sont présents : **mardi est deux jours d'examen* mais *mardi et jeudi sont deux jours d'examen*. Ces problèmes d'accord constituent un autre argument contre la pertinence du test de transformation attributive.

tout baptême [637], *tout calotte* [637], *tout comitard* [637], *tout distinction* [637], *UCL 3^{èm} Bac droit* [704], *des théorie plus larges relativité* [918], *des théorie plus larges physique semi-classique* [918], *je sachant que j'ai 13 cours théoriques* [1002], *j' ayant doublé* [1034/2], *je voulant bien faire* [1109], *3 autres côtes janvier* [1109], *Sciences physiques 2^{ème} bac à l'ULg* [1134].

Comme dans le cas du *nom épithète*, nous observons que la définition du *Bon usage* et de la *Grammaire méthodique* ne permet pas de traiter certains cas. Ceux-ci sont toutefois moins nombreux : environ un tiers. Sans ajout d'article, deux tiers des cas ne peuvent pas être considérés comme des appositions par le *Bon usage* et la *Grammaire méthodique*. La figure 16 représente la répartition des trois catégories.

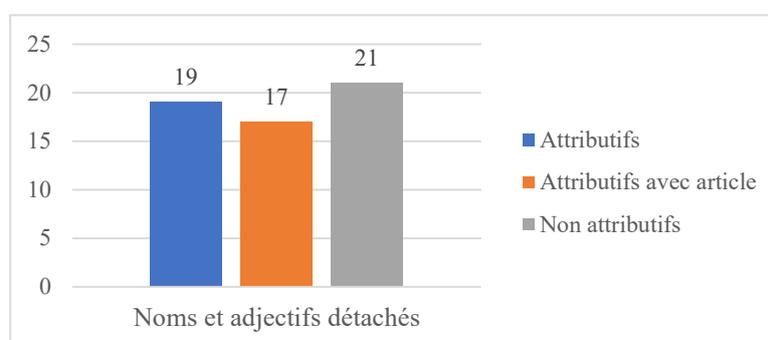


FIGURE 16 : Proportion de noms et adjectifs détachés attributifs, attributifs avec ajout d'article et non attributifs

Nous pouvons observer que la plupart des appositions ne fonctionnant pas comme attributs sont des noms. Ceci nous invite à prolonger les observations du chapitre précédent (→6.3) : la manière dont un substantif est caractérisé n'implique pas nécessairement un rapport du type de la *qualification* (ou de l'*identification*), dans lequel le nom constituant le noyau du substantif fait partie du champ sémantique délimité par le nom subordonné (et inversement). Par exemple, dans *l'ICHEC Bruxelles* [74], le nom *Bruxelles* contribue à caractériser *l'ICHEC* en localisant cet établissement scolaire, sans pour autant être inclus dans le champ sémantique de ce dernier.

7.2.2. La marque de ponctuation

Wilmet (« [liaisons] marquées ou non par une pause », 2010 : §613), la *Grammaire méthodique* (« leur position détachée est matérialisée à l'écrit par l'encadrement entre deux virgules et à l'oral par des pauses », 2018 : 353) et Neveu (« [elle est] affectée par

une pause, réalisée à l'écrit par un détachement qu'explícite une assez grande diversité de signes de ponctuation », 1998 : 67) associent tous les trois la fonction appositive à la notion de *pause*. Celle-ci se manifeste, selon ces linguistes, par la présence de signes de ponctuation.

Nous avons analysé les 57 cas relevés dans le corpus. Si la virgule est bien présente (dans 15 cas), il faut noter la forte présence des parenthèses (37 cas). De manière plus anecdotique, 4 cas, qui concernent 4 appositions coordonnées dépendant du même gouverneur, sont précédés de deux points (post [637]). Une occurrence n'est introduite par aucun signe de ponctuation. La figure 17 permet de visualiser la répartition des différentes catégories.

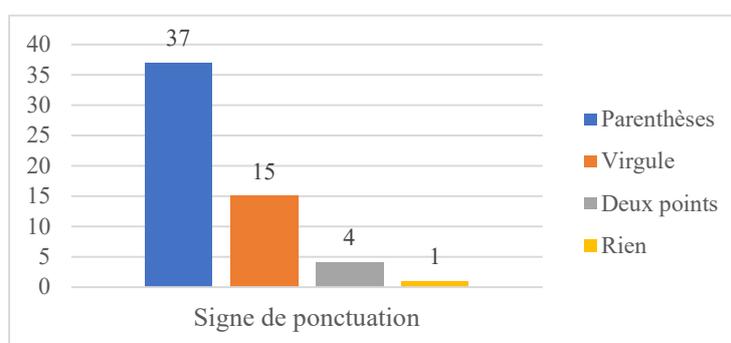


FIGURE 17 : Répartition des signes de ponctuation introduisant le nom ou l'adjectif détaché

Contrairement à ce qu'affirme la *Grammaire méthodique*, la virgule n'est donc pas l'unique signe de ponctuation. De plus, la présence d'une virgule précédant l'apposition n'implique pas nécessairement une virgule suivant l'apposition. Ainsi, nous avons identifié des cas où la virgule « fermante » n'est pas présente lorsque l'apposition est suivie d'un émoticône (103), d'un point (104) ou bien clôture le post (105).

(103) *Moi je suis aussi à l'UCL et je finis le 21, date officielle de la fin de la session*
[émoticône] [664]

(104) *Owned pour mon premier exam, chimie écrit. [...]* [545]

(105) *[...] Me reste plus que 2 exams, anglais alors qu'on a eu aucun cours d'anglais*
cette année [émoticône]

et genie chimique, mélange de méca flotte, thermo et chimie [1120]

7.3. Synthèse

D'une part, nous nous sommes intéressé aux structures problématiques, qui concernent 75 des 132 occurrences repérées. Celles-ci peuvent être organisées en trois catégories : certaines appositions, qui réfèrent à des noms de cours, paraissent jouer une fonction substantivale (38 cas), d'autres appositions semblent exercer une fonction prédicative (55 cas), d'autres encore une fonction de circonstant (9 cas). D'autre part, nous avons interrogé deux critères souvent mentionnés dans la définition de l'apposition. Comme le nom épithète, les noms et adjectifs détachés ne correspondent pas unanimement à des attributs. Sur 57 cas, environ un tiers peut devenir attribut (19 cas), un tiers peut le devenir avec ajout d'article (17 cas) et un tiers ne peut pas le devenir (21 cas). Enfin, la marque graphique introduisant l'apposition n'est pas toujours une virgule : les doubles parenthèses (37 cas) sont bien plus nombreuses que la virgule (15 cas).

CHAPITRE 8 : LE SUBSTANTIF ENTASSÉ

Le substantif entassé désigne un substantif gouverné par un substantif (→4.2.2.3). Comme le nom ou l'adjectif détaché, il ne restreint pas l'extension du nom constituant le noyau du substantif. Cependant, il se distingue de celui-ci en ayant une contrainte linéaire plus forte (il suit directement le gouverneur), en ayant la capacité d'exercer la fonction de son gouverneur et en ayant le même référent que son gouverneur. Le substantif est une unité abstraite (→4.2.2) : il s'agit d'une unité pouvant jouer une fonction argumentale. Sont donc considérés comme substantifs les noms ou adjectifs précédés d'un article, les infinitifs, les pronoms mais aussi les noms propres (→4.2.3.1).

Dans les cadres syntaxiques envisagés, ce que nous appelons *substantif entassé* n'est généralement pas distingué du *nom ou de l'adjectif détaché* (voir toutefois l'analyse microsyntaxique de Rhapsodie²²) : à nouveau, le *Bon usage*, la *Grammaire critique*, la *Grammaire méthodique*, les études de Neveu et la *Syntaxe structurale* considèrent que le substantif entassé est une apposition. Le taux des cas problématiques est bien plus important que celui des deux autres types d'apposition : seuls 50 des 445 cas relevés sont jugés non problématiques.

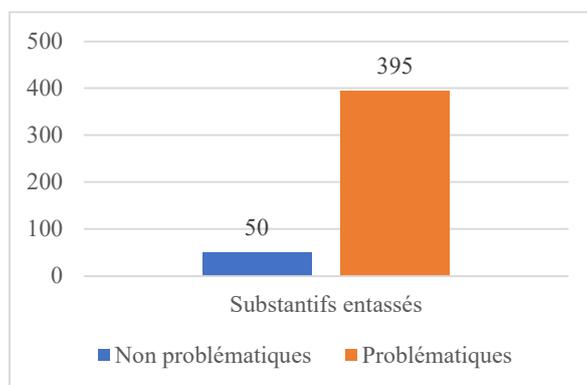


FIGURE 18 : Proportion de substantifs entassés problématiques

Après avoir présenté ces cas problématiques (→8.1), que l'on peut répartir en différentes catégories, nous envisagerons quatre critères descriptifs (→8.2). Ceux-ci sont le caractère attributif, la marque graphique, la contrainte linéaire et l'identité référentielle. Nous terminons le chapitre par une synthèse (→8.3).

²² L'analyse microsyntaxique de Rhapsodie estime que le nom ou l'adjectif détaché est un phénomène de rection alors que le substantif entassé est un phénomène d'entassement (→3.3.2).

8.1. Structures problématiques

Comme cela a été le cas du nom ou de l'adjectif détaché (→7.1), nous cherchons ici à déterminer en quoi les cas relevés ne peuvent être identifiés directement comme des appositions. Ceux-ci concernent quatre catégories : le prédicatif, l'apostrophe, la dislocation et les noms substantifs. Leur répartition est très inégale, puisque nous avons dénombré respectivement 40, 36, 293 et 38 cas.

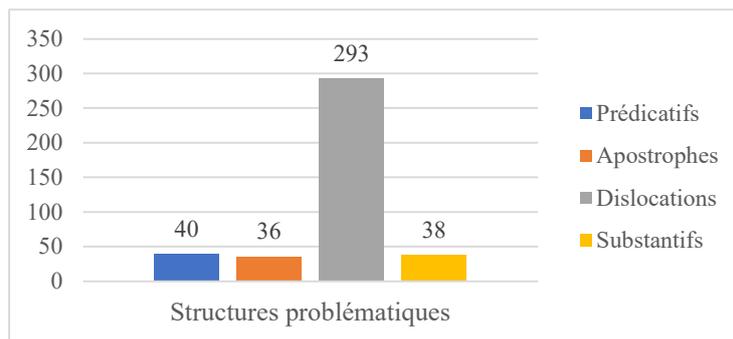


FIGURE 19 : Répartition des substantifs entassés problématiques

Puisque la problématique a déjà été présentée (→7.1.2), nous ne détaillerons pas les 40 cas où se pose la question de la prédication première ou seconde. Les exemples (106) et (107) sont fournis à titre illustratif.

(106) *Demain..dernière cuite [émoticône] avant longtemps [émoticône]. Soirée étudiante de l'ULB, l'une des dernières avant les vacances [186]*

(107) *Réveil + 10 répétitions !
C'est ce que je fais pendant l'année pour réussir à me réveiller à 6h. Et accessoirement me lever à 6h45, mais c'est une autre histoire. [774]*

8.1.1. L'apostrophe

L'apostrophe désigne « l'interpellation du destinataire » (Riegel & alii 2018 : 310), c'est-à-dire l'expression de l'énonciataire. Les cas d'apostrophe problématiques, au nombre de 36, concernent des énoncés dans lesquels elle entre dans un rapport de coréférence avec un substantif de l'énoncé, comme en (108).

(108) *Supagoku, tu fais quoi comme études ? [...] [1114]*

La présence de ces apostrophes s'explique par le fonctionnement du corpus. Dans le forum numérique, les posts se succèdent en fonction de leur moment de publication : préciser à qui est destiné l'énoncé assure le dialogue entre les différents internautes.

La coréférence, qui est l'un des critères descriptifs du substantif entassé, se superpose-t-elle ici à une relation syntaxique entre *tu* et *Supagoku* ? Les cadres syntaxiques envisagés ne sont pas unanimes. En particulier, nous pouvons opposer la position de Wilmet (→3.1.2) à celle de Neveu (→3.2.2). Le premier considère que l'apostrophe joue un rôle de *rhème secondaire* comme les appositions traditionnelles, ce qui justifie leur regroupement. Le second juge que les deux fonctions doivent être distinguées : selon lui, l'apostrophe ne caractérise pas son support et possède un rôle principalement référentiel.

Il faut également tenir compte du fait que l'apostrophe n'est pas nécessairement dans un rapport de coréférence, comme en (109). Par ailleurs, les stratégies d'adresse dans le forum sont multiples : l'énonciataire est parfois clairement distingué de l'énoncé à travers deux points (110), une flèche (111), une arobase (112) ou la reproduction du post auquel l'énonciataire répond (113).

- (109) [...] *Loras-tyrrel c'est chaud le droit commercial?* [...] [1140]
(110) *ilovemuesli : chez moi les examens ont commencé depuis le 19 mai* [...] [43]
(111) *Silvermo -> ok je vois l'endroit : j'ai un ami qui y est en première année.* [...] [50]
(112) *@Usucapion: Je suis à l'EPHEC* [émoticône] [1008]
(113) *1. kragoth Voir le profil de kragoth*
2. Posté le 07 avril 2009 à 21:45:52 Avertir un modérateur
3. alala les politiques déjà des glandeurs pendant leur études

[symbole] *Si seulement la bloque servait à glander !* [...] [179]

Sur la base de ces exemples, il nous semble que trois analyses sont possibles :

- soit l'apostrophe est toujours un substantif entassé, ce qui unifie l'analyse des apostrophes mais implique de postuler un gouverneur zéro ;

- soit il existe deux sous-fonctions de l’apostrophe, l’une entassée et l’autre non, ce qui complexifie fortement l’analyse et ne résout pas le problème de l’apostrophe sans gouverneur ;
- soit l’apostrophe ne possède pas de fonction syntaxique et se situe à un autre niveau (celui de l’énoncé), comme le laissent entendre les exemples (110) à (113).

La dernière solution semble être la plus rentable, écarter l’apostrophe de la syntaxe ne nécessitant pas l’élaboration d’une théorie particulière. C’est la position que défend la *Grammaire méthodique* : « Quand elle [l’apostrophe] s’insère dans une phrase, elle n’y exerce pas de véritable fonction syntaxique. » (Riegel & alii 2018 : 776).

Toutefois, le rejet de l’apostrophe s’oppose à l’un des principes de l’analyse du corpus, à savoir l’analyse *exhaustive* des données (→5.1), alors que les segments d’apostrophe se situent à l’intérieur des posts. Plus généralement, l’apostrophe met en évidence la difficulté à distinguer ce qui fait partie de l’énoncé de ce qui concerne l’énonciation dans un cadre strictement microsyntaxique²³.

8.1.2. La dislocation

La dislocation désigne la reprise d’un constituant détaché par un pronom, comme en (114).

(114) [...] *Elle étudie quoi ta femme* [émoticône] [495]

La structure est distinguée de l’apposition par Neveu (→3.2.2). Les arguments sont similaires à ceux de l’apostrophe : les éléments disloqués ne jouent pas de rôle de caractérisation et sont « lié[s] à la référence plutôt qu’au rôle » (Neveu 2013 : 228).

Cependant, les arguments que donne Neveu permettant de distinguer l’apposition de la dislocation fonctionnent mieux pour les noms et adjectifs détachés que pour les substantifs entassés, pourtant eux aussi considérés comme des segments apposés. D’une part, le substantif entassé, en raison de sa nature, a la capacité d’exercer le rôle exercé par

²³ À ce propos, Neveu (2005) note l’une des tensions que connaissent les grammaires : « [...] le segment en adresse manifeste une prééminence énonciative qui en fait, dans certaines analyses, un segment discursif ‘hors phrase’, et donc, pour la plupart des grammaires, qui bornent le domaine syntaxique à l’horizon phrastique, un phénomène linguistique paradoxalement ‘hors syntaxe’. Mais en dépit de cela, à l’écrit, sa démarcation graphique, généralement intégrante, le fait figurer dans l’énoncé comme le constituant d’un ensemble syntaxique, alors même qu’il est pensé comme un isolat [...]. »

le substantif qui le gouverne : c'est là l'un de ses critères descriptifs. Par exemple, dans (115a), le syntagme *deux écoles* peut être substitué par *l'ISIB et l'ESI* (115b).

- (115) a. [...] *en effet, y a deux écoles par là, l'ISIB et l'ESI* [...] [46]
 b. *en effet, y a l'ISIB et l'ESI*

Il nous semble qu'il y a bien là un « redoublement d'actant » (Neveu 2013 : 229) associé à la dislocation. D'autre part, l'exemple (115) montre que malgré la dépendance syntaxique, les deux appositions ont une autonomie syntaxique partielle, par la capacité à exercer une fonction argumentale, ainsi qu'une autonomie référentielle partielle, en ce qu'elles désignent des entités actualisées (au moyen d'articles).

Toutefois, il est certain que les dislocations possèdent des singularités qui ne sont pas communes à tous les substantifs entassés : le gouverneur est par exemple systématiquement un pronom et le dépendant ne suit pas toujours directement le gouverneur (voir (114)). Mais ces différences justifient-elles la distinction des deux structures ?

En ce qui concerne les occurrences, elles sont assez élevées, avec 293 dislocations dénombrées. Trois structures récurrentes se dégagent : les dislocations dont le gouverneur est le pronom démonstratif de *c'est* (type 1, 128 cas), celles dont le gouverneur et le subordonné sont des pronoms personnels (type 2, 105 cas) et celles dont le gouverneur est *ça* (type 3, 29 cas). Les cas restants sont au nombre de 31. La figure ci-dessous illustre cette répartition.

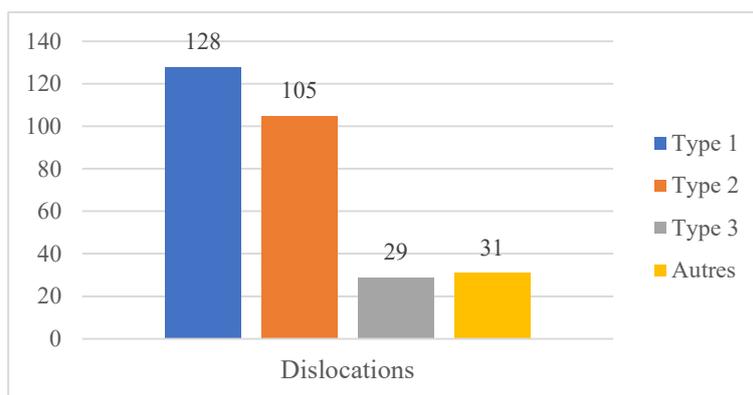


FIGURE 20 : Répartition des dislocations

Les types 1 et 2, qui sont surreprésentés, nécessitent un commentaire. Le premier type concerne les cas dont le gouverneur est le pronom de *c'est* et ses variantes *ce n'est*

pas, c'était, ce sera. Nous avons écarté les cas du type *c'est* + substantif, dans lesquels le pronom n'est pas cataphorique : il ne réfère à rien et il n'y a donc pas de véritable dislocation. L'énoncé (116) est un exemple de cette structure, qui n'a pas été prise en compte.

(116) *C'est le deuxième anniversaire de ce topic aujourd'hui [...] [547]*

Les cas qui ont été relevés sont ceux dans lesquels le substantif (disloqué) peut être substitué au pronom démonstratif, comme en (117) ou (118).

(117) a. *Mon record, c'est 6 heures sur une même journée, donc bon, t'es encore pas mal bosseur comparé à moi.* [émoticône] [1129]

b. *Mon record est 6 heures sur une même journée, donc bon, t'es encore pas mal bosseur comparé à moi.* [émoticône]

(118) a. [...] *Mais c'est vraiment bizarre cet exam* [...] [1190]

b. *Mais cet exam est vraiment bizarre.*

Quant au second type, il concerne les redoublements du pronom personnel sujet. La plupart de ceux-ci sont à la première personne : 91 des 105 cas sont du type *moi je*, comme (119). Huit cas sont du type *toi tu* (120) et six sont du type *nous on* (121).

(119) *Moi je suis aussi à l'UCL et je finis le 21, date officielle de la fin de la session* [émoticône] [664]

(120) [...] *Tu as fini toi ?* [487]

(121) *Nous en 1ere on avait deux exam par jour et trois un jour, sur une semaine d'examens, ça c'était du condensé, mais bon on avait pas des méga syllabi a apprendre comme en fac.* [...] [780]

La présence de ces redoublements du pronom personnel sujet peut également être mise en lien avec plusieurs caractéristiques du forum. Les internautes ne se connaissent généralement pas entre eux et étudient dans différentes institutions : les pronoms personnels leur permettent de souligner la singularité de leurs propres expériences.

8.1.3. Les noms substantifs

Dans le cadre du nom ou de l'adjectif détaché, nous avons déjà décrit la problématique des noms de cours (→7.1.1). En plus de ces cas situés entre détachement

et entassement, nous avons dénombré 38 nouveaux cas de noms substantifs. Ils forment trois catégories. Tout d'abord, 5 apostrophes sont des noms ou des adjectifs, comme (122).

(122) [...] *Tu serais pas plutôt à l'UCL petit rigolo* [...] [1030] [= (85)]

Ensuite, 20 autres cas sont substantifs en raison de leur fonction syntaxique. Il s'agit en majorité de cas de dislocation dans lesquels le pronom est en relation de coréférence avec un nom de cours, comme en (123) ou (124).

(123) *Non, mais psycho c'est facile* [émoticône] (*sauf si tu fais COMU* [émoticône])
[580]

(124) *Bah exam d'algorithmique sur papier ça me paraît plutôt normal aussi*
[émoticône] [1116]

Enfin, 13 cas concernent des substantifs dépendant de noms, ce qui n'est théoriquement pas possible : les noms n'ont pas la capacité de gouverner des substantifs. Les énoncés (125) et (126) illustrent cette catégorie.

(125) *je suis en rhétos, vous allez vous foutre de ma gueule :p mais demain : français-chimie, la galère :p* [1103]

(126) [...] *Exam le plus chiant passé, le dernier, je l'aime (et j'aime encore plus le fait que ce soit un orale parce que je ne suis pas douée pour répondre par écrit)* [...] [1367]

8.2. Évaluation des critères descriptifs

Les deux premiers critères évalués sont communs au chapitre précédent : il s'agit de la paraphrase attributive (→8.2.1) et de la marque de ponctuation (→8.2.2). Étant donné que la plupart des cadres syntaxiques ne distingue pas l'apposition détachée de l'apposition entassée, il nous semble intéressant de vérifier si les critères permettant de différencier les deux structures se manifestent dans le corpus. Les deux autres critères sont donc la contrainte linéaire (→8.2.3) et l'identité référentielle (→8.2.4).

8.2.1. La paraphrase attributive

Le *Bon usage* et la *Grammaire méthodique*, qui ne distinguent pas le nom ou l'adjectif détaché du substantif entassé, considèrent que les appositions correspondent à des

attributs. Contrairement à l'apposition détachée (→7.2.1), l'ajout facultatif d'un article n'est pas pertinent : les substantifs entassés, au nombre de 50, peuvent donc être répartis en deux catégories, selon qu'ils correspondent ou non à des attributs. Afin de ne pas reproduire tous les énoncés, nous citons uniquement le substantif entassé, que nous faisons précéder de son gouverneur.

22 substantifs peuvent être attributs. Il s'agit de *l'examen de ce matin* 3h30 de supplice pour 1500 pages de matière [121], *tous les choses que j'avais pas envie de faire pendant l'année* jouer du synthé composer un peu de musique regarder certains films que j'avais jamais eu envie de voir [255], *mon horaire* 1 examen par semaine [295], *les mêmes périodes de congés qu'en secondaire* Toussaint Noël Carnaval Pacques [321], *9* 1 point de la dispense [414], *le dernier* le plus petit [777], *le dernier* le plus facile [777], *mon score* 52180 [925], *mes 3 autres côtes* 3 16 [1109], *la version PC* la même version [1114], *la tension de surface* TOUT ce qui se rapporte à la tension de surface de près ou de loin [1117], *un a cahier ouvert* l'espece d'examen la plus dangereuse pour les étudiants [1216], *un cours de science po* une vaste blague [1251], *le cours de physique* le plus important [1260], *le premier des 6* un des plus hardcore de l'année [1350], *un blocus cool* 1 exam pas trop dur un travail pas gros a rendre [1409].

Les substantifs ne pouvant être attributs sont au nombre de 28. Il s'agit de *deux écoles* l'ISIB l'ESI [46], *un type* le cinglé [76], *deux jours d'examen* mardi jeudi [84], *trop de seconde session* 5 cotes en dessous de 10/20 [125], *faire la vaisselle ou nettoyer son kot* tout sauf se mettre devant ses bouquins [256], *ça pas de semaine de congé après les exams* [368], *7 de première* toute l'année [374], *2* celui de demain celui de ce soir [519], *mon cours de psychologie* une centaine de page seulement [688], *trouver un Narguilé pour le nouvel-an* des idées de fou [737], *tout le jury* [760], *7* deux le dernier vendredi [779], *quelques matières* les branches de maths [878], *les labos* 3etcs [1068], *tout le cours* 189 pages [1131], *plusieurs parking* un pour les BA3 + profs un autre pour les étudiants [1270], *14 réussites* IGD 4D 9S [1289], *5 doubleurs* 2D 3S [1289], *un monde fou* le même nombre qu'en première [1303], *il* 16 ects [1392], *6* un cours à options [1427].

Si la répartition entre substantifs attributifs et substantifs non attributifs est à peu près équivalente, les résultats doivent être nuancés. En effet, si une phrase attributive est possible, elle n'implique pas toujours une identité de sens. Par exemple, la phrase (127b),

obtenue à partir de (127a), ne rend pas véritablement compte du sens de (127a) : l'énonciataire de [1117] ne dit pas tant l'identité de la tension de surface sur laquelle il a été interrogé avec tout ce qui se rapporte à cette tension (ce qui serait tautologique) mais insiste plutôt sur le fait qu'il a été interrogé sur l'ensemble des éléments liés à cette tension.

(127) a. [...] *Entre mon cours de Structure et Symétrie (c' de la cristallographie), mon oral de fluides où j'suis bien évidemment tombé entre autres sur la tension de surface (TOUT ce qui se rapporte à la tension de surface de près ou de loin, y compris les instabilités dégueulasses et autres joyeuseries) et ce p***** de cours de chimie à 7 crédits de m****, j'ai l'impression de n'avoir fait que de la chimie pendant ce quadri.* [émoticône] [1117]

b. *La tension de surface est tout ce qui se rapporte à la tension de surface de près ou de loin.*

À nouveau, il nous semble que la transformation attributive est un test peu opératoire. Par ailleurs, ce dernier ne permet pas de traiter tous les cas relevés, ce qui confirme les observations précédentes (→7.2.1) : la caractérisation ne s'exerce pas systématiquement à travers un rapport de *qualification*.

8.2.2. La marque de ponctuation

Comme le nom ou l'adjectif détaché, le substantif entassé connaît une mise en évidence graphique. Celle-ci se manifeste-t-elle, comme le souligne la *Grammaire méthodique* (→7.2.2), toujours par une virgule ? L'analyse du corpus montre une plus grande diversité dans les signes graphiques : le substantif est introduit par une parenthèse dans 20 cas, par une virgule dans 15 cas, par deux points dans sept cas, par trois points de suspension dans cinq cas et par un point-virgule dans un cas. Deux occurrences ne sont pas introduites par un signe graphique.

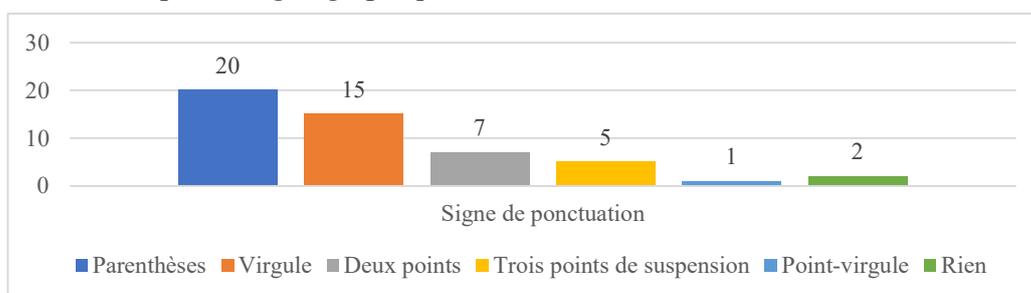


FIGURE 21 : Répartition des signes de ponctuation introduisant le substantif entassé

Les exemples (128) à (132) illustrent les différents types.

- (128) [...] *Le plus drôle, c'est que mon cours de psychologie (du crime et de la délinquance) est minuscule à côté des autres (une centaine de page seulement).* [688]
- (129) *J'aime mon horaire, l'examen par semaine.* [émoticône] [295]
- (130) *Et pour les pauses essayés de battre mon score : 52180 [...]* [925]
- (131) *Purée, c'était affreux l'examen de ce matin... 3h30 de supplice pour 1500 pages de matière... gloups...* [121]
- (132) *En même temps c'était tout le cours ; 189 pages et je pense que j'ai réussi l'exam [...]* [1131]

Les deux signes de ponctuation les plus importants, les parenthèses et la virgule, correspondent à ce qui a été observé dans le cadre du nom et de l'adjectif détaché (→7.2.2).

Quant aux deux cas qui ne sont pas introduits par un signe de ponctuation, il faut noter qu'ils ne suivent pas directement leurs gouverneurs :

- (133) [...] *j'ai eu mes 3 autres côtes (janvier,labo,écrit juin) 3 16 [...]* [1109]
- (134) *J'en ai 5 mais j'aurais pu en avoir 6 [émoticône] Droit administratif, contrats spéciaux et RC, droit du travail, droit européen et un cours à options [émoticône]* [1427]

8.2.3. La contrainte linéaire

L'un des critères descriptifs du substantif entassé est sa contrainte linéaire : il suit directement son gouverneur. Cette caractéristique se confirme globalement dans le corpus analysé : sur 50 occurrences, 38 suivent directement leurs gouverneurs, comme (135) par exemple. Douze ne le suivent pas directement, qu'ils en soient plus ou moins éloignés, comme l'exemplifient (136) et (137). Sur cet aspect, le substantif entassé connaît donc avec son gouverneur une forme de détachement plus ou moins important.

- (135) *me reste plus que deux jours d'examen : mardi et jeudi ^ [..]* [84]
- (136) [...] *Je dois en bosser 2 maintenant, celui de demain et celui de ce soir...* [...] [519]
- (137) *Heureusement que je n'ai pas eu de 2ème session, personne n'a réussi l'exam de physique de 2ème sess' alors qu'il est éliminatoire (16 ects) [émoticône]* [1392]

8.2.4. L'identité référentielle

Sur le plan sémantico-référentiel, le substantif entassé est caractérisé par le fait qu'il désigne le même référent que son gouverneur. Par exemple, dans (138), *le premier des 6* réfère exactement à la même entité que *un des plus hardcore de l'année*.

- (138) [...] *Quant à moi, j'ai réussi le premier des 6, un des plus hardcore de l'année.*
[...] [1350]

Cependant, toutes les occurrences ne confirment pas ce trait. En particulier, 7 cas n'ont pas d'équivalence référentielle avec leur gouverneur. Il s'agit des cas suivants (les appositions sont précédées de leurs gouverneurs) : *7 de première toute l'année* [374], *mon cours de psychologie une centaine de page seulement* [688], *7 deux le dernier vendredi* [779], *les labos 3etcs* [1068], *5 doubleurs 2D 3S* [1289] et *il 16 ects* [1392].

Dans (139a), qui nous sert ici d'exemple, le substantif *3etcs* ne désigne pas le même référent que celui désigné par *les labos*. En effet, *3etcs* réfère au nombre de crédits académiques que valent ces laboratoires. En raison de cette absence d'identité sémantico-référentielle, le critère du potentiel fonctionnel ne peut pas non plus être rempli : le substantif entassé ne peut pas exercer le rôle de son gouverneur sans changer complètement le sens de l'énoncé (139b).

- (139) a. [...] *Nop c'est pas pondéré et en plus l'année passée y'avait que 5 côtes car les labos (3etcs) étaient repris dans le cours de physique et du coup le cours valait 19 ects dont 20 % de labo, donc on s'est fait avoir cette année car c'est quasi impossible d'avoir un 12 de moyenne de physique [...] [1068]*
b. **car 3etcs étaient repris dans le cours de physique*
c. *les labos, qui valent 3etcs*

Puisque les critères de l'identité référentielle et du potentiel fonctionnel ne sont pas remplis, il nous semble que les sept substantifs entassés concernés possèdent un fonctionnement similaire à celui du nom ou de l'adjectif détaché (qui se distingue du substantif entassé par ces critères). Ainsi, l'apposition, qui possède tout de même une forme d'autonomie sémantique (capacité à désigner une unité) et syntaxique (capacité à exercer une fonction actancielle), permet de caractériser le substantif gouverneur. Par exemple, dans (139a), *3etcs* indique la valeur des *labos* en termes de crédits académiques, à la manière d'une proposition relative explicative (139c).

8.3. Synthèse

La grande majorité des substantifs entassés relevés (395 cas sur 445) est problématique. À l'hésitation entre prédication première ou seconde (40 cas) et la question du nom substantif (38 cas), il faut ajouter les questions de l'apostrophe (36 cas) et de la dislocation (293 cas). Sur le plan quantitatif, deux structures sont prédominantes : il s'agit des dislocations en *c'est* (128 cas) et en *moi je* (91 cas). La suite du chapitre a été consacrée à l'étude de quatre critères permettant de décrire le substantif entassé. Comme cela a été observé vis-à-vis des autres types d'apposition, la transformation attributive permet de ne rendre compte que d'une partie des occurrences (22 sur 50). Quant à la marque graphique, elle est très variable. À nouveau, les parenthèses constituent le signe graphique le plus fréquent (20 cas), suivi par la virgule (15 cas). Les critères de la contrainte linéaire (38 cas conformes sur 50) et de l'identité référentielle (43 cas conformes sur 50) nous ont amené à considérer que certains substantifs entassés semblent fonctionner en partie comme une apposition détachée.

CHAPITRE 9 : CE QUE LE CORPUS DIT DE L'APPOSITION

L'étude des trois structures appositives nous permet de dresser une synthèse des données obtenues dans l'analyse de corpus. Ce chapitre, qui se veut transversal, est subdivisé en trois parties. Premièrement (→9.1), nous évaluons les différents critères permettant de décrire l'apposition, ce qui nous amène à nuancer et à préciser ce que nous avons appelé *l'approche graduelle de l'apposition* (→4.2). Dans un deuxième temps (→9.2), nous questionnons, à partir des observations réalisées dans cette seconde partie, les trois phénomènes auxquels est associée l'apposition dans la première partie. Enfin, (→9.3), nous interrogeons l'économie du système syntaxique : en étudiant les structures appositives dans un corpus, nous avons observé que celles-ci sont proches d'autres relations grammaticales, vis-à-vis desquelles il est parfois difficile de la distinguer.

9.1. Évaluation des critères descriptifs de l'apposition

Suite à la comparaison de divers cadres théoriques, nous avons déterminé trois appositions prototypiques : le nom épithète, le nom ou l'adjectif détaché et le substantif entassé. Si chacune de ces appositions a été définie à partir des parties du discours, nous avons également mis en évidence plusieurs critères morphosyntaxiques et sémantico-référentiels, qui permettent de distinguer les différents types. L'un des objectifs des chapitres 7, 8 et 9 était l'évaluation de ces critères : les occurrences du corpus confirment-elles ceux-ci ? De plus, le critère de la correspondance attributive, qui constitue le principal critère mobilisé par la grammaire traditionnelle, a aussi été appliqué aux données récoltées. Nous pouvons dresser un bilan de cette évaluation :

- *Contrainte linéaire*. Si elle est présente dans le cadre du nom épithète (ordre gouverneur + dépendant) et si elle est moins forte dans le cadre du nom ou de l'adjectif détaché (en raison du détachement), nous avons pu observer qu'elle était respectée dans la plupart des cas (38 sur 50) de substantif entassé.
- *Marques graphiques*. Elles précèdent la grande majorité des appositions détachées et entassées : seuls un cas d'adjectif détaché et deux cas de substantifs entassés ne sont introduits par aucun signe graphique. Dans les deux types d'apposition, les doubles parenthèses constituent la marque graphique la plus fréquente, suivie par la virgule, puis les deux points.

- *Valeur sémantique*. La détermination est le rapport sémantique du nom épithète alors que la caractérisation concerne le détachement et l'entassement. Ces valeurs sémantiques générales n'impliquent pas nécessairement que les deux éléments nominaux appartiennent au même champ sémantique ou que le subordonné corresponde à un attribut : un tiers (21 sur 57) de noms ou adjectifs détachés et plus de la moitié (28 sur 50) des substantifs entassés résistent à la définition de la grammaire traditionnelle.
- *Identité référentielle et potentiel syntaxique*. L'ensemble des substantifs entassés ne répond pas de l'identité référentielle et, partant, de la possibilité d'exercer la fonction du régissant. Quelques cas (7 sur 50) semblent en effet posséder un comportement similaire à l'apposition détachée, à laquelle ne s'appliquent pas ces deux critères.

À partir de ces observations, une révision de la synthèse de la première partie (→4.2.2.4) peut être proposée. Les modifications sont en gras.

APPOSITIONS				
	Nom épithète	Nom/adjectif détaché	Substantif entassé	
<i>Parties du discours</i>	Nom → Nom	Substantif → Nom/adjectif	Substantif → Substantif	
<i>Autonomie syntaxique</i>	Faible	Relative	Relative	Forte
				Capacité à exercer la fonction du régissant
<i>Marques</i>	Contrainte linéaire	Position détachée (ordre moins contraint)	Contrainte linéaire quasi systématique	
		Mise en évidence graphique (surtout parenthèses, virgule et deux points)	Mise en évidence graphique (surtout parenthèses, virgule et deux points)	
<i>Valeur sémantique</i>	Détermination (pas nécessairement de valeur attributive)	Caractérisation (pas nécessairement de valeur attributive)	Caractérisation (pas nécessairement de valeur attributive)	
				Identité référentielle
<i>Exemple type</i>	<i>Livre cadeau</i>	<i>Philippe, roi des Belges</i>	<i>Les labos, trois crédits</i>	<i>Philippe, le roi des Belges</i>

TABLEAU 6 : Approche graduelle de l'apposition révisée

L'hétérogénéité des données récoltées invite à poser la question de l'unité de la définition. Puisque toutes les occurrences ne répondent pas de la même manière aux critères, faut-il considérer qu'il s'agit de relations syntaxiques différentes ? Il nous semble que cette hétérogénéité ne s'oppose pas nécessairement à la définition d'une fonction syntaxique. En effet, nous pouvons estimer que les critères mobilisés sont hiérarchisés. Le critère premier concerne, suivant la sémantique de la syntaxe (→4.2.1), les rapports entre les parties du discours, auxquels est associée une valeur sémantique générale (ici, la détermination ou la caractérisation). Les autres critères sont secondaires : ils peuvent ou non s'actualiser. Puisque des récurrences sont observables (par exemple, l'ordre contraint du substantif entassé concerne 76% des occurrences), nous pouvons considérer qu'il existe des structures appositives prototypiques dans le genre du forum numérique : par exemple, prototypiquement, le substantif entassé subit une contrainte linéaire (ordre gouverneur + dépendant) et est encadré par deux parenthèses.

9.2. Retour sur les phénomènes associés à l'apposition

Les cadres syntaxiques envisagés dans la première partie rapprochent l'apposition de la prédication seconde (→3.1), du détachement (→3.2) et de la coordination (→3.3). Ces trois phénomènes se manifestent à divers endroits de notre approche empirique qu'il peut être intéressant de relever.

Tout d'abord, la prédication seconde apparaît dans la paraphrase attributive, qui a été envisagée dans les trois structures (→6.1, 7.2.1, 8.2.1). Nous avons toutefois montré qu'elle ne permettait pas de rendre compte efficacement des occurrences. La prédication seconde a également été envisagée dans la distinction problématique entre apposition et prédication présente dans les énoncés non verbaux (→7.3.2, 8.2).

Ensuite, le détachement a été étudié dans les chapitres 7 et 8. Il y est présent à double titre : d'une part, le nom ou l'adjectif détaché et le substantif entassé ne jouent pas un rôle de détermination mais un rôle de caractérisation, ce qui constitue l'un des critères du détachement selon Bonnard (1972) ; d'autre part, nous nous sommes intéressés aux marques du détachement en répertoriant les signes de ponctuation (→7.2.2, 8.2.2) et, dans le cadre du substantif entassé, en étudiant la contrainte linéaire (→8.2.3).

Enfin, la coordination a été abordée dans le cadre du nom épithète et du substantif entassé, qui connaissent tous les deux une structure endocentrique sérielle (→3.3.3). En plus de l'identité catégorielle du gouverneur avec son dépendant (nom dans le premier cas, substantif dans le second cas), la coordination a été évoquée dans le cas particulier des noms épithètes coordonnées de Noailly (→6.2). La question de l'identité référentielle du substantif entassé avec son gouverneur, ainsi que celle du potentiel fonctionnel qui l'implique (→8.2.4), peuvent aussi être associées à la problématique de la coordination.

9.3. Économie du système syntaxique

Si les types d'apposition ont été traités chacun à leur tour, ils ont en commun de remettre en question le système syntaxique, et plus particulièrement le lien entre parties du discours et fonctions. À chaque fois, la question du rapport d'une partie du discours à des fonctions inhabituelles s'est posée : le nom vers la fonction épithétique (→6), le nom et l'adjectif vers les fonctions actancielle, prédicative et circonstancielle (→7.1) et le substantif vers la fonction prédicative, voire vers celle d'apostrophe et de dislocation (→8.1). Le problème réside sans doute en ce que, d'une part, la théorie syntaxique française n'est pas conçue pour l'écrit non normé et que, d'autre part, les relations grammaticales sont parfois exprimées de manière elliptique dans le corpus étudié. La question de la marque indiquant le changement de catégorie (le *translatif* de Tesnière, →3.3.1) est centrale : c'est parce qu'elle n'existe pas, alors qu'on aurait tendance, dans la continuité de la tradition grammaticale, à l'attendre, que l'analyse est si délicate.

CHAPITRE 10 : CONCLUSION

En guise de conclusion, nous souhaitons présenter un bilan (→10.1), qui synthétise les éléments principaux du travail, quelques perspectives critiques (→10.2), qui proposent de nouvelles pistes d'analyse, et une réflexion d'ordre épistémique sur ce que *faire de la grammaire* peut vouloir dire (→10.3).

10.1. Bilan

Notre réflexion est partie du constat que l'apposition comporte un flou définitionnel. Afin de contextualiser les définitions qu'en donnent plusieurs cadres syntaxiques modernes, nous avons tout d'abord interrogé la tradition grammaticale (→2). L'apposition, qui désigne généralement une fonction liée au nom, y est définie par des critères variés. Nous avons ensuite décrit au moyen d'une grille d'analyse la manière dont sept théories syntaxiques définissent l'apposition (→3), à savoir le *Bon usage*, la *Grammaire critique du français*, la *Grammaire méthodique du français*, les études de Neveu, le projet Rhapsodie, la *Syntaxe structurale* et l'ACI. Il ressort de cette analyse que l'apposition fait l'objet de différentes stratégies définitoires (→4) : elle est associée à la prédication seconde, au détachement et à la coordination ; elle mobilise les trois composantes linguistiques ; elle est articulée à un nombre plus ou moins élevé de parties du discours. Face à cette diversité, nous avons forgé une lecture personnelle de l'apposition, à partir de la sémantique de la syntaxe. La définition que nous proposons se base sur les rapports entre les parties du discours, de sorte qu'elle puisse rendre compte de trois structures : le nom épithète, l'adjectif ou le nom détaché et le substantif entassé.

Dans un second temps, nous avons évalué l'applicabilité de la définition de l'apposition que nous proposons à partir d'une analyse de corpus. Celui-ci est constitué de 1500 posts provenant d'un forum numérique. La première structure, le nom épithète (→6), a nécessité de réviser la typologie élaborée par Noailly (1990). Le chapitre consacré au nom ou à l'adjectif détaché (→7) a traité du problème de la distinction entre apposition, fonction substantivale, fonction prédicative et fonction circonstancielle, du caractère attributif ainsi que de la marque de ponctuation. La troisième structure concerne le substantif entassé (→8). À son propos, nous avons interrogé les différences entre apposition, apostrophe, dislocation et fonction substantivale. Le caractère attributif, la

marque graphique, la contrainte linéaire et l'identité référentielle ont également été évoqués. Cette approche empirique nous a permis de revenir sur certaines conclusions de la première partie (→9). Après avoir réajusté les critères descriptifs, nous avons observé que les trois phénomènes de la prédication seconde, du détachement et de la coordination étaient à nouveau présents. La question de l'économie du système syntaxique a aussi été soulevée.

10.2. Perspectives critiques

Nos analyses ont été déterminées par plusieurs postulats méthodologiques tels que la volonté de rendre compte de la diversité de l'apposition, le choix de ne pas s'inscrire dans un cadre syntaxique défini ou la focalisation sur les stratégies définitoires. Ces choix nous ont contraint à délaissier certains aspects que nous jugeons pourtant intéressants. Nous souhaitons en présenter trois, qui constituent à la fois des limites du travail et des pistes d'analyse à explorer.

Premièrement, les données récoltées dans le corpus ont été exploitées en vue de juger de l'applicabilité de critères définitoires ou descriptifs. Il nous semble que les données pourraient être utilisées de deux autres façons. Ces données pourraient faire l'objet d'une analyse plus précise, avec un intérêt porté sur un énoncé ou un phénomène en particulier : nous avons tenté, dans notre approche empirique, de catégoriser les problèmes rencontrés, ce qui implique une simplification des faits linguistiques. Plusieurs questions mériteraient ainsi d'être approfondies, à partir d'autres cadres théoriques : il s'agit notamment du statut de la catégorie *coordination* de Noailly (→6.2), du figement et de la grammaticalisation de certains noms épithètes, du statut de la ponctuation (→7.2.2, 8.2.2) ainsi que des structures problématiques (→7.1, 8.1). D'autre part, les données pourraient être exploitées à des fins de comparaison : nous avons expliqué que l'apposition a fait l'objet de démarches typologiques (→5.1), à partir de corpus littéraires ou journalistiques. Les résultats des travaux antérieurs pourraient faire l'objet d'une confrontation avec l'application de ces typologies aux données du forum numérique.

Nous avons également choisi de ne pas nous inscrire dans un cadre syntaxique spécifique²⁴, dans l'objectif de rendre compte de la diversité de l'apposition. Par cette

²⁴ Hormis la sémantique de la syntaxe et la dépendance, qui constituent toutefois plus des balises théoriques que de véritables modèles syntaxiques complets.

absence de modèle syntaxique, que nous avons par ailleurs reproché à Neveu (→3.2.2), les problèmes posés par l'analyse de corpus n'ont parfois pas été résolus. Une autre approche aurait été de choisir un cadre syntaxique particulier, de le décrire, puis de l'appliquer entièrement à un corpus (sous la forme d'une analyse syntaxique de toutes les unités, notamment). Par ailleurs, nous avons souhaité nous inscrire dans la continuité (critique) de la tradition grammaticale française : de cette manière, la plupart des cadres syntaxiques envisagés ainsi que le cadre théorique de l'approche empirique se situent dans une approche microsyntaxique. Il serait intéressant d'effectuer le même type d'analyse à partir d'une approche macrosyntaxique (Rhapsodie par exemple, →3.2.3).

Enfin, la démarche du travail a été principalement déductive : plusieurs cadres théoriques déjà construits ont été comparés, puis appliqués à des données réelles. Une piste de recherche intéressante serait selon nous l'élaboration d'un cadre syntaxique à partir des données observées dans le corpus, dans une démarche inductive. Ceci permettrait sans doute de modéliser plus efficacement les structures syntaxiques du corpus.

10.3. Réflexion sur la notion de *grammaire*

Le travail peut être considéré comme un exercice d'analyse grammaticale. À partir de cette expérience, nous pouvons interroger ce que *faire de la grammaire* peut signifier.

Il nous semble tout d'abord important de souligner une ambiguïté commune à la grammaire et la syntaxe : elles désignent aussi bien la discipline que l'objet pris en charge par celle-ci. En effet, la langue n'est descriptible qu'au moyen d'une double abstraction (Martin 2014 : 32-34) : les faits linguistiques sont des énoncés produits (ou *paroles*) à partir de la langue, énoncés qui sont rendus perceptibles au moyen d'un cadre théorique choisi parmi d'autres. Ce que l'on appelle la syntaxe ou la grammaire d'une langue n'est donc jamais qu'une construction modélisée de celle-ci parmi d'autres²⁵. Nous avons pu nous en rendre compte non seulement par la variété des cadres syntaxiques envisagés dans la première partie, mais aussi par la possibilité d'interpréter des faits linguistiques complexes de différentes manières dans la seconde partie. La pluralité des approches

²⁵ Pour citer Saussure : « C'est le point de vue qui crée l'objet, et d'ailleurs rien ne nous dit d'avance que l'une de ces manières de considérer le fait en question soit antérieure ou supérieure aux autres » (2016 [1916] : 71).

grammaticales implique de réaliser un choix parmi celles-ci, en le justifiant par exemple en regard des critères de *cohérence* et de *simplicité* (Martin 2014 : 45-46).

Les faits analysés doivent aussi être pris en compte dans le choix d'un cadre syntaxique. Il s'agit là du critère de l'*étendue* de Martin (2014 : 46). La démarche idéale nous semble être un aller-retour permanent entre théorie (déduction) et données (induction), de sorte que la théorie syntaxique puisse modéliser au mieux les productions linguistiques. Les spécificités du corpus amènent également une autre question, savoir la présence de plusieurs syntaxes au sein d'une même langue. Pourrait-on par exemple considérer qu'il existe une syntaxe propre au forum numérique ? Les observations réalisées semblent confirmer que la variété linguistique comporte des spécificités syntaxiques. Ceci ne contredit pas nécessairement la présence d'une « syntaxe générale » propre à chaque langue, ni celle d'une « syntaxe standardisée » correspondant à la langue standard. Il s'agit plutôt de souligner le caractère nécessairement construit, et donc relatif, des objets *grammaire* et *syntaxe*.

BIBLIOGRAPHIE

AUROUX Sylvain, 1998. « Les critères de définition des parties du discours », *Langages*, 92, pp. 109-112.

AVANZI Mathieu, 2007. « Regards croisés sur la notion de macro-syntaxe », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 47, pp. 39-58.

BENZITOUN Christophe & *alii*, 2011. « tu veux couper là faut dire pourquoi – Propositions pour une segmentation syntaxique du français parlé », in Franck Neveu & *alii* (éd.), *2^{ème} Congrès Mondial de Linguistique Française*, EDP Sciences, pp. 2075-2090.

BERRENDONNER Alain, 1990. « Pour une macro-syntaxe », *Travaux de linguistique*, 12, pp. 25-36.

BILGER Mireille, 1999. « Coordination : analyses syntaxiques et annotations », *Recherches sur le français parlé*, 15, pp. 255-272.

BLANCHE-BENVENISTE Claire & CADDÉO Sandrine, 2000. « Préliminaires à une étude de l'apposition dans la langue parlée », *Langue française*, 125, pp. 60-70.

BLANCHE-BENVENISTE Claire, 1990. *Le français parlé : études grammaticales*. Paris : Éditions du CNRS.

BLANCHE-BENVENISTE Claire, 1997. *Approches de la langue parlée en français*, Paris : Ophrys.

BLOOMFIELD Leonard, 1933. *Language*, London : George Allen & Unwin.

BONNARD Henri, 1972. « Détachement », in *Grand Larousse de la langue française*, 2, Paris : Larousse, pp. 1273-1276.

CARSTON Robyn & BLAKEMORE Diane, 2005. « Introduction to Coordination : Syntax, Semantics and Pragmatics », *Lingua*, 115, pp. 353-358.

CHEVALIER Jean-Claude, ²1996 [1994]. *Histoire de la grammaire française*, Paris : P.U.F.

COLOMBAT Bernard, 1998. « Présentation : Éléments de réflexion pour une histoire des parties du discours », *Langages*, 92, pp. 5-10.

DUBOIS Jean & *alii*, 2001 [1994]. *Dictionnaire de linguistique*, Paris : Larousse.

DUBOIS Jean, 1969. « Grammaire distributionnelle », *Langue française*, 1, pp. 41-48.

FEUILLET Jack, 1983. « Se débarrassera-t-on un jour des parties du discours ? », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 78/1, pp. 23-51.

FORSGREN Mats, 1988. « Apposition adnominale : déterminants et ordre des constituants », *Travaux de linguistique*, 17, pp. 137-157.

FORSGREN Mats, 2000. « Apposition, attribut, épithète : même combat prédicatif ? », *Langue française*, 125, pp. 30-45.

GERDES Kim & KAHANE Sylvain, 2009. « Speaking in Piles. Paradigmatic Annotation of a Spoken French Corpus », in Michaela Mahlberg & *alii* (éd.), *Proceedings of the Corpus Linguistics Conference*, Liverpool. [16 p.]

GREVISSE Maurice & GOOSSE André, ¹⁵2011 [1936]. *Le Bon usage*, Bruxelles : De Boeck – Duculot.

HAGÈGE Claude, 1985. *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris : Gallimard.

HAGÈGE Claude, ⁷2013 [1982]. *La structure des langues*, Paris : PUF.

KAHANE Sylvain & MAZZIOTTA Nicolas, 2015. « Syntactic Polygraphs. A Formalism Extending Both Constituency and Dependency », *Proceedings of the 14th Meeting on the Mathematics of Language (= MoL 14)*, pp. 152-164.

KAHANE Sylvain & OSBORNE Timothy, 2015. « Translators' Introduction », in Lucien Tesnière, *Elements of structural syntax (= Traduction de Tesnière 1959)*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins, pp. XXIX-LXXIII.

KAHANE Sylvain & PIETRANDREA Paola, 2012. « Typologie des entassements en français », *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française (= CMLF 2012)*, pp. 1809-1828.

KAHANE Sylvain, 2012. « De l'analyse en grille à la modélisation des entassements », in Sandrine Caddéo, & alii (éd.), *Penser les langues avec Claire Blanche-Benveniste*, Aix-en-Provence : Presses de l'université de Provence, pp. 101-116.

LACHERET-DUJOUR Anne & alii, 2011. « Oui mais elle est où la coupure, là ? Quand syntaxe et prosodie s'entraident ou se complètent », *Langue française*, 170, pp. 61-79.

LACHERET-DUJOUR Anne & alii (éd.), 2019. *Rhapsodie. A prosodic and syntactic treebank for spoken French*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.

LAENZINGLER Christopher, 2003. *Initiation à la Syntaxe formelle du français. Le modèle Principes et Paramètres de la Grammaire Générative Transformationnelle*, Bern : Peter Lang.

LAGARDE Jean-Pierre, 1998. « Les parties du discours dans la linguistique moderne et contemporaine », *Langages*, 92, pp. 93-108.

LAZARD Gilbert, 1994. *L'actance*. Paris : P.U.F.

LEMARÉCHAL Alain, 1989. *Les parties du discours. Sémantique et syntaxe*, Paris : P.U.F.

MARTIN Robert, ³2014 [2002]. *Comprendre la linguistique. Épistémologie élémentaire d'une discipline*, Paris : P.U.F.

MAZZIOTTA Nicolas, 2011. « Coordination of verbal dependents in Old French : coordination as a specified juxtaposition or apposition », in Kim Gerdes & alii (éd.), *Proceedings of the International conference on dependency linguistics (= Depling 2011)*, pp. 28-37.

MAZZIOTTA Nicolas, 2014. « Nature et structure des relations syntaxiques dans le modèle de Lucien Tesnière », *Modèles linguistiques*, 69, pp. 123-152.

MEL'ČUK Igor, 2009. « Dependency in Natural Language », in Alain Polguère & Igor Mel'čuk (éd.), *Dependency in Linguistic Description*, Amsterdam : John Benjamins Publishing Company, pp. 1-110.

NEVEU Franck & LAUWERS Peter, 2007. « La notion de 'tradition grammaticale' et son usage en linguistique française », *Langages*, 167, pp. 7-26.

NEVEU Franck, 1996. « La notion d'apposition en linguistique française : perspective historique », *Le Français Moderne*, 64/1, pp. 1-27.

NEVEU Franck, 1998. *Études sur l'apposition. Aspects du détachement nominal et adjectival en français contemporain, dans un corpus de textes de J.-P. Sartre*, Paris : Champion.

NEVEU Franck, 1999. « De la phrase au texte. Les constructions appositives détachées et la structure informationnelle de l'énoncé dans *Les Misérables* », *L'Information grammaticale*, 64, pp. 23-26.

NEVEU Franck, 2000a. « L'apposition : concepts, niveaux, domaines. Présentation », *Langue française*, 125, pp. 3-17.

NEVEU Franck, 2000b. « Quelle syntaxe pour l'apposition ? Les types d'appariement des appositions frontales et la continuité référentielle », *Langue française*, 125, pp. 106-124.

NEVEU Franck, 2003. « Présentation : Détachement, adjonction, discontinuité, incidence... », *Cahiers de praxématique*, 40, pp. 7-19.

NEVEU Franck, 2005. « La syntaxe des segments discontinus en fonction d'adresse », *Modèles linguistiques*, 26/2, pp. 9-22. En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00012540>.

NEVEU Franck, 2013. « Frontières fonctionnelles et niveaux syntaxiques des segments détachés », in Ouattara Aboubakar (dir.), *Les fonctions grammaticales. Histoire, théories, pratiques*, Bruxelles : P.I.E Peter Lang, pp. 223-239.

NOAILLY Michèle, 1990. *Le substantif épithète*, Paris : P.U.F.

NOAILLY Michèle, 2000. « Apposition, coordination, reformulation dans les suites de deux GN juxtaposés », *Langue française*, 125, pp. 46-59.

PELLAT Jean-Christophe & RIEGEL Martin, 2012. « La *Grammaire méthodique du français* : élaboration d'une grammaire linguistique globale », *Langue française*, 176, pp. 11-26.

PIERRARD Michel & HAVU Eva, 2008. « La prédication seconde en français : essai de mise au point », *Travaux de linguistique*, 57, pp. 7-21.

PLANE Sylvie, 2017. « Le prédicat est-il subversif ? », *Pratiques*, 175-176. En ligne : <http://journals.openedition.org/pratiques/3753>.

RIEGEL Martin & alii, ²2018 [1994]. *Grammaire méthodique du français*, Paris : P.U.F.

RIOUL René, 1983. « Les appositions dans la grammaire française », *L'Information grammaticale*, 18, pp. 21-29.

ROSSI-GENSANE Nathalie, 2017. « Syntaxe et paradigme(s) : outre les relations de dépendance, les relations d'équivalence », *Signata*, 8, pp. 65-99.

SAUSSURE Ferdinand de, 2016 [1916]. *Cours de linguistique générale*, préface de Jean-Didier Urbain, Paris : Payot & Rivages.

SOUTET Olivier, ²2011 [1995]. *Linguistique*, Paris : P.U.F.

TESNIÈRE Lucien, ²1966 [1959]. *Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck.

TOURATIER Christian, 2005. *Analyse et théorie syntaxiques*. Aix-en-Provence : Presses de l'Université de Provence.

VAN DEN BUSSCHE Henri, 1988. « Typologie des constructions dites appositives », *Travaux de linguistique*, 17, pp. 117-135.

WILMET Marc, 1972. *Gustave Guillaume et son école linguistique*, Bruxelles/Paris : Labor/Nathan.

WILMET Marc, 1997. « L'apposition : une fonction à réestimer », in Kleiber Georges & Riegel Martin (éd.), *Les Formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin*, Louvain-La-Neuve : Duculot, pp. 413-422.

WILMET Marc, ⁵2010 [1997]. *Grammaire critique du français*, Bruxelles : De Boeck – Duculot.

WILMET Marc, 2011. « Au carrefour de la prédication et de la détermination », *Langue française*, 171, pp. 27-41.

WILMET Marc, 2013. « Extension, incidence et fonctions », in Ouattara Aboubakar (dir.), *Les fonctions grammaticales. Histoire, théories, pratiques*, Bruxelles : P.I.E Peter Lang, pp. 45-62.